



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8473<sup>e</sup>** séance

Mercredi 27 février 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Esono Angue/M. Ndong Mba . . . . . (Guinée équatoriale)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Nkosi
Allemagne . . . . .	M. Lindner
Belgique . . . . .	M <sup>me</sup> Van Vlierberge
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Almunayekh
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Faire taire les armes en Afrique

Lettre datée du 13 février 2019, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/169)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Faire taire les armes en Afrique**

#### **Lettre datée du 13 février 2019, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/169)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Brésil, Canada, Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, République islamique d'Iran, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; S. E. M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique; et M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies et M. Robert Mardini, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite Mgr Antoine Camilleri, Sous-Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États, à participer à la séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/169, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 février 2019, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/179, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Allemagne, l'Angola, la Belgique, le Canada, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Guinée, la Guinée équatoriale, la Hongrie, l'Indonésie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Koweït, la Lettonie, la Lituanie, Malte, le Maroc, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, la Norvège, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République dominicaine, la Roumanie, le Rwanda, le Sénégal, la Serbie, la Sierra Leone, le Soudan, la Suède, la Suisse, le Togo, la Tunisie et l'Ukraine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2457 (2019).

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité sur le thème « Faire taire les armes en Afrique ». Je tiens à féliciter la présidence de la Guinée équatoriale d'avoir organisé le présent débat.

« Faire taire les armes » est une initiative visant à promouvoir la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Elle est essentielle non seulement pour ce qu'elle vise à faire, mais aussi pour ce qu'elle révèle sur l'importance du leadership africain en partenariat avec la communauté mondiale. C'est l'Union africaine (UA) qui s'est engagée en 2013 à ne pas léguer les lourds fardeaux que sont les conflits à la prochaine génération d'Africains et à venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a ensuite pris les rênes en 2017 et élaboré une feuille de route générale sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes d'ici à 2020. Elle a été approuvée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2018.

S. E. M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, que nous avons l'honneur d'accueillir ici aujourd'hui, a travaillé en étroite collaboration avec l'ONU pour accélérer la mise en œuvre de cette initiative, et cette coopération est très étendue. En effet, le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine est devenu une pierre angulaire des initiatives de paix et de sécurité des Nations Unies en Afrique.

L'ONU et l'UA ont une mission commune : prévenir les conflits. Faire taire les armes, c'est aussi et d'abord les empêcher de tirer. Au cours des deux dernières années, nous avons tous renforcé notre capacité à détecter et à désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent, tout en renforçant notre coopération pour aider à les résoudre.

Notre partenariat avec l'UA implique des actions concrètes. En janvier 2018, entre autres initiatives, l'ONU a lancé un projet de deux ans pour appuyer le dialogue politique et l'assistance technique sur la prévention des conflits et la médiation en Afrique.

Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU porte ses fruits dans différents pays du continent. En République centrafricaine, l'UA, avec l'appui de l'ONU, a facilité la signature récente de l'Accord de paix global. Au Soudan du Sud, la signature de l'accord de paix revitalisé, facilité par l'Autorité intergouvernementale

pour le développement, avec l'appui de l'UA et des Nations Unies, a fait renaître l'espoir, même si davantage doit être fait pour faire taire définitivement les armes et mettre fin aux violations, dont la violence sexuelle et sexiste au Soudan du Sud. En Somalie, l'ONU et l'UA continuent d'œuvrer de concert à l'appui du programme d'édification de l'État et de la lutte contre l'extrémisme violent, et poursuivent les efforts visant à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

En outre, l'ONU continue de travailler en étroite collaboration avec l'UA et d'autres partenaires pour assurer le déroulement pacifique des élections sur le continent. À Madagascar, l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont appuyé activement les bons offices dirigés par l'Union africaine et M. Lamamra pendant l'élection présidentielle de 2018. Leurs efforts ont contribué à un processus pacifique.

L'ONU a également accru son appui à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent en Afrique. En juin 2018, l'ONU a signé avec l'UA un mémorandum d'accord dans ce domaine afin d'accroître sa coopération et son appui au renforcement des capacités de l'UA et de plusieurs organisations sous-régionales, ainsi qu'aux États Membres.

Faire taire les armes pour de bon exige la participation de tous. Alors que nous évaluons les efforts visant à accroître le leadership des femmes et leur participation effective aux processus politiques, nous constatons un ralentissement des progrès malgré les efforts conjugués des Nations Unies, de l'UA et de la société civile. Nous devons redoubler d'efforts dans cette poursuite critique.

L'édification de sociétés résilientes est également essentielle pour faire taire les armes. Cela implique des institutions fortes qui répondent aux besoins des citoyens, une bonne gouvernance et une politique inclusive. Ces dernières années, le continent a fait de grands progrès dans le renforcement de la démocratie et des institutions démocratiques, notamment grâce à la mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance. Toutefois, de nombreux problèmes de gouvernance subsistent, notamment la marginalisation de certains groupes dans les processus politiques, la prédominance d'une approche du « tout au vainqueur », la corruption et la mauvaise gestion des ressources naturelles.

L'ONU continue de collaborer avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales à la mise en place d'institutions nationales solides pour

s'attaquer aux causes profondes des conflits armés, notamment en appuyant la consolidation démocratique, en défendant les droits de l'homme, en mettant fin à la marginalisation et en favorisant un développement socioéconomique sans exclusive, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, en évoquant les récentes élections pacifiques et les trêves, un vent d'espoir souffle sur l'Afrique. En outre, sur l'ensemble du continent, l'esprit d'entreprise est en hausse, l'accès à l'éducation a augmenté et la mortalité infantile a diminué. Il y a un an, les dirigeants africains ont lancé la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces faits nouveaux et d'autres faits nouveaux positifs montrent clairement que ce sont les Africains, en partenariat avec la communauté mondiale, qui ouvrent la voie à une paix et à une prospérité durables sur le continent.

En faisant taire les armes, les pays africains ont un rôle central à jouer pour faire de cette initiative un succès, tout comme l'Union africaine, le secteur privé africain et la société civile, mais il est vital que la communauté internationale apporte son soutien à l'Afrique pour atteindre cet objectif. Que le débat d'aujourd'hui galvanise l'appui mondial à ces efforts.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lamamra.

**M. Lamamra** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire à tous les membres du Conseil de sécurité, mes sincères remerciements pour votre accueil et les paroles aimables que vous m'avez adressées.

Comme les membres du Conseil le savent bien, j'ai récemment été appelé par le Président de la République algérienne, le Président Abdelaziz Bouteflika, à travailler dans son bureau en tant que Ministre principal et Conseiller diplomatique, et je suis donc heureux de pouvoir être parmi les membres du Conseil aujourd'hui pour contribuer à ce qui semble être une réalisation très importante dans les efforts de l'Afrique pour promouvoir le silence des armes, qui est l'un des programmes phare de notre organisation continentale. Le Président Bouteflika m'a tout particulièrement demandé de transmettre aux membres du Conseil de sécurité ses salutations ainsi que sa haute appréciation pour les efforts qu'ils déploient pour promouvoir les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies

dans les relations internationales actuelles. Il assure le Conseil du soutien de l'Algérie au projet emblématique et ambitieux de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, qui m'a confié la mission de Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, regrette sincèrement de ne pouvoir participer personnellement à la séance d'aujourd'hui. Il m'a demandé de partager avec le Conseil notre vision d'une intensification des efforts conjoints de nos deux organisations dans la mise en œuvre de leur partenariat stratégique pour la paix et la sécurité. Avec le Secrétaire général António Guterres, le Président Moussa Faki Mahamat entend contribuer à porter ce grand partenariat au plus haut niveau.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que S. E. le Président Obiang Nguema Mbasogo, pour votre présidence réussie du Conseil de sécurité en ce mois de février très chargé, qui a été marqué par de nombreuses réalisations. En particulier, je voudrais vous remercier sincèrement pour la convocation de ce débat important et pour les efforts exemplaires que votre délégation a déployés en rédigeant la résolution 2457 (2019), que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité, et en dirigeant les négociations y relatives. Je saisis également cette occasion pour remercier et féliciter toutes les délégations qui ont eu l'amabilité de se porter coauteurs de cette résolution. Enfin, je remercie tous les membres du Conseil de leur appui à cette résolution, qui témoigne de leur attachement indéfectible au programme africaniste visant à libérer le continent des conflits violents.

Depuis son adoption, le projet phare de l'Union africaine visant à faire de l'Afrique un continent exempt de conflits et à faire de la paix une réalité pour tous nos peuples n'est pas resté un simple slogan. Au contraire, il figure parmi les principales priorités dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons.

Conformément à la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine de 2013, dans laquelle les dirigeants africains se sont engagés, entre autres choses, à ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits et à venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, en janvier 2017, la Feuille de route principale

de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Pour atteindre cet objectif, l'Union africaine, en partenariat étroit avec l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble, a déployé des efforts considérables pour faire de la paix une réalité viable et durable sur le continent. En conséquence, des progrès notables ont été accomplis en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits partout en Afrique. Nombre des conflits de longue date qui ravagent le continent font actuellement l'objet d'efforts collectifs intensifiés qui, nous l'espérons, permettront de les régler définitivement. Les accords de paix conclus récemment au Soudan du Sud et en République centrafricaine, les élections démocratiques couronnées de succès à Madagascar et en République démocratique du Congo et l'évolution positive historique de la situation dans la Corne de l'Afrique sont autant d'éléments qui suscitent l'optimisme en voyant ce continent sortir des ténèbres et s'acheminer progressivement vers le rétablissement de la paix, la stabilité et la sécurité, tout en franchissant des pas décisifs vers l'intégration et la prospérité.

L'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont également renforcé leur capacité de faire face aux situations de conflit et de crise sur le continent. Pour ce faire, l'Union africaine a établi l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance, qui comprennent un ensemble d'instruments et de pratiques importants. En effet, cela a permis à l'Union africaine et à la communauté internationale de renforcer leur coopération et leur partenariat de façon qu'aujourd'hui, les consultations et la coordination entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux, l'ONU et les autres partenaires pour harmoniser leurs stratégies et interventions sont devenues la norme plutôt que l'exception.

Dans ce contexte, je manquerais à mon devoir si je ne saluais pas saluer les progrès remarquables accomplis dans la consolidation du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, auquel un nouvel élan a été imprimé grâce à la signature, en avril 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Alors qu'approche l'échéance de décembre 2020 pour mettre fin aux guerres en Afrique, il ne faut pas oublier qu'il reste encore des défis et des obstacles importants à

surmonter pour donner au continent de meilleures chances de faire de véritables progrès et de profiter des retombées de la paix.

S'il est vrai que le nombre de conflits violents a considérablement diminué ces dernières années, plusieurs pays africains sont toujours pris au piège d'un cercle vicieux de conflits violents et de leurs conséquences mortelles, en raison notamment de la criminalité transnationale, du terrorisme et de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Les conséquences de ces défis ont été exacerbées notamment par l'existence de zones de non-droit non gouvernés qui laissent la porte ouverte à des activités illégales, la persistance de la corruption et des flux financiers illicites qui facilitent l'acquisition illicite d'armes et le financement des conflits et l'exploitation illégale des ressources naturelles qui contribuent au financement des insurrections et des rébellions.

Les problèmes de gouvernance et de leadership demeurent également un facteur important d'instabilité et de conflits en Afrique. De nombreuses expériences ont montré le rôle essentiel que jouent les institutions nationales de gouvernance et les pratiques démocratiques pour prévenir les conflits, notamment la violence et les conflits liés aux élections.

Ces défis soulignent la nécessité urgente d'instaurer une culture robuste de prévention des conflits et en particulier, une prévention structurelle des conflits qui va au-delà de la tendance actuelle à la militarisation du règlement des conflits – aussi nécessaire qu'elle puisse être dans certains cas. Ils soulignent également l'importance pour nous tous de redoubler d'efforts pour accélérer la recherche de solutions pacifiques et politiques et de maintenir un engagement ferme en faveur de l'application des accords de paix dans les États Membres sortant d'un conflit.

À cet égard, nos efforts seront insuffisants si nous ne nous efforçons pas de réduire l'écart entre les efforts politiques et militaires stratégiques visant à prévenir et à régler les conflits, d'une part, et les investissements dans le développement économique et social, d'autre part. L'Union africaine reste convaincue qu'on ne saurait instaurer la paix en l'absence de développement et vice-versa, et que la paix et le développement ne peuvent s'enraciner en l'absence de droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

Il est tout aussi important que le Conseil de sécurité réponde favorablement aux appels légitimes et



de longue date de l'Union africaine concernant l'accès aux contributions statutaires au budget de l'ONU pour financer les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine. En contrant de multiples menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, les opérations dirigées par l'Union africaine agissent effectivement au nom de l'ONU et notamment du Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette question mérite une attention renouvelée de la part du Conseil de sécurité, à la lumière des efforts actuels de l'Union africaine, notamment la récente opérationnalisation du Fonds pour la paix.

Enfin et surtout, nous devons également construire et promouvoir une culture de paix et de tolérance. Dans cet esprit, mon bureau a récemment lancé une campagne médiatique à l'attention des citoyens africains des États membres, en particulier les jeunes, mais aussi de la diaspora africaine. Qui plus est, la décision prise par l'Union africaine de proclamer le mois de septembre de chaque année jusqu'à 2020 « Mois de l'amnistie en Afrique » pour la remise et la collecte d'armes légères et de petit calibre illicites est l'une des nombreuses mesures qui vont dans le bon sens et qui contribueront à la paix et à la sécurité sur le continent. Dans ce contexte, mon rôle a consisté à coordonner les diverses parties prenantes et à mobiliser l'appui nécessaire pour mettre en œuvre les interventions et déployer les efforts pertinents en matière de règlement des conflits. Un plan d'action à l'appui de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 en Afrique est en cours d'élaboration en vue d'en traduire les ambitions en résultats concrets.

Pour terminer, je voudrais remercier une fois de plus les membres du Conseil de sécurité de nous donner l'occasion de partager la position de l'Union africaine sur une question aussi importante. Je crois sincèrement que le débat public d'aujourd'hui contribuera de manière significative au maintien et au renforcement de l'élan positif suscité par l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020. J'attends avec intérêt d'entendre l'avis des membres sur la manière dont nous pourrions y parvenir dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU. Malgré les défis titanesques qui nous attendent, je reste confiant que notre engagement commun et sincère finira par ouvrir la voie à une Afrique sans conflit et prospère. Nelson Mandela, cette icône bien-aimée de l'Afrique et du monde, a dit un jour : « Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce que ce soit fait ». Mettons-nous donc ensemble au travail!

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lamamra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gounden.

**M. Gounden** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion de ce débat public consacré à l'initiative Faire taire les armes. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour la première fois depuis son indépendance, il y a 50 ans. Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre gouvernement, d'avoir utilisé ce siège du pouvoir pour mettre l'accent sur l'une de nos grandes priorités en Afrique, à savoir la prévention, la gestion et le règlement des conflits violents sous toutes leurs formes.

Notre contribution ici aujourd'hui est le fruit d'une réflexion approfondie sur nos 27 années de contribution aux efforts de règlement des conflits en Afrique et dans le monde. Au cours de ces 27 dernières années, l'Afrique a fait d'énormes progrès dans la mise en place d'une architecture de paix et de sécurité qui a commencé avec un centre de gestion des conflits au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et qui est aujourd'hui devenue l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine. Notre organisation, l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), participe depuis 1993 aux activités de l'OUA, qui était alors sous la houlette du Secrétaire général Salim Ahmed Salim, et a collaboré avec chaque mouture du mécanisme, y compris dans sa forme actuelle, contribuant à ses travaux. Tous ceux d'entre nous qui y ont participé, y compris l'Ambassadeur Lamamra, ont beaucoup appris, mais, malheureusement, les conflits évoluent. Nous avons donc eu et continuons d'avoir beaucoup à apprendre. J'expliquerai brièvement pourquoi le débat public d'aujourd'hui arrive à point nommé et pourquoi le temps presse pour l'Afrique.

De nombreux conflits en Afrique ont été résolus au cours des deux dernières décennies, à commencer par celui dans mon pays, l'Afrique du Sud, et son règlement négocié, qui a abouti aux premières élections démocratiques en 1994. Depuis lors, nous avons assisté au règlement par la négociation de toute une série de conflits, notamment en Angola, au Mozambique, au Soudan/Soudan du Sud, à Madagascar, au Libéria, en Sierra Leone et, plus récemment, en Éthiopie/Érythrée et en République centrafricaine. Tous étaient des

conflits apparemment insolubles, qui ont été réglés par la négociation.

Il ne fait aucun doute que d'énormes progrès dans le domaine de la paix et de la sécurité ont été accomplis en Afrique au cours du dernier quart de siècle, tant au niveau de la création d'institutions que du développement des connaissances, des compétences et du savoir-faire pour résoudre les conflits. Notre propre institution, ACCORD – une organisation spécialisée dans la gestion des conflits – a formé au cours des 25 dernières années plus de 20 000 personnes en Afrique, dont beaucoup occupent aujourd'hui des postes clefs de président, ministre, haut fonctionnaire, général dans l'armée et dirigeant de la société civile. Nous venons d'être classés par le rapport annuel *Global Go To Think Tank Index Report* de l'Université de Pennsylvanie parmi les 100 meilleurs laboratoires d'idées du monde, et le premier d'Afrique. Nous continuons d'apprendre, mais ne manquons pas de structures, de compétences, de savoir-faire ni d'expérience en Afrique.

On pourrait alors se demander pourquoi nous continuons de voir des conflits perdurer dans certaines parties de la Somalie et de la République démocratique du Congo, des guerres civiles éclater au Soudan du Sud et en Libye, de plus en plus de zones non gouvernées dans la région du Sahel et de violentes manifestations de rue se produire dans de nombreux pays relativement stables d'Afrique, dont le mien, l'Afrique du Sud.

Dans ce contexte marqué par une émergence de nouveaux conflits, pouvons-nous faire taire les armes d'ici 2020? La réponse est clairement « non ». L'aspiration et la vision étaient-elles correctes? La réponse doit clairement être « oui ». En expliquant la date butoir de 2020 lors de l'atelier de haut niveau sur l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, qui s'est tenu à Addis-Abeba en octobre 2018, M. Lamamra a souligné que

« En choisissant la date butoir, il fallait trouver un équilibre entre être sérieux et être réaliste ».

Cela dit, ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas de débattre de la date butoir, mais bien plus d'examiner les modalités qui nous permettront de faire taire les armes. Ce débat du 27 février 2019, qui a lieu un an avant le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, n'aura de portée pratique que s'il reconnaît qu'une initiative telle que Faire taire les armes d'ici 2020 n'est qu'un outil d'atténuation qui, en l'absence de bonne gouvernance et

de transformation urgente des moteurs structurels des conflits, sera dénué de sens.

De nombreuses régions d'Afrique sont proches d'un point de basculement dangereux, et nous sommes désormais dans une course contre la montre. Il nous faudra 20 à 40 ans pour mener à bien les transformations nécessaires afin de nous attaquer aux causes profondes et aux graves défis structurels. Dans l'intervalle, une grande partie du continent sera caractérisée par des conflits prolongés, qu'il s'agisse de violentes manifestations de rue, de guerres civiles, d'insurrections terroristes radicalisées ou d'insurrections criminelles. L'adoption de solides mesures d'atténuation, y compris pour faire taire les armes, doit être une priorité immédiate si nous voulons mettre fin à la violence et au conflit et permettre une transformation socioéconomique. À défaut, on observera un effondrement progressif de l'ordre public et une détérioration de la situation en une guerre civile qui éloignera encore davantage les perspectives de transformation de l'Afrique.

Les défis structurels profonds dont je parle ne sont pas nouveaux. Nous savons tous très bien que la grande majorité des pays d'Afrique n'ont pas réglé les problèmes de la pauvreté, du chômage et des inégalités. Nous avons accompli des progrès, mais nous sommes toujours en proie à la pauvreté, au chômage et aux inégalités. La principale raison en est que le développement des compétences et la création d'emplois n'ont pas produit de résultats parce qu'il n'y a pas eu de transformation fondamentale de la structure des économies africaines depuis des décennies. La plupart des pays africains restent essentiellement des économies basées sur l'agriculture de subsistance, qui n'ont fait que peu ou pas de progrès vers une économie industrielle ou de services, et ce, dans un contexte de croissance exponentielle de la population qui s'urbanise rapidement dans des villes sans plans d'aménagement, qui n'offrent aucune perspective en matière de logement adéquat, de soins de santé, d'éducation, d'hygiène et salubrité, d'eau et ainsi de suite.

C'est le principal défi en Afrique aujourd'hui. Si on ajoute les armes à cette équation, on allume la fameuse bombe à retardement qui n'attend que d'exploser. C'est pourquoi nous devons faire taire les armes aujourd'hui. C'est pourquoi nous, l'Afrique, avons dit que nous devons le faire d'ici à 2020, parce que nous savions qu'il était urgent de le faire, étant donné les conflits imminents. Les menaces posées par le terrorisme, les organisations criminelles et les mouvements séparatistes continueront

de mettre à l'épreuve notre expertise collective, car nos gouvernements n'exercent pas un contrôle souverain sur l'ensemble de leurs territoires.

Cependant, nos gouvernements seront mis à l'épreuve encore plus rudement dans les zones urbaines, où ils exercent généralement un contrôle souverain mais ne fournissent pas les biens collectifs essentiels parce qu'ils ne transforment pas leurs économies; parce que leur leadership et leur gouvernance sont médiocres ou inexistantes; à cause de la corruption et parce qu'ils sont parfois tout simplement dépassés par les événements. Il y a cinq ans, notre pronostic était que le théâtre du conflit se déplacerait vers les zones urbaines au cours des deux prochaines décennies. Les conflits urbains qui sont mal gérés se traduiront par une augmentation du nombre de victimes civiles et rendront plus autoritaires les gouvernements qui perdent le contrôle de l'ordre public. Ce cycle nuira au développement, créant ainsi une nouvelle vague de déplacés et de réfugiés politiques. Ce n'est plus un pronostic. C'est la réalité d'aujourd'hui.

Je sais que les membres du Conseil ont adopté une résolution aujourd'hui, la résolution 2457 (2019), mais que feront-ils après? Vont-ils mobiliser la volonté politique des membres pour mettre un terme à la circulation des armes illicites, dont la quasi-totalité ne sont pas fabriquées en Afrique? Fourniront-ils davantage de ressources pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix et pour le renforcement des capacités locales et nationales de prévention et de gestion des conflits, afin que les femmes, les jeunes, les dirigeants gouvernementaux, les chefs religieux, le monde des affaires et autres puissent tous être formés pour s'attaquer aux conflits à leur source et empêcher leur escalade? Veilleront-ils à ce que les membres encouragent leur secteur privé à transformer les industries extractives de l'Afrique en industries productives, tout en veillant à ce que l'enrichissement compétitif profite à l'emploi local et élimine la pauvreté et les inégalités?

Récemment, nous avons beaucoup parlé, au Forum économique mondial et au Conseil, de la quatrième révolution industrielle. Mais le peuple de la République démocratique du Congo n'y contribuera-t-il, encore une fois, qu'en matériel et en muscles, ou bénéficiera-t-il aussi de la quatrième révolution industrielle? Il apportera l'une des plus grandes contributions à la quatrième révolution industrielle avec les minéraux qu'il possède, et qui sont essentiels à cette révolution.

Si les membres du Conseil ne prennent pas des mesures collectives pour que chaque représentant ici présent exerce son intérêt national en assumant la responsabilité collective que le Conseil exige, ils ne feront pas taire les armes. Ils ne feront taire que leurs voix puissantes.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Gounden de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République de Guinée équatoriale.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma grande satisfaction et mon honneur d'être ici aujourd'hui pour présider cet important et historique débat public consacré à une question d'une grande importance pour l'Afrique, à savoir faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Je transmets aux membres les salutations de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, chef d'État de la République de Guinée équatoriale, qui félicite tous les pays qui ont contribué à l'adoption de la résolution 2457 (2019), et le Conseil de sécurité de son appui unanime au cours de la présidence de la Guinée équatoriale.

Je salue très chaleureusement S. E. M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, pour sa présence à la présente séance. Je remercie également S. E. M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, et M. Vasu Gounden, Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, qui nous font l'honneur de leur présence, avec des interventions constructives, à cet événement solennel, qui est d'une grande importance pour le continent africain. Je tiens à saluer la présence parmi nous de S. E. M. Walter Lindner, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de l'Allemagne. Je félicite également tous les hauts dignitaires, ainsi que toutes les délégations ici présentes.

L'adoption unanime de la résolution 2457 (2019) témoigne de l'engagement de la communauté internationale et de son appui, qui se manifestent à travers le Conseil, aux efforts déployés par l'Afrique pour instaurer une paix et une stabilité durables sur le continent. Cette résolution contribuera sans aucun doute à la protection de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Nous espérons que grâce à elle, il y aura également un avant et un après pour l'avenir de l'Afrique.



Les armes légères et de petit calibre, y compris les mines antipersonnel, représentent un grand danger pour la survie de l'humanité; pourtant, des milliers d'entre elles continuent d'exister, présentant un risque d'utilisation ou de prolifération. Il est urgent que l'Afrique accélère le processus visant à combattre, prévenir et éliminer le trafic des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, puisqu'il est bien connu que la plupart des conflits armés dans le monde ont lieu en Afrique.

L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, cadre stratégique de l'Union africaine pour une croissance sans exclusion et un développement durable, s'inscrit dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la thématique de la pérennisation de la paix de l'ONU, ainsi que de la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, c'est-à-dire à faire de la paix une réalité pour tous les peuples africains et à débarrasser le continent des guerres et des violents conflits, en plus de ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits.

L'objectif de faire taire les armes d'ici 2020, qui consiste à les éliminer complètement, de manière effective, contrôlable, vérifiable et transparente, grâce à des instruments juridiques internationaux et régionaux, est d'une importance vitale pour l'Afrique et il doit bénéficier de l'appui de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité. Il ne pourra pas être atteint sans la participation de ceux qui sont le plus directement touchés par le fléau des conflits, à savoir nos peuples. Ce constat se traduit par une responsabilité collective de tous les pays africains, qui doivent donner la priorité à la participation des citoyens aux processus politiques et économiques, promouvoir l'équité et prévenir la violence dans tous les aspects de la vie des personnes.

La réalité actuelle et la menace que représentent la fabrication, la circulation et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris les mines antipersonnel, sont un fait qui nous interpelle tous, et nous devons être conscients de cette réalité et évaluer les préjudices et les horreurs que ces armes causent à l'humanité tout entière, surtout en Afrique, en sachant que ces armes et engins explosifs ne viennent pas d'une autre planète. Faire taire les armes d'ici 2020 en Afrique n'est pas seulement un souhait; ce sont nos vies qui en

dépendent. Les conflits sont la cause principale de nos problèmes, car ils touchent tous les aspects de notre vie.

L'Afrique doit donc s'attaquer aussi bien aux symptômes qu'aux causes profondes des conflits. Tout en portant notre attention sur les problèmes actuels en matière de paix et de sécurité, nous devons également œuvrer afin d'éliminer la source de ces problèmes, en améliorant les efforts déployés pour accélérer le développement et réduire la pauvreté, éliminant ainsi les terreaux fertiles propices aux conflits et à l'extrémisme violent. Les situations critiques sont provoquées par des tensions nationales, ethniques, religieuses et sociales complexes. Les intégristes, les criminels et les organisations terroristes et mercenaires profitent de ces problèmes pour semer la terreur sur nos territoires et accroître la criminalité transnationale organisée en mer et la piraterie, comme on peut le voir dans le golfe de Guinée.

En conséquence, la Guinée équatoriale demande à la communauté internationale, en particulier aux Africains eux-mêmes, de conjuguer ses efforts pour aider l'Afrique à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en tant que voies vers le développement économique durable, en commençant à travailler à la création de structures solides en matière de santé, d'éducation, d'économie, de commerce, de coexistence pacifique interethnique et de bonne gouvernance, entre autres, et en se concentrant sur la lutte déterminée contre les problèmes qui touchent notamment la jeunesse, l'enfance, les femmes, les réfugiés, les immigrants et l'emploi. Ne pas régler ces questions nous fait courir le risque de conflits interminables.

Si nous ne trouvons pas de solutions définitives aux causes des conflits qui affligent actuellement notre continent et si les mécanismes de prévention effective de ces derniers ne sont pas renforcés, nous continuerons d'aborder les problèmes africains de façon théorique, sans mesures concluantes pour atteindre les objectifs concrets. C'est pourquoi les opérations de maintien de la paix sur le sol africain doivent occuper une place prépondérante dans ces efforts, et la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les partenaires est fondamentale dans cette entreprise. Nous devons continuer de renforcer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Le projet de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique, en attente d'adoption par le Conseil de sécurité, est capital. L'espoir de faire taire les armes en Afrique

serait une utopie s'il n'était pas accompagné par cette mesure importante.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour lancer un appel au Conseil afin qu'il parvienne à l'unité, comme il en a donné l'exemple aujourd'hui en adoptant la résolution 2457 (2019), de façon à célébrer dès que possible l'adoption de cet autre texte important en vue de compléter l'équation, qui ne pourra être résolue que par l'adoption des deux résolutions. Cela constituerait le fondement solide indispensable pour commencer de façon véritable et robuste la construction de l'Afrique de demain, à l'abri des conflits et des armes, et où les habitants pourront vaquer à leurs occupations quotidiennes dans un climat de paix et de stabilité.

L'Union africaine elle-même doit pouvoir optimiser les mécanismes et les instruments de diplomatie préventive dont elle s'est déjà dotée, notamment le Groupe des Sages et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, et riposter immédiatement à toute menace pouvant surgir. Il s'agit de pas dans la bonne direction, mais il faut encore travailler pour opérationnaliser l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en particulier la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide. Ces dernières années, les pays africains ont œuvré en étroite coopération pour aborder les problèmes africains selon des méthodes africaines, contribuant ainsi de façon importante au maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

Au cours de la trente-deuxième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est conclue récemment, ceux-ci ont réaffirmé leur détermination à redoubler d'efforts en vue d'une action meilleure et plus efficace de prévention des conflits, en plus de leur volonté de préserver l'attachement de l'Union africaine à aborder les questions critiques en Afrique, de continuer à renforcer les capacités africaines en matière de paix et de sécurité, de renforcer le mécanisme de sécurité collective en Afrique et d'y améliorer la paix et la sécurité.

Il est vrai que des progrès concrets ont été réalisés dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Nombre des conflits de longue durée qui dévastaient le continent ont été réglés. L'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont également amélioré leurs capacités à faire face aux situations de conflit et de crise sur le continent.

Qu'il me soit permis de partager avec les membres mon optimisme. Je tiens à signaler que, d'une certaine

façon, nous avons déjà commencé à agir pour faire taire les armes sur notre continent. La Guinée équatoriale se félicite vivement des réalisations les plus récentes, aussi bien en République centrafricaine qu'au Soudan du Sud, où des conflits de longue durée ont fait l'objet de la signature d'accords qui profitent de façon exceptionnelle à ces deux pays frères, lesquels pourront ainsi commencer leur marche vers le progrès.

Nous nous félicitons également des résultats obtenus en République démocratique du Congo et à Madagascar, où des élections tenues dans des conditions très complexes ont permis une passation pacifique du pouvoir dans ces pays. N'oublions pas non plus les progrès enregistrés dans la Corne de l'Afrique, ou le succès du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, deux éléments charnières des interventions de stabilisation et de relèvement, qui font partie intégrante de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Les seuls organes qui doivent avoir le monopole de la force armée sont les gouvernements légitimes et ils doivent s'en servir conformément à la loi et en respectant les droits de leurs citoyens, l'objectif ultime étant de les défendre.

Je terminerai cette intervention en appelant à faire en sorte que l'unanimité dont a fait preuve le Conseil pour adopter la résolution 2457 (2019), document historique, soit maintenue pour accompagner les initiatives louables de l'Afrique, d'autant que faire taire les armes sur le continent africain exige non seulement la mobilisation de l'Afrique mais aussi la coopération internationale de tous, car instaurer la paix et la stabilité en Afrique, c'est instaurer la paix et la stabilité dans le monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

**M. Lindner** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue et ami, le Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale, d'avoir convoqué ce débat opportun, ainsi que les orateurs qui se sont déjà exprimés sur le sujet et ceux qui prendront la parole par la suite.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je vous remercie de cette initiative, Monsieur le Président, et vous assure de tout mon respect, à vous personnellement et à votre pays.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Je suis venu participer à ce débat pour faire part de notre appui à la question. J'ai passé un certain nombre d'années en Afrique au cours de ma carrière, ayant été Ambassadeur au Kenya, en Somalie, au Burundi, en Afrique du Sud, en Eswatini, au Lesotho et, pendant la crise de l'Ebola, en Sierra Leone, au Libéria et à Conakry, en Guinée. C'est un sujet qui nous tient beaucoup à cœur et qui me tient personnellement à cœur, et c'est pourquoi je voulais venir exprimer notre appui.

Nos partenaires africains se sont fixé un objectif ambitieux pour mettre fin aux conflits, comme l'a déjà mentionné le fondateur de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes : éliminer les armes sur le continent à l'horizon 2020. C'est une gageure mais, comme l'a dit M. Gounden, il était important que cet objectif soit fixé, parce que cela nous fait tous prendre conscience qu'il y a quelque chose à faire. Certains progrès concrets ont déjà été réalisés. L'Architecture africaine de paix et de sécurité fournit un cadre, et la mise en œuvre du plan d'action visant à faire taire les armes en Afrique est en bonne voie. Dans le contexte de tous ces efforts, l'Union africaine est un partenaire indispensable, et nous nous félicitons de la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Je tiens également à féliciter la Guinée équatoriale de la résolution 2457 (2019), qui vient d'être adoptée à l'unanimité. La résolution a une portée relativement large et elle aborde de manière exhaustive les causes profondes des conflits, en mettant l'accent sur la prévention et la consolidation de la paix. En particulier, nous accueillons favorablement le fait qu'elle traite des changements climatiques, des ressources naturelles – ou plutôt de l'utilisation abusive des ressources naturelles –, du terrorisme et de la criminalité organisée, ainsi que des droits de l'homme. En outre, nous appuyons pleinement le fait qu'elle souligne la nécessité de renforcer le rôle des femmes dans tous les aspects de la vie politique.

Qu'il me soit permis de mettre en exergue quatre domaines dans lesquels mon pays travaille main dans la main avec nos partenaires africains et avec l'Union africaine pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

Premièrement, nous appuyons le renforcement des capacités de l'Union africaine à prévenir les conflits et à y répondre. Un défi de taille consiste à mettre en œuvre des règlements durables des conflits sur le terrain. Il est fréquent de constater une résurgence de conflits que nous pensions réglés ou du moins maîtrisés. Cela prouve qu'il est crucial de traiter le cycle du conflit dans son intégralité, comme l'a mentionné la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, en commençant par les mécanismes d'alerte rapide, la prévention des crises, les capacités civiles, l'appui à la médiation et la capacité de l'Afrique à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité. Tout cela représente un cycle dont nous devons aborder toutes les phases.

À cet égard, l'Allemagne appuie activement les efforts de médiation au Soudan, au Soudan du Sud et dans plusieurs autres pays. Nous soutenons également le Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine, qui accroît l'efficacité des efforts africains de médiation, ainsi que l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qu'a évoquée le Président du Conseil. Par ailleurs, nous fournissons des formations et du matériel spécialisé à un grand nombre de pays africains fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous avons augmenté notre soutien aux instituts de formation au maintien de la paix au Mali, au Ghana et au Kenya. Notre Ministre des affaires étrangères, M. Heiko Maas, vient d'atterrir au Mali, où il va visiter un camp d'entraînement dans lequel des soldats de la paix ont été la cible d'une attaque armée il y a quelques jours. Je crois qu'il est important que nous ayons conscience des dangers sur place et que nous tâchions d'y remédier. De plus, l'Allemagne apporte actuellement la plus large contribution aux contingents déployés au nom de l'Union européenne dans sept missions de paix africaines.

Deuxièmement, l'Allemagne a fait de la lutte contre la prolifération des armes et des munitions, véritable huile sur le feu des conflits – de fait, sans elles, les conflits ne seraient pas aussi meurtriers –, une priorité de son mandat au Conseil, commencé il y a deux mois. Nous appuyons sans réserve le plan d'action de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 – par exemple, en nous impliquant auprès du Mines Advisory Group et du Small Arms Survey. Nous accueillons tout aussi favorablement la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, qui a été élaborée sous la direction de

l'Union africaine, en étroite coopération avec les organisations sous-régionales africaines.

Nous savons tous que veiller à une bonne mise en œuvre est fondamentale. Nous avons noué un partenariat avec l'Union africaine pour réduire les flux d'armes dans les zones de conflit, améliorer la maîtrise des armes et des munitions dans les États fragiles et former une nouvelle génération d'experts pour qu'ils jouent un rôle de chef de file en matière de maîtrise des armements. Nous devons mobiliser des donateurs supplémentaires pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre avant la date butoir de 2020. L'Allemagne est prête à soutenir l'Union africaine dans ces efforts.

Troisièmement, nous appuyons le renforcement de la protection des droits de l'homme, évoquée tout à l'heure par la Secrétaire générale adjointe. Les violations des droits de l'homme sont souvent le premier signe qu'un pays est lancé sur la voie qui mène au conflit. Nous devons surveiller ces situations et prendre en priorité des mesures préventives. Le fait de ne pas protéger les droits de l'homme est étroitement lié à l'aggravation des conflits. S'attaquer à ce lien est une autre priorité de notre mandat au Conseil de sécurité au cours des deux prochaines années.

Pour prévenir les abus et renforcer le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, nous devons promouvoir la transparence, l'état de droit et une réglementation efficace des fournisseurs commerciaux de services de sécurité. L'Allemagne accueille très favorablement les initiatives telles que le Document de Montreux. Nous encourageons tous les États et parties prenantes à s'aligner sur ce texte. Les opérations de maintien de la paix ont la responsabilité particulière de protéger les plus vulnérables. Des composantes des droits de l'homme bien pensées jouent un rôle crucial pour prévenir les violations graves commises dans les conflits armés contre les enfants – et les femmes, que j'ai évoquées tout à l'heure. Nous encourageons donc vivement l'inclusion de dispositions appropriées en matière de protection de l'enfance dans tous les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que pour les opérations régionales de maintien de la paix.

Quatrièmement, l'Allemagne est pour l'Afrique une partenaire de longue date s'agissant de la coopération au service du développement et des efforts pour passer à l'étape suivante. Puisque les conflits armés sont liés à des revendications sociales, politiques et économiques, il est indispensable que les initiatives visant à faire taire les armes s'efforcent d'optimiser la

réconciliation, la cohésion sociale et, tout particulièrement, le développement économique. L'engagement du secteur privé dans ce domaine est essentiel. La création d'emplois, l'investissement et la croissance doivent être assurés par cela. L'Allemagne a donc lancé des initiatives telles que le Pacte avec l'Afrique du Groupe des Vingt afin de promouvoir des activités économiques avec l'Afrique et sur le continent.

Pour terminer, nous demeurons déterminés à appuyer l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre d'une approche multilatérale de pérennisation de la paix. Que ce soit à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, à la Commission de consolidation de la paix ou au Conseil des droits de l'homme, nous devons mobiliser les synergies et collaborer étroitement pour utiliser efficacement nos maigres ressources, maintenir la cohérence et éviter les doubles emplois. La présente séance illustre l'importance d'un débat transversal avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les pays donateurs à propos des menaces à la paix et à la sécurité. Les causes profondes de la violence et des conflits en Afrique méritent une attention particulière de la part du Conseil. L'Allemagne est déterminée à maintenir ce sujet à l'ordre du jour. Nous réitérons ce qu'a dit la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix : puisse le vent d'espoir qui souffle sur l'Afrique devenir durable.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Mission permanente de la Guinée équatoriale d'avoir organisé cet important débat et d'avoir porté l'initiative Faire taire les armes en Afrique de l'Union africaine à l'attention du Conseil de sécurité. Nous saluons également les bons offices qui ont contribué à l'élaboration de la résolution 2457 (2019) adoptée aujourd'hui. De même, nous remercions M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, M. Ramtane Lamamra et M. Vasu Gounden de leurs exposés.

En premier lieu, nous tenons à souligner l'importance de l'initiative Faire taire les armes en Afrique. C'est une initiative assez ambitieuse, mais qui est en même temps nécessaire du fait du grand nombre de conflits et de guerres qui sévissent sur une grande partie du continent africain. Dans le même esprit, nous félicitons les États membres de l'Union africaine des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route sur les mesures pratiques à prendre pour atteindre cet objectif général. Les États sont en proie à des conflits persistants pour des raisons diverses, mais les plus communes



sont la crise économique, la mauvaise gouvernance, la faiblesse institutionnelle, la lutte pour l'appropriation et le contrôle des ressources naturelles, les violations des droits de l'homme, les différences ethniques et religieuses, les effets des changements climatiques, entre autres. Cette diversité de facteurs fait qu'il est nécessaire d'aborder le thème de la sécurité et du développement en Afrique dans le cadre d'une approche globale et intégrée.

Le Mali, le Soudan, la Libye, le Nigéria, le Kenya et la Somalie montrent que les menaces auxquelles est confronté le continent africain doivent être abordées de manière globale, tout en gardant à l'esprit le fait que l'avenir de la région relève essentiellement de la responsabilité des pays africains, avec la coopération de la communauté internationale. S'il est vrai que les causes des conflits varient en fonction des pays, il est tout aussi vrai qu'un élément entre systématiquement en ligne de compte dans le cadre des conflits qui sévissent sur le continent africain et dans le reste du monde, et cet élément, c'est la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Ces armes sont peu chères et faciles à utiliser, transporter et cacher, ce qui en fait l'élément principal utilisé en période de conflit. Ce sont les armes de prédilection dans les guerres civiles et pour la criminalité, le crime organisé et les activités terroristes. Le trafic de ces armes est un fléau qui exacerbe les conflits et compromet la stabilité d'États qui sont parvenus à s'extraire d'un conflit mais qui finissent par y sombrer de nouveau.

C'est pourquoi nous encourageons les États de l'Union africaine à honorer leurs engagements juridiques nationaux et internationaux, notamment l'application effective et le suivi des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, ainsi que des divers instruments internationaux qui promeuvent la paix, le désarmement et l'instauration d'une sécurité internationale durable, en particulier la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

De même, nous appelons tous les États non signataires du Traité sur le commerce des armes à le signer et à le ratifier aux fins de sa pleine universalisation. À cet égard, nous préconisons qu'avec l'appui et l'aide du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'on mette en place des mesures pour renforcer la sécurité de la population et combattre le trafic d'armes légères et de petit calibre,

en mettant en œuvre des réformes dans le domaine de la sécurité et des projets de loi pour contrôler et réglementer les armes, les munitions, les explosifs et les matières connexes.

Les objectifs fondamentaux de ces projets et de ces réformes doivent être de prévenir et de contrôler l'utilisation d'armes par la population civile, ainsi que les armes que les forces armées et de police utilisent de façon irrégulière, mais aussi de promouvoir le désarmement progressif de la population en établissant un régime juridique qui crée des délits non prévus par la législation pénale en vigueur et en promouvant le renforcement des institutions, des capacités et des mesures de contrôle de l'acquisition d'armes, ainsi qu'en élaborant des procédures adéquates de gestion du stockage, de sécurité physique, de marquage, d'enregistrement et de traçage de ces armes. À cet égard, nous tenons à souligner que l'efficacité des programmes de collecte d'armes et de désarmement, démobilisation et réintégration suppose notamment d'offrir des options viables aux ex-combattants et de doter les institutions nationales des capacités nécessaires pour créer un environnement propice dans lequel les populations se sentent en sécurité et protégées, conformément à la résolution 2220 (2015).

Un autre aspect que nous tenons à souligner est que le continent africain a enregistré des progrès dans la mise en œuvre des divers protocoles et résolutions adoptés sur les femmes et la paix et la sécurité. Néanmoins, les gouvernements doivent continuer de promouvoir l'égalité des sexes, notamment en plaçant des femmes à la tête de processus et mécanismes de paix et de sécurité et en œuvrant à leur mise en œuvre, car ils jouent un rôle catalyseur dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'un continent débarrassé des conflits d'ici à 2020.

Nous estimons que les investissements et la coopération multilatérale en Afrique et entre les pays africains, les investissements dans l'éducation, une participation accrue des femmes et des jeunes dans les divers secteurs de la société, ainsi que la participation de la société civile et une approche fondée sur les droits de l'homme, entre autres, permettraient à tous les pays du continent de tirer profit de leur immense capital humain, de leurs ressources naturelles et de réaliser le développement socioéconomique auquel ils aspirent.

La République dominicaine, en tant que pays qui est fermement convaincu que les jeunes transforment les sociétés pour les rendre plus justes, ouvertes et pacifiques, appuie les recommandations formulées dans

le quatrième rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la feuille de route en ce qui concerne la participation des jeunes et des femmes tout au long des processus de paix sur l'ensemble du continent. Nous nous félicitons également que l'Union africaine ait nommé un envoyé spécial pour la jeunesse, la paix et la sécurité.

Parmi les autres questions sur lesquelles nous devons nous pencher, il y a les défis que posent les effets des changements climatiques sur le continent africain, en particulier pour l'agriculture, qui est le pilier économique d'une grande partie de la population. Toutes les prévisions montrent qu'une part importante du continent va devenir plus aride et va connaître une plus grande variabilité climatique. Plusieurs pays africains subissent déjà ces effets en raison de la diminution des précipitations, de la dégradation des sols et de l'épuisement des ressources naturelles. Concrètement, je pense en particulier à l'accélération de la désertification au Sahel, qui pourrait entraîner une plus grande instabilité régionale et un accroissement des migrations vers le nord, le Maghreb et l'Europe, à l'augmentation des phénomènes météorologiques défavorables en Afrique de l'Est et à la diminution des précipitations en Afrique du Nord, qui pourraient affecter le Soudan et entraîner une baisse de la production vivrière en Éthiopie et en Somalie, aggravant ainsi les tensions dans la Corne de l'Afrique. Les changements climatiques auront également un effet considérable sur la propagation des maladies, ce qui contribuera à exacerber les tensions existantes.

Comme nous pouvons le voir, les principales menaces qui pèsent sur le continent africain ne sont pas des phénomènes isolés mais interdépendants qui exigent des efforts conjoints pour les endiguer de manière efficace grâce à des stratégies axées sur le règlement des conflits, le développement et la viabilité économique et environnementale. En outre, il est indispensable que les gouvernements et les groupes armés renouvellent leurs engagements et s'attachent à surmonter les difficultés importantes auxquelles ils sont confrontés dans la mise en œuvre des accords de paix existants dans des pays comme le Mali et la République centrafricaine, entre autres, et qu'ils prennent des mesures pour dûment les appliquer. Il importe également que la communauté internationale, la Commission économique pour l'Afrique et les organisations régionales et sous-régionales appuient les cadres régionaux de coopération en matière de défense et fournissent une assistance à cet égard en vue d'atteindre les objectifs généraux.

Enfin, la République dominicaine réaffirme son attachement à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous appuyons les États membres de l'Union africaine dans leurs efforts pour que le continent soit débarrassé des conflits. Il incombe à l'ensemble de la communauté internationale de veiller au bien-être de tous ses membres et de garantir la sécurité collective de manière durable.

**M. Delattre** (France) : Je souhaite d'abord saluer la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale ainsi que celle du Secrétaire d'État allemand aux affaires étrangères.

Qu'il me soit permis pour commencer, Monsieur le Président, de vous remercier, au nom de la France, pour l'organisation de ce débat important et de saluer l'excellent travail accompli par la Guinée équatoriale pendant sa présidence du Conseil de sécurité tout au long du mois de février, sous la direction unanimement appréciée de votre ambassadeur à l'ONU. Je souhaiterais également saluer l'adoption à l'unanimité de la résolution 2457 (2019), portée par la Guinée équatoriale au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité et de l'Union africaine, et que nous avons coparrainée. Je remercie également chaleureusement M<sup>me</sup> DiCarlo, M. Lamamra et M. Gounden de leurs exposés particulièrement éclairants.

Pour la France, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt aujourd'hui une importance stratégique pour la prévention et la résolution des crises en Afrique. Le développement de ce partenariat constitue par ailleurs à nos yeux un des vecteurs privilégiés de la consolidation et de la refondation du multilatéralisme que nous appelons de nos vœux. C'est dire combien soutenir et renforcer ce partenariat entre l'ONU et l'Union africaine fait partie des priorités de tout premier plan de la France.

Or la dynamique de ce partenariat est aussi forte que prometteuse. L'année qui vient de s'écouler témoigne en effet des résultats importants qui ont été engrangés grâce notamment aux initiatives conjointes de l'ONU et de l'Union africaine, initiatives impulsées par la collaboration exemplaire entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat.

Sans être exhaustif, je pense notamment à la signature récente de l'accord de paix en République centrafricaine, à la transition pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo, à la signature de

l'accord de paix au Soudan du Sud en septembre dernier, ou encore à la dynamique de rapprochement historique en cours dans la Corne de l'Afrique depuis la fin du mois de juin dernier. Ces avancées positives ne doivent naturellement pas masquer le fait que des situations de crise et de conflit demeurent sur le continent. Dans ce contexte, si le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance stratégique pour la France, c'est également en raison de la montée en puissance des opérations africaines de paix.

Dans la ligne de ce qui a été dit notamment par M. Lamamra et par le Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale, nous soutenons donc pleinement l'initiative portée par l'Union africaine en faveur du financement durable et prévisible des opérations africaines de paix, y compris sur contributions obligatoires de l'ONU. Le Président Emmanuel Macron a rappelé l'engagement résolu de la France sur ce sujet lors du dernier débat général de l'Assemblée générale (voir A/73/PV.6) et les opérations africaines de paix font partie des priorités de la présidence française du Groupe des Sept, en cours.

Les opérations africaines de paix et la réponse militaire aux crises qui frappent le continent ne sont bien sûr qu'une partie de la solution. En écho à ce qui a été dit par plusieurs orateurs, et notamment par le Secrétaire d'État allemand, il y a quelques minutes, nous sommes convaincus qu'une approche plus large, en amont comme en aval des crises, est indispensable. C'est tout l'objectif de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, portée par l'Union africaine et ses États membres et que nous soutenons pleinement. C'est là encore un champ où le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines revêt une importance majeure à nos yeux.

En matière de prévention, des résultats concrets ont ainsi été obtenus récemment. Je pense notamment à la Gambie en janvier 2017 où les efforts combinés de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont permis d'empêcher que la crise postélectorale ne se transforme en un conflit dont les populations auraient été les principales victimes. Je pense plus récemment au succès de l'action du Haut-Représentant Lamamra, en coopération avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'ONU mais aussi l'Union européenne, pour prévenir une crise majeure autour de l'organisation de l'élection présidentielle à Madagascar.

Je pense enfin à l'ensemble des instruments dont l'Union africaine s'est dotée au cours de ces dernières années, notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Groupe des Sages et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation. Sur ce dernier point, je souhaiterais une nouvelle fois rappeler ici que le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que leur participation aux processus politiques sont des facteurs absolument cruciaux pour aboutir à une paix durable. C'est assurément l'un des combats de la France.

Plus largement encore, toutes les actions entreprises par l'Union africaine et ses États membres pour traiter les causes profondes des conflits constituent aujourd'hui un élément clef pour la prévention des crises sur le long terme et pour éviter qu'elles ne se répètent. Dans ce cadre, nous saluons les efforts entrepris par l'Union africaine, ses États membres et les organisations sous-régionales africaines pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, lancer la zone économique de libre échange continentale, développer l'architecture de gouvernance de l'Union africaine, promouvoir le respect des droits de l'homme, investir dans l'éducation des jeunes générations et mettre en œuvre l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques, qui sont une menace extrêmement grave, nous le savons tous, pour le continent.

La France soutient sans réserve l'ensemble de ces priorités.

N'oublions pas enfin toute l'importance de la mobilisation et de la lutte contre les trafics illicites d'armes sur le continent africain. Ces trafics continuent en effet d'alimenter les conflits et d'exacerber la violence armée, tout en nourrissant la criminalité organisée et le terrorisme. Nous saluons à cet égard les efforts en faveur de l'universalisation et de la pleine application de tous les instruments applicables, qui doivent être des priorités.

Je souhaiterais conclure en citant Léopold Sédar Senghor, qui affirmait qu'il ne pouvait y avoir de paix armée, de paix sous l'oppression, et de fraternité sans égalité. Ces paroles doivent tous nous guider pour appuyer résolument nos partenaires et amis africains dans leur objectif de mettre fin aux crises sur le continent. Qu'ils soient assurés de l'engagement déterminé de la France en ce sens.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, Monsieur le Ministre. Nous remercions la présidence de la Guinée équatoriale, tant pour la façon dont elle s'est acquittée de ses fonctions tout au long de ce mois, que pour avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur un sujet dont l'importance pour les travaux du Conseil de sécurité est difficile à surestimer. Nous remercions également les personnes qui nous ont fait un exposé, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Lamamra et M. Gounden, pour les informations et les évaluations qu'elles ont fournies.

L'objectif de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, adopté il y a six ans, est la réalisation de la paix sur le continent africain à cette date. Il est encourageant de constater que les dirigeants africains ne se sont pas limités à cet objectif incontestablement noble, mais qu'ils se sont plutôt engagés à faire tous les efforts possibles pour mettre un terme aux conflits armés en Afrique dès 2020. Il va sans dire qu'il existe tout un entrelacs de problèmes complexes qui provoquent une instabilité à long terme en Afrique et entravent l'accomplissement de cette tâche ambitieuse. La résolution 2457 (2019), adoptée à l'initiative de la Guinée équatoriale, porte sur nombre d'entre eux. Nous pensons que la bonne chose à faire lors de notre séance d'aujourd'hui sera de mettre l'accent sur les efforts déployés par les pays africains eux-mêmes pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le domaine de la paix et de la sécurité et sur les moyens par lesquels la communauté internationale peut les aider à le faire.

Bien que les questions africaines continuent de figurer en bonne place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous ne devons pas manquer de noter les progrès importants qui ont été accomplis dans le règlement de diverses crises, en particulier au cours de l'année écoulée. D'importants accords de paix ont été conclus au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Grâce aux mesures audacieuses prises par les dirigeants de l'Éthiopie, de l'Érythrée et de la Somalie, la situation dans la Corne de l'Afrique s'est améliorée et plusieurs pays africains, dont la République démocratique du Congo et le Nigeria, ont organisé des élections globalement pacifiques et démocratiques.

Toutefois, la situation reste difficile dans de nombreux pays africains. Nous sommes particulièrement préoccupés par les foyers de tension au Mali, au Burkina Faso, au Niger, en République centrafricaine,

en Somalie, dans l'est de la République démocratique du Congo et dans le bassin du lac Tchad. À cet égard, nous nous félicitons de la lutte menée par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Force multinationale mixte contre Boko Haram. Il sera crucial de poursuivre les efforts visant à mettre un terme à l'activité terroriste croissante en Afrique. Les terroristes reviennent dans les pays de la région depuis la Syrie, l'Iraq et l'Afghanistan, et la Libye, qui est devenue un refuge pour les terroristes de tous bords après l'intervention en 2011, devient de plus en plus une base pour leurs activités. Nous appuyons la volonté de l'Union africaine d'accroître sa visibilité dans le règlement de la situation en Libye, notamment en organisant une conférence internationale conjointe avec les Nations Unies sur la réconciliation dans ce pays.

Nous prenons note de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente dans le cadre de la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. L'Union africaine mobilise actuellement des efforts pour prévenir les conflits, notamment en utilisant le potentiel des organisations sous-régionales et les bons offices d'éminents dirigeants africains. Nous apprécions grandement les efforts de médiation de M. Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, et nous espérons que le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, récemment créé, produira des résultats positifs.

Nous pensons qu'une assistance adéquate de la part de la communauté internationale est essentielle pour mettre fin aux conflits en Afrique. Cet appui doit être fourni dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et dans le respect du principe de non-ingérence dans les affaires d'États souverains. Toutefois, les Africains eux-mêmes doivent jouer un rôle de premier plan dans la résolution des crises, conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains. Nous tenons à souligner que l'assistance apportée par la Russie pour assurer la sécurité et la stabilité en Afrique a toujours été fournie avec l'approbation des gouvernements nationaux et sur la base d'initiatives de paix régionales et continentales. Dans le but de permettre aux États africains de former leurs propres forces anti-crisis, nous poursuivrons nos programmes bilatéraux de formation pour les militaires et les forces de l'ordre, ainsi que notre instruction pour les soldats de la paix africains dans les institutions russes spécialisées.



Nous nous félicitons de la volonté mutuelle du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine d'élargir la coopération entre les deux organisations en matière de paix et de sécurité, notamment en organisant une conférence annuelle de haut niveau et en augmentant le nombre de missions communes dans les zones de conflit. Nous estimons justifié que le Conseil de sécurité accorde une attention particulière aux initiatives africaines visant à assurer le financement durable des opérations africaines de maintien de la paix sous les auspices de l'Union africaine. Nous prenons note des progrès accomplis dans la reconstitution du Fonds pour la paix de l'Union africaine, qui affirme la détermination des dirigeants africains à assumer leur part de l'appui aux budgets des missions de maintien de la paix.

Comme de nombreux orateurs l'ont dit aujourd'hui, assurer la stabilité en Afrique est étroitement lié au règlement des problèmes socioéconomiques les plus importants auxquels le continent est confronté. Il est particulièrement urgent de s'attaquer aux problèmes liés au retard de développement industriel, à la construction d'infrastructures modernes et à la création de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes. Il sera essentiel de réduire au minimum les conséquences négatives des problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées, aux migrations incontrôlées, à la famine, à la pauvreté et aux épidémies. Tout cela exige d'accroître l'efficacité de l'administration publique et de former du personnel hautement qualifié dans divers domaines. À cet égard, la Russie a l'intention de continuer à contribuer à la formation de spécialistes de pays africains en accordant des bourses d'État pour l'enseignement dans les institutions russes dans les domaines suivants : médecine, éducation, technologies avancées, transport, géologie et autres.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence équato-guinéenne d'avoir organisé ce débat opportun visant à mettre fin aux conflits sur le continent africain. Nous sommes très heureux de vous voir aujourd'hui, Monsieur le Ministre, présider le Conseil, et nous apprécions le travail des diplomates équato-guinéens ici présents.

Je voudrais également remercier la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, M. Ramtane Lamamra, et le fondateur et Directeur exécutif du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (Centre africain

pour le règlement constructif des différends), M. Vasu Gounden, pour leurs interventions très instructives.

La Pologne estime qu'une Afrique sans conflits est un objectif ambitieux qui ne peut être atteint qu'avec l'appropriation africaine. À notre avis, l'initiative Faire taire les armes et le débat d'aujourd'hui sont une preuve incontestable de cette appropriation. Il ne fait aucun doute que l'Afrique mérite d'être félicitée pour les efforts qu'elle a déployés pour mettre fin à la violence qui sévit sur le continent. Tout particulièrement au cours de ces dernières années, l'Union africaine a assumé d'importantes responsabilités et son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du continent n'a fait que se renforcer.

Toutefois, il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits. Un engagement ferme s'impose pour faire de la paix une réalité pour toutes les populations, débarrasser le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des violents conflits, et prévenir le génocide, comme le stipule la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Union africaine. Je voudrais mettre l'accent sur certains éléments essentiels qui revêtent une importance particulière à nos yeux.

Nous estimons qu'il faut déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre le transfert illicite, l'accumulation déstabilisatrice et le détournement des armes légères et de petit calibre en Afrique. La prolifération illicite des armes déstabilise le continent et porte atteinte à son développement. Je voudrais donc encourager les partenaires africains à ratifier le Traité sur le commerce des armes et à appliquer ses dispositions, et inviter l'ONU à mettre à disposition ses compétences spécialisées et son assistance. Nous ne cesserons de souligner l'importance que revêt la mise en œuvre à tous les niveaux du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous voudrions insister sur les mesures au niveau national, qui jouent un rôle décisif. Par ailleurs, les approches et la coopération régionales appuient utilement ces instruments.

Il est tout aussi important de fournir l'assistance technique et financière nécessaire aux pays touchés par des conflits dans le cadre des processus de réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de démobilisation, désarmement et réintégration. Par conséquent, nous saluons les efforts de déployés par la Commission de l'Union africaine pour apporter son appui à ces pays. Le

renforcement des capacités africaines en matière d'alerte rapide, de médiation et de prévention des conflits, y compris le Groupe des Sages, ainsi que l'adoption de mesures de confiance, revêtent la plus haute importance. Il importe de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, tout comme il est essentiel que l'ONU continue d'appuyer l'Union africaine dans les efforts qu'elle déploie pour se doter de capacités, d'outils et de moyens nécessaires pour mener une action efficace.

Les conflits qui sévissent en Afrique sont complexes, tout comme leurs causes profondes. Les inégalités sociales, politiques et économiques persistent en Afrique, de même que le chômage, le faible niveau d'études et la pression démographique. Son histoire est également marquée par une succession de conflits et de luttes pour le contrôle des ressources naturelles. Tous ces éléments doivent être pris en compte si nous voulons instaurer durablement la paix sur le continent. S'attaquer aux causes profondes exige des efforts concertés, leur appropriation par les gouvernements africains et les communautés locales et l'appui de la communauté internationale.

Enfin et surtout, je voudrais mettre en exergue un autre élément fondamental en matière de prévention et de gestion des conflits : la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des institutions publiques. Les gouvernements africains doivent poursuivre leurs efforts pour mettre en place des institutions qui rendent compte de leur action aux citoyens et qui sont à leur écoute, qui favorisent l'état de droit et qui garantissent la stabilité politique. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'il ne sera pas possible d'instaurer durablement la paix sans garantir l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix et à la vie politique. Nous sommes fermement convaincus qu'en Afrique, les femmes et les jeunes peuvent jouer un rôle essentiel dans les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation, ainsi que dans le renforcement de la résilience du continent.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que les personnes handicapées sont touchées de façon disproportionnée par les conflits violents et qu'il importe de les associer aux processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Elles peuvent apporter des perspectives uniques, partager leurs connaissances et contribuer aux activités de consolidation de la paix, en vue de l'édification de sociétés plus inclusives et plus équitables, d'une fourniture plus équitable de l'aide en cas de conflit et de l'instauration d'une paix durable.

Pour terminer, je voudrais féliciter encore une fois l'Afrique pour les progrès accomplis jusqu'à présent en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour faire taire les armes à feu d'ici à 2020. Des relations efficaces entre l'ONU et l'Union africaine jouent un rôle important à cet égard. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que la Pologne continuera d'appuyer la vision de l'Union africaine en faveur de la paix et de la prospérité, ainsi que la prévention et le règlement des conflits et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2457 (2019), qui constitue un pas important vers la réalisation de l'objectif d'une Afrique sans conflits.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Je voudrais remercier la présidence équato-guinéenne pour l'organisation de ce débat public sur l'ambitieuse initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici à 2020 » sur le continent africain et pour sa conduite remarquable des travaux du Conseil.

Qu'il me soit également permis de saluer votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre, qui témoigne du leadership de votre pays et de son engagement dans les efforts déployés par nos États pour la matérialisation de cette noble ambition africaine qui est de faire taire les armes sur notre continent à l'horizon 2020.

Je voudrais adresser les remerciements de ma délégation aux éminents intervenants, pour la justesse de leurs analyses et la pertinence de leurs recommandations. Il s'agit de M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de S. E. M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique et de M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes. J'associe à ces remerciements le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, dont l'engagement pour la prévention des conflits, ainsi que pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique, n'est plus à démontrer.

La Côte d'Ivoire voudrait se réjouir des progrès remarquables accomplis depuis l'adoption de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 en janvier 2017, et se féliciter de l'adoption de la résolution 2457 (2019) soumise par

la République de Guinée équatoriale au nom des trois pays africains membres du Conseil, conformément au paragraphe 5 du communiqué du Conseil de paix et de sécurité du 16 janvier 2017.

Elle félicite l'Ambassadeur Anatolio Ndong Mba, notre collègue, et tous ses collaborateurs, pour l'excellent travail accompli tout le long de ce mois de février. Cette résolution, nous en sommes convaincus, marque une étape importante dans le processus d'appropriation par les Nations Unies et ses organes compétents, de cet important projet, qui s'inscrit parfaitement dans les efforts de promotion de la paix, de la sécurité et du développement de l'Union africaine.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté, le 16 janvier 2017, la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, conformément à l'Agenda 2063, pour la transformation socioéconomique du continent.

Depuis lors, l'organisation panafricaine n'a ménagé aucun effort à l'effet de traduire en réalité le rêve d'une Afrique en paix et résolument tournée vers la réalisation des objectifs de développement durable, comme vient de nous le démontrer l'Ambassadeur Lamamra.

Convaincue que les efforts coordonnés de tous les acteurs constituent le meilleur atout pour une mise en œuvre efficace de cet important chantier, l'Union africaine n'a cessé de mobiliser tous les États membres, les organisations sous-régionales, la société civile africaine, ainsi que la communauté internationale, y compris l'ONU. En effet, la coordination de nos stratégies et la mutualisation de nos moyens sont des conditions essentielles et même indispensables pour mener efficacement la lutte en raison de l'extension et de la typologie changeante des conflits en Afrique, ainsi que de la prolifération inquiétante du trafic des armes.

S'il est indéniable que la conjugaison de nos efforts est indispensable pour taire les armes en Afrique, il convient de reconnaître également qu'il incombe avant tout aux États membres de mener la lutte contre les ravages causés par les armes en faisant fond sur les cadres juridiques et opérationnels nationaux. En effet, faire taire les armes, en tant que moyen de prévention des conflits, doit relever de la responsabilité première des États au regard de la Charte des Nations Unies. C'est à la lumière de cette responsabilité première que la Côte d'Ivoire, qui a connu les affres d'un conflit armé post-électoral, a mis en place un cadre juridique national

pertinent découlant de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et du Traité sur le commerce des armes.

Sur le plan opérationnel, la lutte contre la prolifération et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre a été menée concomitamment avec le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants et celui de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, mon pays a créé l'Autorité de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants, le Conseil national de la sécurité chargé de conduire la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que la Commission nationale de lutte contre les armes légères et de petit calibre. Le processus de DDR, qui s'est achevé en juin 2015, a été financé sur fonds propres à hauteur de 72 % et suivi d'un désarmement communautaire et d'une politique de resocialisation des ex-combattants, indispensables à la pérennisation des acquis en matière de paix, de sécurité et de stabilité.

La Côte d'Ivoire est d'avis que l'application de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, élaborée par l'Union africaine, doit aussi et avant tout reposer sur des engagements politiques et financiers forts afin de réaliser notre objectif commun de préserver les générations futures du fardeau des guerres et des conflits violents. Il convient, par ailleurs, d'insister tout particulièrement sur le rôle déterminant des communautés économiques régionales, tel que défini au paragraphe 4 du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 16 janvier 2017.

À cet égard, il me plaît de citer en exemple et de saluer la coopération vertueuse entre les commissions nationales de lutte contre les armes légères et de petit calibre des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur les armes légères et de petit calibre et du Traité sur le commerce des armes. Cette coopération facilite, en effet, le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre le trafic des armes, ainsi que les échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques, permettant ainsi aux États membres d'enregistrer des progrès remarquables dans le domaine du contrôle, du marquage et de la sécurisation des stocks d'armes et de munitions.

La Côte d'Ivoire voudrait souligner également la nécessité pour l'Union africaine et les partenaires

internationaux de poursuivre leur appui multiforme au renforcement des capacités des organisations régionales afin d'accroître leur efficacité dans la lutte contre la prolifération des armes, ainsi que dans la sensibilisation et le désarmement communautaire, en relation avec les organisations de la société civile. À cet égard, mon pays salue l'action de l'ONU à travers le Service de la lutte antimines, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Il l'exhorte à poursuivre sa coopération avec l'Union africaine, conformément au Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité existant entre les deux institutions, afin d'œuvrer à la prévention des conflits en Afrique.

Notre engagement à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 doit prendre en compte les vulnérabilités structurelles, telles que la pauvreté et le chômage. Nos efforts coordonnés doivent tenir compte des préoccupations liées à la sécurité et au développement et offrir aux jeunes, notamment, d'autres options que la criminalité et les activités illicites liées aux armes. Ils doivent également tenir compte de la nécessité d'inclure de plus en plus les femmes dans notre approche des questions sécuritaires et de développement.

Je voudrais, pour clore mon propos, lancer un appel pressant à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, pour qu'elle soutienne l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes », expression de la volonté de ses États membres d'œuvrer à l'avènement de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique. La Côte d'Ivoire saura jouer sa partition.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais une fois de plus vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire d'État du Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, la bienvenue dans cette salle. Je vous suis sincèrement reconnaissant d'avoir convoqué cette séance très importante et vous félicite, vous et votre délégation, d'avoir promu la très importante et historique résolution 2457 (2019) que nous venons d'adopter. Il ne fait aucun doute à mes yeux qu'il s'agit d'une résolution importante du Conseil de sécurité.

Je remercie également les intervenants de leurs exposés très utiles. M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, M. Ramtane Lamamra de l'Union africaine et, bien sûr, M. Visu

Goudane nous ont dressé un tableau de la situation sur le terrain, qui, je dois le dire, a été très éclairant.

L'engagement des pays africains à faire taire les armes à feu d'ici 2020 est vraiment une initiative importante, car les conflits armés en Afrique ont eu un coût élevé. Des dizaines de milliers de vies ont été perdues; on estime que 15 % du produit intérieur brut est perdu chaque année; plus de 5 millions de personnes ont été chassées de force de leur pays d'origine; et des millions d'autres personnes sont déplacées à l'intérieur de leur pays et ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Aujourd'hui, l'importance de cette séance va au-delà de la réalisation d'une Afrique en paix et sans conflits. Il est également essentiel de promouvoir le développement durable dans la région, pas seulement l'objectif 16.4 en particulier, mais l'ensemble des objectifs de développement durable. En effet, sans paix, il ne peut y avoir de développement, et sans développement, il ne peut y avoir de paix. Il est donc grand temps que les pays africains se fixent l'objectif d'une Afrique sans conflits par le biais de cette initiative et de sa feuille de route. Je voudrais souligner quelques points pertinents à cet égard.

Premièrement, il est impératif de lutter contre les flux illicites d'armes et de munitions, car les armes illicites contribuent de manière significative à l'aggravation des conflits. Il est essentiel de renforcer les capacités dans les domaines de la législation nationale, de l'application des lois et des moyens judiciaires. La communauté internationale doit appuyer les efforts des pays africains à cet égard. La capacité de sauvegarde des stocks nationaux d'armes doit également être améliorée. La coopération au sein de la région est cruciale à cet égard. La gestion commune des frontières, y compris par des mesures de sécurité aux frontières et l'échange d'informations, doit donc être renforcée.

Deuxièmement, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est également essentielle. Les activités terroristes sont devenues une menace majeure pour la sécurité en Afrique, et la multiplication et la complexité croissante des attentats terroristes dans tout le continent ont causé des pertes en vies humaines, sapé la gouvernance et la mise en place d'institutions et déchiré le tissu social. Ces activités terroristes sont souvent étroitement liées à d'autres formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues et de ressources naturelles, la traite des personnes et la piraterie maritime.



C'est pourquoi il est crucial de lutter contre le terrorisme, y compris en éliminant les activités illégales qui contribuent au financement de groupes terroristes. L'Indonésie se félicite du rôle moteur joué par les pays africains dans la lutte commune contre le terrorisme. La Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en sont deux exemples louables.

Pour que de telles initiatives s'inscrivent dans la durée, l'appui de la communauté internationale est indispensable, notamment en matière de renforcement des capacités et de financement prévisible. Le renforcement des institutions nationales et locales de prévention des conflits est également un facteur important. À cet égard, il importe de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits. En effet, il n'y a pas que les armes qui doivent être réduites au silence. Il faut également lutter contre la pauvreté, les disparités économiques et les inégalités sociales pour réduire la fréquence des conflits et prévenir une reprise de la violence. La cohésion et l'inclusion sociales doivent être encouragées. Par conséquent, l'Indonésie appuie la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, ainsi que de l'Agenda 2063.

Il importe également d'édifier des communautés résilientes, de renforcer les institutions démocratiques et judiciaires, d'inclure tous les secteurs dans le développement socioéconomique et de promouvoir la participation de la société civile, des femmes et des jeunes. En Indonésie, nous sommes prêts à contribuer à cet effort, et nous nous félicitons que la majorité des bénéficiaires de nos programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire soient des pays africains. Par ailleurs, nous ne cessons de renforcer les liens économiques, notamment par l'intermédiaire du Forum Indonésie-Afrique, du forum Afrique-Indonésie sur l'infrastructure et d'autres forums pertinents. Nos liens avec l'Afrique sont séculaires. Nous avons également tendu la main à l'Afrique par l'intermédiaire de la Conférence Asie-Afrique de 1955, et nous continuerons de le faire à l'avenir.

Enfin, je voudrais saluer le fait que le présent débat a été organisé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». En effet, le rôle des organisations régionales et sous-régionales est crucial pour garantir le succès de l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique

d'ici à 2020. Ma délégation n'a de cesse de répéter que l'Afrique sait ce qui est le mieux pour elle. L'Indonésie peut s'identifier à cette approche. Dans notre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est parvenue à transformer une région autrefois sujette aux conflits en une région de paix et de progrès.

Faire taire les armes en Afrique n'est pas une tâche facile, mais ce n'est pas une tâche impossible. Elle est à notre portée à condition que toutes les parties prenantes unissent leurs forces pour appuyer l'initiative et la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en oeuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Par conséquent, nous appelons à un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine, notamment par le dialogue stratégique et l'échange de vues, le renforcement des capacités et l'analyse, afin de contribuer à l'initiative visant à faire taire les armes.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant que nous devons viser le ciel pour atteindre le plafond. Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 est un objectif noble et essentiel, mais nous devons nous employer à l'atteindre par des actions concrètes et mesurables. Notre objectif doit être de nous débarrasser des armes et pas seulement de fournir des silencieux pour ne pas entendre le bruit qu'elles font. Toutes les parties prenantes doivent prendre part à cette importante initiative, afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Je veux simplement souligner ce que M. Vasu Gounden a mentionné. L'Afrique ne fabrique pas d'armes; les armes viennent de l'étranger. Dès lors, il ne s'agit pas seulement d'un problème africain, il s'agit d'un problème qui nous concerne tous. Je voudrais conclure en citant un vieux et sage proverbe ougandais : « Lorsque le pays est en paix, le chef n'a pas besoin de boucliers ». De la même façon, s'il y a la paix et le développement en Afrique, les armes se tairont pour toujours.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés M<sup>me</sup> DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M. Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique; et M. Gounden, Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Le débat et le vote d'aujourd'hui sur la résolution 2457 (2019), qui appuie l'initiative de l'Union africaine Faire taire les armes d'ici 2020, visent à promouvoir l'objectif de créer un continent africain exempt de

conflits. Comme nous l'avons déjà dit, l'objectif d'une Afrique exempte de conflits est ambitieux et louable, mais il ne sera pas facile à réaliser. Néanmoins, cette résolution et les séances telles que le débat public d'aujourd'hui démontrent la volonté de l'Union africaine et de ses États membres, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, de relever le défi.

Les facteurs qui contribuent à la violence en Afrique sont complexes. La mauvaise gouvernance, la corruption et le sous-développement créent une fragilité qui alimente les cycles de conflits. En outre, une mauvaise gestion des ressources naturelles peut contribuer au problème. La bonne gestion du patrimoine naturel devrait apporter prospérité et développement social, mais dans de trop nombreux pays, la richesse des ressources naturelles, au lieu de se traduire par une amélioration des moyens de subsistance des citoyens, alimente la corruption, la violence et les conflits.

Comme la plupart des autres orateurs l'ont également noté, le trafic, la circulation et l'utilisation d'armes légères et de petit calibre demeurent les principaux moteurs des conflits en Afrique et sont responsables de la majorité des décès liés aux conflits. Les armes légères sont acquises illicitement par divers moyens, notamment le détournement des stocks d'armes nationaux, les attaques contre des postes militaires et le trafic et la vente par des réseaux prêts à vendre des armes à des acteurs non étatiques. Souvent, ces activités violent les embargos sur les armes imposés par l'ONU ou contreviennent à ses régimes de sanctions. Les fonctionnaires corrompus qui ferment les yeux sur le vol de stocks d'armes non sécurisés facilitent également la contrebande d'armes.

Des systèmes de justice pénale faibles, des contrôles frontaliers et maritimes insuffisants, une sécurité physique déficiente et une mauvaise gestion des stocks d'armes aggravent encore le problème. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux facteurs qui contribuent à la propagation des conflits en Afrique aujourd'hui. Nous devons désormais nous demander quelles mesures nous pouvons prendre pour combattre ces facteurs de violence.

Premièrement, nous pouvons renforcer les mécanismes existants pour anticiper le déclenchement d'un conflit, quelle qu'en soit la cause, et appuyer les efforts de médiation et de prévention. L'autonomisation du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent en donnant un poids politique supplémentaire à ses conclusions analytiques et l'approbation de réponses diplomatiques qui

s'attaquent aux crises potentielles à un stade précoce sont deux exemples d'une importance cruciale. Il est souvent politiquement difficile de prendre des mesures en raison de l'activation des systèmes d'alerte, mais cela peut s'avérer essentiel pour réduire le risque de violence.

Deuxièmement, les États peuvent nouer des partenariats bilatéraux avec des pays de l'ensemble du continent pour s'occuper de la maîtrise des armements en Afrique. Les États-Unis aident le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda à respecter leurs engagements au titre du Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique. En Somalie, les programmes des États-Unis renforcent la sécurité des stocks d'armes du Gouvernement fédéral somalien contre les attaques des Chabab et d'autres groupes armés. Les États-Unis ont également œuvré à la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo en détruisant les armes et munitions excédentaires et mal sécurisées et en améliorant la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes de l'armée et de la police nationale congolaises. En outre, les États-Unis financent un programme de commerce responsable des minerais de plusieurs millions de dollars visant à rompre le lien qui existe entre le conflit et le commerce des minerais dans l'est de la République démocratique du Congo.

Par ailleurs, les États-Unis appuient sans relâche de nombreux objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'Agenda 2063 comprend des objectifs importants tels que l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, l'investissement dans l'infrastructure, la protection de l'environnement, et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit. Toutefois, nous sommes préoccupés par les déclarations s'engageant à réduire les importations de produits alimentaires, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la sécurité alimentaire et n'être pas conforme aux obligations commerciales des membres africains de l'Organisation mondiale du commerce. Nous espérons poursuivre les discussions avec l'Union africaine sur cette question.

Troisièmement, la communauté internationale doit continuer de rechercher des moyens de renforcer la coopération avec l'Union africaine, d'autres organisations régionales et les différents États africains pour prévenir et atténuer les crises, régler les conflits et prévenir les atrocités criminelles et les déplacements de population. Un leadership et des engagements africains fermes pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence faciliteront cette coopération. La

résolution d'aujourd'hui est un bon exemple de ce type de partenariat.

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, nous pouvons attendre des gouvernements africains qu'ils se demandent mutuellement des comptes s'agissant d'assurer la sécurité de tous leurs citoyens, sans distinction de race ni d'origine ethnique et d'une manière qui respecte et valorise les droits de l'homme. Les sociétés qui promeuvent et protègent les droits de l'homme sont plus résilientes. Les États-Unis sont également conscients du rôle de l'autonomisation et du leadership des femmes dans la prévention des conflits. Il est particulièrement troublant de constater que les forces armées de sécurité de l'État répriment et maltraitent des citoyens, comme nous l'avons vu récemment dans des pays comme le Zimbabwe, où cette année, les forces de sécurité de l'État ont été responsables de la mort de pas moins de 13 personnes, et se sont rendues coupables d'actes de violence et de torture sur 600 personnes et de l'arrestation arbitraire de 600 autres. Nous appelons les gouvernements, notamment le Gouvernement zimbabwéen, à demander des comptes aux forces de sécurité de l'État qui abusent de leur position pour commettre des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits.

L'escalade de la crise dans les régions anglophones du Cameroun est également préoccupante. Nous exhortons les deux parties dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun à renoncer à de nouvelles violences et à permettre un accès sans entrave au personnel humanitaire et aux travailleurs du secteur de la santé. Nous appelons à un vaste dialogue de réconciliation immédiat, sans conditions préalables, entre le Gouvernement camerounais et les séparatistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Au Soudan, le Président Omer Al-Bashir a déclaré un état d'urgence d'un an et a dissous le Gouvernement national et les gouvernements provinciaux, en réponse aux manifestations réclamant sa destitution, qui étaient le résultat de plusieurs mois de crise économique et politique. Dans le même temps, les tactiques répressives des forces de sécurité soudanaises, notamment l'emploi de tirs à balles réelles, les détentions arbitraires et la torture, risquent de déstabiliser davantage le Soudan. Il faut d'urgence instaurer au Soudan une réforme politique et économique pleinement inclusive et prenant en compte les griefs légitimes exprimés par les manifestants.

Les États-Unis savent que la stabilité durable, la prospérité, l'indépendance et la sécurité sur le continent

africain sont dans l'intérêt national des États-Unis et des autres pays représentés dans cette salle, et des pays du monde entier. Nous continuerons d'être un partenaire travaillant en étroite coopération avec l'Union africaine et ses États membres pour nous attaquer aux causes profondes des conflits. Avec le soutien collectif du Conseil de sécurité, nous espérons vivement continuer d'œuvrer de concert pour faire taire les armes et mettre fin aux conflits sur le continent africain.

**M. Nkosi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de transmettre les excuses de notre chère sœur, M<sup>me</sup> Lindiwe Sisulu, qui, en raison d'autres obligations pressantes, ne peut malheureusement pas participer au débat exceptionnel d'aujourd'hui. Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour exprimer sa vive reconnaissance à la présidence de la République de Guinée équatoriale, pays frère qui exerce en février la présidence par roulement, pour l'organisation de la présente séance publique, très importante, sur l'initiative Faire taire les armes en Afrique.

Nous tenons à saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; à notre cher frère, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine (UA) chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique; et à notre compatriote M. Gounden, Directeur exécutif du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (Centre africain pour le règlement constructif des différends), pour les exposés extrêmement perspicaces qu'ils ont présentés ce matin.

Le présent débat vient à point nommé, puisqu'il suit immédiatement la conclusion couronnée de succès de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba, où l'UA a examiné des questions de la plus grande importance pour le continent, notamment les progrès relatifs aux aspirations de l'UA énoncées dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies est bien consciente de la contribution précieuse des organisations régionales et sous-régionales à la paix et à la sécurité. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies souligne la nécessité de renforcer le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales dans la prévention et le règlement pacifique des différends. La coopération entre l'Organisation et les organisations régionales et sous-régionales a produit au fil des ans des résultats concrets, obtenus par exemple sur le continent

africain grâce au déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès réalisés au fil des ans dans le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'UA, notamment l'adoption des résolutions historiques 1809 (2008) et 2033 (2012), entre autres. En fait, cette coopération est stratégique pour promouvoir les principes de l'avantage comparatif, de la complémentarité et du partage du fardeau. Il est donc impératif que l'Organisation des Nations Unies continue d'œuvrer en étroite coopération avec l'UA et les organisations régionales afin de réaliser une paix durable sur le continent africain.

L'Afrique du Sud a toujours souligné que l'utilisation des contributions statutaires de l'Organisation constitue le moyen le plus fiable, durable et prévisible de financer les opérations de paix de l'UA autorisées par l'Organisation des Nations Unies. Il a été encourageant d'entendre le représentant de la République française dire aujourd'hui que la France soutient l'initiative en faveur du financement des opérations de paix de l'UA sur les contributions obligatoires de l'ONU. Nous travaillerons avec la République française et d'autres délégations pour veiller à atteindre cet objectif.

Ces deux dernières décennies, le financement fiable et durable de l'UA a été un défi permanent, du fait d'une dépendance excessive à l'égard du financement des donateurs internationaux. Cela a abouti à un rôle subordonné de l'Afrique dans les prises de décision, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour remédier à ce problème historique, et comme élément des réformes institutionnelles de l'UA récemment approuvées, qui visent à assurer que le continent parvienne à davantage d'autonomie, d'appropriation et d'autosuffisance pour relever ses défis en matière de paix, de sécurité et de développement, l'UA a créé le Fonds pour la paix. Celui-ci est structuré autour de trois domaines thématiques qui couvrent la médiation et la diplomatie préventive, les capacités institutionnelles et les opérations de soutien à la paix.

À la trente-deuxième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tenue récemment, il a été noté que, depuis 2017, 50 États membres de l'UA avaient contribué au Fonds pour la paix, sur la base du barème des quotes-parts actuel, et qu'au total 89 millions de dollars y avaient été contribués. Cela démontre véritablement l'attachement indéfectible des membres de l'UA à la pleine mise en œuvre du Fonds pour la paix.

Dans l'ensemble, de véritables progrès ont été faits ces dernières années pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent africain, ce qui a produit des dividendes de la paix bénéfiques, une croissance économique forte et durable et des résultats de développement positifs pour de nombreux pays africains. Comme l'ont dit et signalé de nombreux représentants qui sont intervenus avant moi, nous avons été témoins d'une formidable transition pacifique en République démocratique du Congo. Nous avons aussi vu récemment des élections pacifiques à Madagascar. En outre, nous avons été témoins d'une percée véritablement historique dans la Corne de l'Afrique, avec le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée et, maintenant, entre l'Érythrée et Djibouti. Nous avons également assisté à la conclusion pacifique d'accords en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Toutefois, des poches de conflit et d'instabilité dans plusieurs pays risquent d'éroder les gains réalisés et, ce faisant, de faire retomber dans le conflit des pays qui en étaient sortis.

Par la Déclaration solennelle de 2013 sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine de 2013, les dirigeants africains ont renouvelé leur détermination et leur engagement à relever les défis de paix et de sécurité auxquels est confronté le continent en adoptant la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, dans le cadre de projets et programmes phares de l'Agenda 2063. Depuis l'adoption de cette feuille de route, le continent a réalisé des avancées considérables pour réduire les conflits violents et armés, comme cela a déjà été mentionné. La démarche de l'Afrique du Sud à l'égard de la paix, de la sécurité et du développement durable est l'écho retentissant des buts et aspirations adoptés par la Conférence de l'UA.

La Feuille de route principale de l'UA indique la ferme détermination des dirigeants africains à garantir l'appropriation continentale et des solutions durables face aux difficultés de l'Afrique. L'Afrique du Sud pense donc qu'il est impératif d'accélérer les efforts de renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la doter des capacités voulues.

Ma délégation estime que l'Architecture africaine de paix et de sécurité doit être le cadre central par lequel doivent intervenir les échanges avec l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité au titre du Chapitre VIII. Nous devons tous, Conseil de sécurité compris, axer nos efforts sur la mise en œuvre effective



des piliers consacrés à la prévention des conflits, la gestion des crises et des conflits, la reconstruction et le développement post-conflit, et les questions stratégiques de sécurité.

Ma délégation est convaincue que la Feuille de route principale, ainsi que son mécanisme de suivi et d'évaluation, nous seront d'une grande aide pour atteindre notre objectif d'une Afrique sans conflits. Une approche multidimensionnelle qui contribue à faire entrer l'Afrique dans une ère de paix doit être adoptée. Cette approche doit notamment promouvoir développement socioéconomique sans exclusive et résilience, élargir l'accès aux ressources et aux possibilités économiques, et promouvoir et ancrer la démocratie et la bonne gouvernance.

L'ampleur et l'étendue des défis à relever, ainsi que leur intersectionnalité, exigent non seulement que des ressources importantes soient disponibles et distribuées, mais aussi que des partenariats solides, durables et dynamiques soient établis aux niveaux national, régional, continental et international. La mise en œuvre effective de la Feuille de route nécessite une architecture régionale et continentale robuste, au sein de laquelle les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux joueront un rôle déterminant pour nous permettre d'aller de l'avant dans notre quête d'un continent africain uni, prospère et intégré, libéré du conflit et du sous-développement. L'Afrique du Sud est favorable à une coopération toujours plus étroite entre l'Union africaine et l'ONU dans ce domaine, grâce aux efforts déployés par le Cadre de la politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine et par la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

Pour terminer, l'Afrique du Sud réaffirme sa conviction qu'une Afrique libérée de la guerre et du conflit et en paix avec elle-même est indispensable aux efforts continentaux visant à faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous encourageons donc le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière à aider notre continent à atteindre ces objectifs de développement vitaux.

Ma délégation remercie vivement celle de la Guinée équatoriale pour son leadership et son rôle moteur, qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2457 (2019) sur l'objectif de faire taire les armes en Afrique. Nous sommes convaincus que

l'adoption de cette résolution par le Conseil contribuera à nous rapprocher encore d'une Afrique en paix avec elle-même. L'élan qui nous pousse à faire taire les armes est véritablement irréprouvable.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants aujourd'hui – M<sup>me</sup> DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M. Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, et M. Vasu Gounden – pour leurs précieux éclairages. Le Royaume-Uni se félicite vivement que la Guinée équatoriale ait décidé de programmer un débat de haut niveau sur cette importante question.

L'exposé de M. Gounden m'a tout particulièrement semblé pousser à la réflexion. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que nous devons tous prendre des mesures pour nous attaquer aux problèmes de gouvernance et autres facteurs structurels de conflit si nous voulons que notre aspiration à une Afrique libérée du conflit devienne réalité. J'ai également été frappé par les commentaires de mon collègue des États-Unis, qui a axé sa déclaration sur certains pays spécifiques. Là aussi, j'abonde dans son sens : nous devons donner la priorité à ces situations particulières, qu'il s'agisse du Zimbabwe, de la République démocratique du Congo, du Soudan ou du Cameroun, si nous voulons nous rapprocher de cet objectif ambitieux.

Le Royaume-Uni estime qu'il est impératif de traduire le noble objectif de faire taire les armes en initiatives concrètes, propres à faire une différence concrète dans la vie des gens ordinaires en Afrique. Dans cet esprit, je voudrais souligner quatre priorités à ne pas perdre de vue.

Premièrement, il nous faut nouer des partenariats robustes et efficaces. C'est indispensable parce que, ensemble, nous produirons davantage de résultats que séparément. Le Royaume-Uni est très attaché à notre partenariat stratégique avec l'Union africaine pour appuyer la paix, la stabilité et le développement. Dans ce contexte, nous entendons conserver une approche globale, car nous sommes conscients du lien de complémentarité entre sécurité et prospérité. Nous continuerons également d'appuyer les efforts visant à renforcer et approfondir le partenariat entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales africaines.

Comme le Secrétaire général le met en avant avec la thématique de la pérennisation de la paix, des

mécanismes efficaces d'alerte rapide et de prévention des conflits nécessitent une coopération étroite entre toutes les parties prenantes concernées. Ensemble, nous pouvons et nous devons rechercher les signes avant-coureurs de conflits et de crises en Afrique, en mettant en commun nos connaissances et nos analyses, et nous devons collaborer pour prendre des mesures constructives dès que l'occasion s'en présente pour désamorcer les violences et promouvoir des solutions politiques.

Deuxièmement – et un certain nombre de membres du Conseil y ont fait allusion aujourd'hui –, nous devons apporter notre plein appui à des initiatives efficaces de diplomatie préventive, de bons offices et de médiation, autant de composantes indispensables des efforts régionaux et sous-régionaux pour promouvoir la paix et la stabilité. La valeur de ces actions a été démontrée dans le contexte africain, par exemple avec les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour faciliter un transfert pacifique du pouvoir en Gambie en 2017, ou lorsque l'Autorité intergouvernementale pour le développement a appuyé la revitalisation du processus de paix au Soudan du Sud. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'associe à l'Union africaine pour encourager le renforcement des capacités continentales en matière d'alerte rapide afin d'optimiser les efforts de diplomatie préventive.

Troisièmement, comme les représentants de l'Allemagne et de la Pologne l'ont déjà souligné aujourd'hui, et comme en tient compte à juste titre l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, intensifier la participation des femmes est un autre facteur indispensable pour prévenir et régler efficacement les conflits. C'est ainsi que le plan d'action national actuel du Royaume-Uni pour les femmes et la paix et la sécurité comprend un engagement à appuyer la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans divers pays partenaires, dont le Nigéria, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud. Le Royaume-Uni est également fier de faire partie du groupe des amis de FemWise, qui vise à renforcer ce Réseau africain des femmes dans la prévention des conflits et la médiation de la paix. Nous attachons également une grande importance au rôle que jouent la société civile et les initiatives communautaires pour promouvoir la participation des femmes dans la prévention des conflits et le rétablissement de la paix. L'exemple de la Libérienne Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix, et d'autres militantes, montre que, lorsque les femmes font campagne pour la paix sur le terrain, leur activisme peut véritablement jouer le rôle d'un catalyseur.

Enfin, comme de nombreux autres orateurs l'ont mentionné ce matin, les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix doivent être complétés par une approche énergique de la lutte contre la prolifération des armes, en particulier des armes légères et de petit calibre. Ces dernières ont certes un rôle à jouer pour assurer une défense et une sécurité légitimes, mais leur utilisation abusive coûte des centaines de milliers de vies chaque année, compromet la sécurité et le développement, et alimente les conflits, la criminalité et le terrorisme. Dans ce contexte, rien ne pourra être fait si les institutions chargées de la paix et de la sécurité au niveau national ne sont pas opérationnelles, mais il faut également promouvoir une forte coopération transfrontalière et régionale. Le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec l'Union africaine pour améliorer la gestion des armes légères et de petit calibre et des munitions en Afrique. Cette collaboration doit s'inscrire en complément et en appui des travaux en cours dans le cadre de l'ONU, ainsi que des autres traités, conventions et régimes de maîtrise des armements, notamment le Traité sur le commerce des armes. Nous exhortons tous les États de la région qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties aux instruments internationaux pertinents en matière de maîtrise des armements, pour faire la preuve de leur détermination à lutter contre la prolifération des armes illicites.

Le Royaume-Uni restera un fervent partisan des initiatives africaines visant à promouvoir la paix et la sécurité sur tout le continent africain. Nous attendons avec intérêt d'entendre les informations que fourniront d'autres États Membres dans le courant du présent débat au sujet des efforts entrepris en vue de faire avancer la mise en œuvre de la Feuille de route pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

**M<sup>me</sup> Van Vlierberge** (Belgique) : Tout d'abord, nous voudrions remercier la Guinée équatoriale pour l'organisation de ce débat public de haut niveau. Nous voudrions également remercier la Secrétaire générale adjointe, le Haut-Représentant de l'Union africaine et le fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes pour leurs interventions éclairantes de ce matin.

Ce débat public autour de l'initiative de l'Union africaine Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 est une excellente opportunité pour réfléchir à l'approfondissement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Aujourd'hui, je souhaite me focaliser sur trois messages principaux.

Premièrement, la Belgique se félicite de cette initiative importante. Elle démontre, à nouveau, toute l'importance du leadership et de l'appropriation africaine pour les questions de paix et de sécurité sur le continent. Elle démontre également à quel point le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU est fort. Nous partageons les mêmes défis et nous avons le devoir collectif d'y apporter des réponses.

Deuxièmement, nous devons certes continuer notre réflexion, mais nous devons avant tout agir sur le terrain. L'ambition de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 nous rappelle l'ampleur des défis sur le terrain. Au niveau international, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la réglementation du commerce international des armes classiques et pour prévenir et combattre le trafic illicite des armes. Nous devons également rechercher une meilleure coordination entre les différents systèmes et mécanismes régionaux et internationaux de contrôle des armements. En même temps, au niveau national, nous devons également veiller à ratifier et à mettre en œuvre les instruments existants, à l'instar du Traité sur le commerce des armes.

Enfin, pour la Belgique, et pour beaucoup de collègues qui ont pris la parole avant moi, il est primordial de maintenir une approche holistique par rapport à cette initiative. Cette initiative vise d'abord à créer un continent africain exempt de conflits armés. Mais elle permet aussi d'approfondir la réflexion sur le développement du continent et sur la poursuite de son intégration. Dans ce contexte, cette initiative se doit de prêter attention aux racines profondes des conflits, qu'elles soient de nature politique, économique ou liées au non-respect des droits de l'homme.

Alors que les défis politiques, dont l'importance de la bonne gouvernance, la participation et l'inclusion, sont connus, les défis économiques le sont moins. Dans ce contexte, la Belgique plaide pour prêter une attention toute particulière à la problématique de l'exploitation, du trafic et du commerce illicites des ressources naturelles, particulièrement ceux des minerais du conflit comme l'étain, les 3T, l'or, les diamants, le cobalt et le charbon, ou de la faune. Ceux-ci ont contribué au déclenchement, à l'intensification et à la continuation de nombreux conflits armés. C'est pourquoi nous encourageons une gestion organisée, transparente et durable des ressources naturelles, notamment par la promotion de pratiques responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Cette initiative se doit également de reconnaître le rôle crucial des femmes et de la jeunesse. La Belgique estime qu'il est particulièrement important de renforcer l'accès à la justice pour les femmes qui se trouvent dans une situation de conflit ou d'après-conflit, ainsi que d'assurer une réparation adéquate aux victimes. Nous devons également reconnaître la contribution importante et positive de la jeunesse dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits ainsi que dans les situations d'après-conflit.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence d'avoir convoqué la présente séance et nous remercions M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, M. Ramtane Lamamra et M. Vasu Gounden de leurs exposés. Nous saluons également la participation du Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale à cet important débat, qui marque la reconnaissance de l'importance et de la pertinence de l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes sur le continent d'ici à 2020. Nous nous félicitons également de l'adoption de la résolution 2457 (2019) et du rôle joué par la Guinée équatoriale dans cette adoption importante.

Nous estimons que cet effort collectif des pays africains est un symbole d'engagement, de volonté, de responsabilité et d'unité de la part des peuples et des dirigeants africains, qui veulent réaliser l'objectif ambitieux de débarrasser le continent des conflits comme condition essentielle à son développement. Nous appuyons cette initiative qui, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, vise à construire un continent stable, pacifique et prospère. À cet égard, nous soulignons en particulier l'importance de l'objectif 16 de développement durable, en vertu duquel nous nous engageons à promouvoir l'état de droit et à renforcer les institutions afin de bâtir des sociétés pacifiques et ouvertes.

Nous nous félicitons que les progrès accomplis dans de nombreux pays de cette région puissent être partagés sous forme de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience avec les pays qui restent confrontés à de graves problèmes et à des menaces provoquées ou exacerbées par les actes de violence que commettent des groupes armés, le trafic d'armes, la concurrence pour le contrôle illégal des ressources, la violence interethnique et la faible présence de l'État. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à souligner plus particulièrement la nécessité d'éliminer le trafic d'armes légères et de petit calibre, qui contribue grandement à exacerber l'insécurité et la violence dans

diverses régions africaines. La coopération régionale et entre pays voisins est primordiale pour renforcer le travail de renseignement et les contrôles aux frontières afin de lutter contre ce fléau. Nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre les instruments internationaux en vigueur dans ce domaine, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes.

En outre, pour créer une zone exempte de conflits, il est indispensable de lutter contre les causes profondes de ces conflits, notamment la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques et la faiblesse des institutions, en appliquant une approche multidimensionnelle qui privilégie le renforcement des capacités et des institutions afin de promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et le développement durable. À cet égard, il importe de promouvoir l'éducation et la création d'emplois pour les enfants, les femmes et les jeunes. Pour ce faire, il sera vital de mettre en œuvre simultanément l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance, ainsi que la Feuille de route pour faire taire les armes d'ici à 2020.

Il convient de souligner que cette initiative devra être appuyée par la communauté internationale dans son ensemble. Il sera nécessaire de promouvoir le renforcement de la coopération et des synergies entre l'Union africaine et le système des Nations Unies, en particulier la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin de consolider les processus de paix, ainsi qu'avec les autres organisations régionales et sous-régionales, conformément à la résolution 2320 (2016).

Comme l'a souligné le Secrétaire général durant sa participation à la récente session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, la relation entre cette organisation et l'ONU, qui s'est considérablement renforcée au cours des dernières années, pourrait déboucher sur une alliance encore plus étroite et efficace. La résolution que nous venons d'adopter témoigne du ferme attachement du Conseil à cet objectif.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à S. E. M. Simeon Oyono Esono Angue, Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale, qui préside la présente séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'initiative Faire taire les armes en Afrique, M. Lamamra, et M. Gounden de leurs exposés.

L'Afrique, qui compte le plus grand nombre de pays en développement, est aussi le continent le plus dynamique et qui a le plus grand potentiel en matière de développement dans le monde d'aujourd'hui. La paix et la stabilité en Afrique sont essentielles à la sécurité et au développement dans le monde.

Ces dernières années, l'Union africaine et les pays africains ont résolument mis en œuvre l'Agenda 2063 et l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, tandis que la situation n'a cessé de s'améliorer sur le continent en ce qui concerne la paix et la sécurité. Lors du trente-deuxième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu récemment, plusieurs décisions ont été adoptées, concernant notamment la création d'une zone de libre-échange africaine et le renforcement du Fonds pour la paix, ce qui atteste de la détermination de l'Union africaine et des pays africains à œuvrer de concert en faveur de leur autonomie afin de régler les problèmes africains au moyen de processus menés par les Africains. La Chine salue ces efforts.

Toutefois, certaines régions d'Afrique demeurent fragiles et sont confrontées à des menaces traditionnelles et non traditionnelles en matière de sécurité, ainsi qu'à des problèmes graves comme les tensions intercommunautaires, le terrorisme, la criminalité organisée transnationale, des niveaux élevés de pauvreté et de chômage et des crises de réfugiés. En outre, les mécanismes régionaux de sécurité collective sont sous-financés et se heurtent à d'autres difficultés. Tels sont les défis qu'il faut relever pour atteindre l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Dans ce contexte, la Chine voudrait mettre en exergue les trois points suivants.

Premièrement, il convient de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Ces dernières années, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine a été renforcé grâce à la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et l'intensification de la coopération dans le traitement conjoint des questions liées à la paix et au développement sur le continent. L'ONU doit exploiter pleinement ses atouts et augmenter son assistance à l'Afrique. Dans l'esprit du Cadre commun, les deux organisations doivent coopérer plus étroitement en matière de prévention des conflits et de médiation en vue d'instaurer durablement la paix en s'attaquant notamment aux causes profondes des conflits.



Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent renforcer leur communication et leur coordination. Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité la résolution 2457 (2019) sur l'initiative Faire taire les armes en Afrique, ce dont la Chine se félicite. Cette résolution peut permettre à l'ONU de renforcer son appui à l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes d'ici à 2020 et de resserrer les liens entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de leurs efforts communs.

Deuxièmement, il faut continuer à appuyer le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Les opérations de paix et de sécurité de l'Union africaine jouent désormais un rôle essentiel pour faire face aux crises en Afrique et un rôle complémentaire important s'agissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU doit apporter un concours résolu à l'Union africaine et à d'autres organisations régionales et sous-régionales pour renforcer leur mission, leurs capacités de planification et de gestion, ainsi que leurs capacités de bons offices et de maintien de la paix et leurs efforts de désarmement, notamment en aidant les pays africains à élaborer des solutions africaines aux problèmes africains. La Chine apporte son appui à l'ONU à cet égard en apportant un appui financier durable et prévisible aux opérations de paix et de sécurité de l'Union africaine et en travaillant en collaboration avec l'Union africaine au règlement des problèmes de financement de ses opérations de paix et de sécurité.

Troisièmement, nous devons renforcer l'appui en faveur du développement économique et social de l'Afrique en vue d'éliminer les causes profondes des conflits. Les partenaires internationaux doivent accroître leurs contributions dans des domaines prioritaires comme l'agriculture, les soins de santé, l'éducation, le développement économique, le commerce, la connectivité et les infrastructures, et apporter un appui efficace aux pays africains en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de réduire la pauvreté, de développer leur économie et d'améliorer les moyens de subsistance. Par ailleurs, cela permettra de renforcer la capacité de ces pays à parvenir à un développement économique et social durable.

La communauté internationale doit également accorder une attention particulière aux questions ayant trait aux jeunes, aux femmes et aux enfants, ainsi qu'aux réfugiés et à l'emploi en Afrique. Le thème du Sommet de l'Union africaine en 2019 a notamment porté sur la

question des déplacés. La communauté internationale doit fournir une aide humanitaire adaptée aux besoins de l'Union africaine et des pays africains. L'ONU doit fournir une assistance constructive en mettant pleinement à profit le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission de consolidation de la paix et d'autres mécanismes.

La Chine a toujours appuyé les aspirations des pays et des peuples africain à la paix, à la sécurité, à la prospérité et au développement. La Chine suit les orientations proposées par le Président Xi Jinping en ce qui concerne nos relations avec l'Afrique, à savoir les principes de sincérité, de résultats concrets, d'affinité et de bonne foi ainsi que les valeurs de l'amitié, de la justice et des intérêts communs. Nous avons fait preuve d'un engagement actif et sans faille en ce qui concerne les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique.

En 2015, la Chine a annoncé la création du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, en s'engageant à verser 1 milliard de dollars sur une période de 10 ans. Grâce aux efforts résolus de la Chine, le Fonds s'est concentré sur la paix et le développement en Afrique et a financé de nombreux projets ayant trait à l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020.

En septembre, pendant le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, les dirigeants chinois et africains ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Beijing – Construire une communauté de destin Chine-Afrique encore plus solide. La coopération sino-africaine en matière de paix et de sécurité fait partie des huit priorités énoncées dans cette Déclaration, dans laquelle la Chine s'engage, sans équivoque, à continuer d'apporter son appui à l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020.

En outre, la Chine compte créer un fonds de coopération sino-africain pour la paix et la sécurité afin de promouvoir la coopération sino-africaine en matière de paix et de sécurité, de maintien de la paix, de pérennisation de la paix et de maintien de la stabilité. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Afrique.

**M. Almunayekh** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je salue votre présence parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier les intervenants – M<sup>me</sup> DiCarlo, M. Lamamra et M. Gounden. Je les remercie de leurs exposés détaillés, qui contiennent de nombreuses informations sur les différents aspects

de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et les défis et obstacles qui pourraient empêcher le continent africain de mettre en œuvre cette initiative historique dans les délais fixés.

Les préoccupations et les aspirations du continent africain sont à l'ordre du jour aujourd'hui – non seulement du Conseil de sécurité, mais aussi de tous les organes de l'ONU et des institutions spécialisées qui s'occupent de l'Afrique. Cela reflète l'importance du continent africain pour la communauté internationale et les organisations internationales.

L'Union africaine a de nombreuses réalisations à son compte dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour régler un certain nombre de problèmes africains, réalisations sur lesquelles l'ONU peut faire fond. La coopération entre l'Union africaine et l'ONU, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, connaît un développement exponentiel et louable. Un examen des divers aspects et types de coopération au cours de ces derniers mois permet de constater que des progrès considérables ont été accomplis, comme la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et la tenue de réunions annuelles entre les deux organisations au plus haut niveau, qui ont été institutionnalisées, ainsi que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces deux Conseils tiennent une réunion chaque année, en plus des réunions tenues entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix. Tout récemment, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat ont également tenu un dialogue sur les droits de l'homme, pour la toute première fois.

Nous demandons que cet élan, qui a permis de réaliser des progrès notables, soit maintenu et qu'on y fasse fond, notamment en ce qui concerne l'initiative portant sur le maintien de la paix, qui vise à faire en sorte que les opérations de paix soient plus efficaces, mieux équipées, plus sûres et plus robustes. Il ne fait aucun doute que cela exige des mandats solides du Conseil de sécurité et un financement durable et prévisible. L'évolution positive que nous avons constatée au Conseil de sécurité sur un certain nombre de points de

l'ordre du jour illustre bien le résultat de la coopération constructive entre les deux organisations.

Il importe d'unir nos efforts pour relever les défis qui menacent la paix et la sécurité en recourant à la diplomatie préventive et à la médiation comme première ligne de défense pour prévenir le déclenchement des conflits, stratégie dont on trouve plusieurs exemples. À cet égard, le meilleur moyen de faire taire les armes de manière durable consiste à instaurer une paix durable. Il n'y a pas de paix dans un climat agité, et il n'y a pas de prévention de conflits sans efforts pour jeter les bases de la paix, ce qui ne peut se faire qu'en édifiant des sociétés dans lesquelles tous les citoyens peuvent participer efficacement à la construction de ces bases, parvenir à une paix durable et mettre en œuvre les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits avant qu'ils n'éclatent.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine prévoit un certain nombre de facteurs qui permettraient d'empêcher l'apparition des conflits ainsi que de les régler. Pour ce faire, il faudrait instaurer une culture de paix et de tolérance en sensibilisant les enfants et les jeunes à la paix et aux principes de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'accès à la justice et en s'attaquant aux causes profondes des différends interdépendants et complexes.

Avec la paix, la sécurité et les droits de l'homme, le développement est l'un des principaux piliers de l'action de l'ONU pour parvenir à une paix durable. En conséquence, l'État du Koweït attache une grande importance à ce pilier, en partenariat avec tous les États africains, convaincu que l'Afrique revêt une importance stratégique pour la communauté internationale, en particulier pour le monde arabe. Comme on l'a dit tout à l'heure, la paix et la sécurité en Afrique sont impératives pour la communauté internationale. L'État du Koweït, en tant qu'État observateur auprès de l'Union africaine, continuera d'appuyer le développement en Afrique, que ce soit au niveau gouvernemental ou au niveau local, ou encore par l'intermédiaire des institutions liées au Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes. Nous pensons que l'Afrique est une région importante pour nos activités.

Pour terminer, l'État du Koweït compte sur l'Organisation des Nations Unies et sur ses organes compétents pour promouvoir le potentiel des pays africains de mettre en œuvre, en coopération avec les pays

donateurs, l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 » et l'Agenda 2063. Nous avons eu le plaisir de collaborer avec tous les membres du Conseil sur la résolution 2457 (2019), relative à l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 ». Nous avons également le plaisir de parrainer et de mettre en œuvre cette résolution, et nous nous réjouissons à la perspective d'en récolter les fruits dans un avenir proche.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs, qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont préparé des déclarations de plus de quatre minutes sont priées de distribuer le texte et d'en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil.

Je tiens à informer toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le présent débat public pendant l'heure du déjeuner, car nous avons un grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. García Sáenz** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la délégation équatorienne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat public, qui nous donne l'occasion d'échanger des vues sur une question aussi urgente que celle de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour faire taire les armes en Afrique.

De même, nous nous félicitons de la note de cadrage préparée pour le débat (S/2019/169, annexe), avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord, puisqu'elle affirme que cette initiative vise à

« atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, à faire de la paix une réalité pour toutes les populations et à débarrasser le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des violents conflits, et à prévenir le génocide ».

Nous reconnaissons qu'au cours des deux dernières décennies, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont amélioré leur capacité de faire face aux situations de crise et de conflit sur le continent, contribuant ainsi à créer des conditions favorables à la croissance et au développement de leurs populations,

l'objectif ultime étant la stabilité et la paix dans cette région. Toutefois, malgré les progrès réalisés en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, l'Afrique reste confrontée à un certain nombre de crises qui mettent en danger la sécurité humaine, nationale et régionale. Dans le même temps, il est opportun de mentionner que la région à laquelle appartient mon pays est également confrontée aux mêmes défis.

D'autre part, la prolifération des armes légères et de petit calibre crée un environnement propice aux atrocités de masse. Les effets dévastateurs des transferts illicites d'armes légères et de petit calibre sont un problème qui touche sévèrement le continent africain et qui est un phénomène mondial, qui exige dès lors des actions et des engagements internationaux et multilatéraux, c'est-à-dire une volonté résolue et ferme.

Les armes légères et de petit calibre, leur prolifération et leur trafic causent la mort de centaines de personnes chaque jour dans le monde, alimentent les conflits et exacerbent la violence. Ce commerce est sans scrupules et contraire à l'éthique, et c'est pourquoi l'Organisation pourrait très bien s'attacher à le régler avec fermeté. La fabrication de ces armes et de leurs munitions n'a pas diminué, loin de là, et elle est liée au marché illicite et contribue au trafic de stupéfiants, au crime organisé et aux conflits armés, portant ainsi atteinte à la sécurité des populations et empêchant la création d'un environnement propice au développement humain, économique et durable dans des conditions appropriées.

Le Guatemala appuie les initiatives qui visent à trouver des solutions globales et durables aux problèmes qui affligent nos peuples, en particulier la lutte efficace contre les menaces actuelles et émergentes à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, bien qu'il s'agisse d'une obligation primordiale de nos gouvernements, nous devons reconnaître que nous sommes plus forts en travaillant ensemble, dans un cadre multilatéral, où l'on cherche des solutions en recourant à l'expérience et aux bonnes pratiques dans la mise en œuvre des divers instruments internationaux dans ce domaine.

C'est pourquoi nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur le commerce des armes, rappelant qu'il s'agit d'un instrument juridiquement contraignant qui établit un régime commun pour le commerce international des armes classiques et qui vise également à réduire la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, et que, par conséquent,

il faut réduire les souffrances humaines causées par le transfert illicite et irresponsable de ce type d'armes.

Le Traité sur le commerce des armes contribue à renforcer la sécurité et la stabilité régionales, ainsi qu'à promouvoir le principe de responsabilité, en mettant en place de meilleurs contrôles des transferts des armes classiques. Outre cet instrument, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue également une plate-forme idéale pour l'échange de capacités, l'assistance et la coopération en vue d'améliorer les législations nationales sur les armes légères, sur le contrôle des importations et des exportations, ainsi que sur la bonne gestion des arsenaux.

Le Guatemala est fermement convaincu que paix et développement vont de pair; c'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de créer des synergies entre les instruments relatifs à la paix et à la sécurité et l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui représente le plus large consensus au niveau international pour édifier des sociétés pacifiques et ouvertes à tous.

Je voudrais conclure en rappelant que la violence armée est un mal qui touche l'ensemble de notre société, les groupes vulnérables étant les plus touchés, en particulier les femmes, les jeunes ainsi que les filles et les garçons en quête d'un avenir meilleur. C'est pourquoi il nous incombe de prendre des mesures visant à réduire les souffrances de nos peuples, tout en démontrant notre ferme volonté de faire respecter le multilatéralisme et le maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Kawamura** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Nous saluons votre leadership sur cette question. Nous nous félicitons de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2457 (2019), que nous avons coparrainée. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux intervenants pour leurs remarques pertinentes.

L'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 est ambitieux et louable. Comme l'a dit la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, il exige que nous nous attaquions aux facteurs et aux causes profondes des conflits et à la fragilité de manière globale. C'est dans cet esprit que mes remarques d'aujourd'hui porteront sur trois questions : les armes de petit calibre, la prévention, et le renforcement des institutions.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux armes elles-mêmes. Les armes légères et de petit calibre constituent le principal dénominateur commun entre les différents types de menaces à la sécurité sur le continent africain. Ces armes sont un amplificateur d'instabilité qui exacerbe et prolonge le conflit, quel que soit le contexte.

À cet égard, le Japon se félicite de la mise en place du nouveau mécanisme de financement – l'entité « Sauver des vies », également connue sous le nom de SALIENT, dans le cadre du programme de désarmement du Secrétaire général. Les questions relatives aux armes de petit calibre sont transversales et concernent tout l'éventail des activités de règlement des conflits. Le Japon estime que cette approche, qui permet de renforcer les capacités institutionnelles de contrôle des armes de petit calibre, ouvrira la voie à une action plus cohérente de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le Japon a récemment décidé – et annoncé aujourd'hui – qu'il allait verser 2 millions de dollars à SALIENT.

Le Japon a également décidé de verser plus d'un demi-million de dollars au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique à Lomé. Les armes légères et de petit calibre ne connaissent pas de frontières, et la coopération régionale est indispensable dans la lutte contre leur utilisation. Nous attendons avec intérêt de voir le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique renforcer les capacités des institutions de désarmement en Afrique via de sa coordination avec les partenaires régionaux.

En outre, la plupart des opérations de maintien de la paix de l'ONU déployées en Afrique ont déjà des mandats liés aux armes de petit calibre. Il serait utile que l'ONU et l'Union africaine (UA) examinent la question horizontalement et coordonnent leurs efforts.

Deuxièmement, la gestion des armes de petit calibre ne suffit pas. L'Organisation des Nations Unies et l'UA doivent stimuler les efforts de prévention. Il vaut mieux éviter qu'une arme à feu ne soit utilisée que de devoir faire taire une arme qui a déjà tiré. L'ONU et l'UA disposent toutes deux d'outils de prévention, allant de l'alerte rapide et de la médiation à la consolidation de la paix, qui peuvent et doivent se compléter mutuellement dans la recherche de solutions politiques. Le Japon estime que le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devraient mettre davantage l'accent sur la prévention afin d'impacter fortement l'objectif de faire taire les armes. Nous soulignons également le rôle



que joue la Commission de consolidation de la paix à cet égard.

Le récent accord de paix en République centrafricaine est un excellent exemple des efforts de médiation menés en collaboration par l'ONU, l'UA et les organisations sous-régionales. Le Japon a contribué financièrement à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par l'intermédiaire du Fonds pour la paix de l'UA.

Enfin, le renforcement des capacités institutionnelles est crucial. Le fondement du maintien de la paix repose sur des institutions au service de la population. C'est la raison pour laquelle le Japon met fortement l'accent sur le renforcement des institutions en Afrique. Nous pensons que l'ONU et l'UA peuvent tirer parti de leur partenariat stratégique pour optimiser le renforcement des capacités institutionnelles en Afrique en vue de faire taire les armes. Le Japon fera sa part pour promouvoir cet objectif, notamment à la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique qui se tiendra en août prochain.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Guinée équatoriale d'avoir organisé le présent débat public sur un thème particulièrement pertinent pour la sécurité internationale.

Les armes classiques font le plus grand nombre de morts et de blessés parmi les civils dans le monde et perpétuent les conflits armés, tout en entravant la sécurité, le développement et une paix durable. Tous les États Membres ont la responsabilité de promouvoir des sociétés à l'abri de la violence armée, et la prolifération incontrôlée des armes classiques dans plusieurs régions du monde représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Malheureusement, l'Afrique, mais aussi l'Amérique latine, paient le plus grand coût humain de cette situation, bien que nous ne soyons pas producteurs d'armes. C'est pourquoi le Mexique est particulièrement préoccupé par le commerce irresponsable et incontrôlé des armes, qui favorise le trafic transfrontalier et l'utilisation de ces dispositifs à des fins criminelles.

La reconnaissance de la responsabilité partagée des fabricants, des exportateurs, des intermédiaires et des destinataires d'armes est essentielle pour relever ce défi. La coopération et les efforts multidimensionnels

aux niveaux sous-régional, régional et mondial doivent être l'instrument qui nous permettra de relever ce défi, ce qui implique également le respect intégral et l'application correcte des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, ainsi que la promotion et l'exécution de programmes et mandats efficaces concernant la collecte et l'enregistrement des armes.

Le Mexique se félicite que l'Union africaine ait élaboré une vision et une stratégie continentale pour mettre fin à la violence armée et contrôler le commerce et le trafic des armes en faveur du développement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous avons également encouragé et signé des accords régionaux et hémisphériques ambitieux.

Par exemple, dans le cadre de la Conférence des États parties à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, sous la présidence mexicaine, nous avons adopté l'année dernière une approche novatrice pour la mise en œuvre de la Convention et générer des synergies avec d'autres instruments et mécanismes internationaux dans le but d'harmoniser les efforts nationaux et régionaux pour la réalisation globale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La lutte décisive contre le trafic et le détournement d'armes doit s'accompagner de stratégies qui fassent du développement et de la paix durable les seules priorités des États. La réalisation globale du Programme 2030 est particulièrement visible et pertinente à cet égard, non seulement parce qu'elle touche à la cible 16.4 des objectifs de développement durable qui vise à réduire nettement le trafic d'armes et à lutter contre la criminalité organisée, mais aussi parce que la réduction de la violence est indispensable pour parvenir au développement durable, se conformer au Programme 2030 et sauver des milliers de vies. Nous devons édifier des sociétés inclusives dotées d'un tissu social sain. De nombreuses sociétés sont inondées d'armes à feu, et celles-ci sont utilisées par les groupes qui menacent l'état de droit et la société que nous voulons tous.

Le Mexique exhorte tous les États Membres à utiliser et à appliquer au mieux les instruments multilatéraux à notre disposition, à parvenir à l'universalité et à l'application du Traité sur le commerce des armes, et à revitaliser le Programme d'action de l'Organisation des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, afin d'organiser des

débats exhaustifs sur le problème et le cycle complet des armes, notamment sur le caractère indivisible du traitement équitable et proportionnel des munitions.

Dans le cadre de ce débat, nous réitérons notre appel à ne pas combiner les actions en réponse à la criminalité organisée et la lutte contre le terrorisme, étant donné que ces deux phénomènes exigent des actions décisives et efficaces de coopération, bien que différenciées du fait de leur nature distincte.

Le Mexique réitère une fois de plus son appui au programme de désarmement proposé par le Secrétaire général. Le désarmement n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à la paix, de sauver l'humanité, de sauver des vies et de préserver les générations futures, comme l'a proposé le Secrétaire général. Nous surveillons la mise en œuvre du fonds de contributions volontaires multipartites pour lutter contre le trafic d'armes et de la stratégie pour la jeunesse comme moteur du changement dans leurs communautés.

De même, les mesures concrètes prises dans les différentes régions sont très importantes. Le rôle positif que jouent les centres régionaux de désarmement mérite notamment d'être souligné. En ce qui concerne le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, son activité est indispensable aux efforts des pays de ma région, comme le Mexique, qui a bénéficié d'activités, études et diagnostics divers pour la mise en œuvre de politiques publiques.

Il ne fait aucun doute que les ressources économiques détournées du développement durable pour acheter des armes pourraient donner à nos sociétés un visage plus humain et plus intégré. La paix pérenne est l'aspiration collective de l'ONU. Faisons taire les armes à feu en Afrique, mais aussi dans d'autres régions qui souffrent de la violence armée et de conflits exacerbés par la prolifération des armes classiques.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

**M. Do Rego** (Bénin) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Avant tout, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous souhaiter la bienvenue à nouveau à New York et de remercier la présidence de la Guinée équatoriale pour l'organisation de cet important débat public sur l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ». Le Groupe remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary

DiCarlo et M. Vasu Gounden de leurs exposés sur ce sujet extrêmement important. Je tiens particulièrement à féliciter M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, de ses efforts inlassables au service de la paix et de la stabilité sur notre continent.

Le Groupe des États d'Afrique apprécie hautement les efforts déployés par les trois membres africains du Conseil de sécurité, sous la coordination du Président en exercice de la République de Guinée équatoriale, pour mener à bien l'initiative de la tenue de ce débat public du Conseil de sécurité, qui a permis d'examiner la résolution 2457 (2019) sur l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ». Ce débat démontre à l'évidence l'engagement de l'ONU dans la promotion de la paix sur notre continent. À cet égard, je tiens à féliciter tous les membres du Conseil de l'adoption à l'unanimité de la résolution d'aujourd'hui, qui vient imprimer un nouvel élan au partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Le Groupe demeure profondément préoccupé par le commerce, le transfert et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en Afrique en particulier, en raison de leurs conséquences humanitaires et socioéconomiques. L'Afrique continue d'être au premier rang des régions qui souffrent le plus des effets du commerce et du transfert illicites des armes légères et de petit calibre, dont la fabrication se fait principalement en dehors du continent, mais qui sont acquises et utilisées par des acteurs non autorisés et des groupes armés illégaux sur le continent.

Le Groupe des États d'Afrique considère donc que la présente séance est une occasion renouvelée pour la communauté internationale de redoubler d'efforts afin d'endiguer le phénomène des flux illicites d'armes légères lors des conflits et de créer un environnement propice à la paix, à la sécurité et au développement socioéconomique. Il importe de relever que la promotion d'une participation libre et inclusive des États aux actions mondiales visant à lutter contre le flux des armes illicites, en particulier en Afrique, facilitera la réalisation effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Dans ce contexte, le Groupe se félicite du Programme de désarmement du Secrétaire général et confirme la validité et la pertinence du Programme

d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tout en soulignant l'importance de sa mise en œuvre pleine et effective. Nous soulignons également que l'assistance et la coopération internationales constituent un aspect essentiel de sa mise en œuvre. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite des efforts déployés par les États Membres et les organisations régionales pour appliquer le Programme d'action et appelle également à la mise en œuvre intégrale de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, prévenant ainsi leur flux illicite.

L'engagement de l'Union africaine à faire taire les armes d'ici 2020 a fait un pas en avant important ces derniers mois. La Corne de l'Afrique, qui est l'une des régions de notre continent ayant malheureusement été le théâtre de nombreux conflits se réjouit aujourd'hui du rapprochement intervenu entre l'Éthiopie et l'Érythrée avec un nouvel élan qui permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Comme exemple concret d'un exercice réussi de sortie de crise pacifique, je voudrais également mentionner les accords de paix conclus récemment au Soudan du Sud et en République centrafricaine, ainsi que les élections pacifiques qui se sont tenues aussi bien à Madagascar qu'en République démocratique du Congo.

L'Afrique a le plus à gagner du droit international et des institutions multilatérales. Au cours des 16 années écoulées depuis la création de l'Union africaine, nous avons constaté les avantages considérables de notre approche multilatérale, qui se manifestent par le déclin des conflits et l'augmentation du nombre de gouvernements démocratiques à travers le continent. Dans un contexte international marqué par les velléités de remise en cause du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur le droit, il me semble important d'insister sur ce fait.

Aussi le Groupe des États d'Afrique tient-il à souligner le travail appréciable et les progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre en 2000, sans oublier l'Acte constitutif de l'Union africaine; le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en 2002; la Déclaration solennelle sur la Politique africaine commune de défense

et de sécurité adoptée à Syrte en 2004; le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique; le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en 2004; la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes en 2006; et les efforts entrepris dans le cadre de la Communauté des États sahélo-sahariens et de l'Union du Maghreb arabe.

C'est ayant à l'esprit l'Agenda 2063 de l'Union africaine que nos chefs d'État et de gouvernement ont lancé en 2013 l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, et d'autres initiatives sous-régionales pertinentes visant à relever ce défi sur le continent. Bien que certains pensent que cette initiative soit trop ambitieuse, nous sommes convaincus que l'objectif fixé demeure atteignable avec la volonté politique et l'engagement de tous.

Le Groupe des États d'Afrique reconnaît que la configuration régionale des conflits ayant actuellement cours sur le continent présente des défis nouveaux, précisément dans la région sahélo-saharienne, la région des Grands Lacs et quelques foyers dans la Corne de l'Afrique. Le phénomène du terrorisme et de la criminalité transfrontalière menace notamment de remettre en cause tous les acquis. Par ailleurs et en dépit des avancées réalisées ces dernières années, le Groupe des États d'Afrique continue de souligner que l'assistance et la coopération internationales, à plus grande échelle, demeurent un élément essentiel pour faire taire définitivement les armes en Afrique.

Dans cette perspective, le Groupe des États d'Afrique lance un appel à tous les États Membres afin de renforcer leur coopération technique et financière avec les pays en développement en vue de la réalisation des objectifs généraux de l'éradication du commerce illicite des armes légères. Le Groupe estime que ces efforts favoriseront les initiatives nationales et régionales et contribueront aux efforts déployés au niveau mondial.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite des efforts déployés par les États parties au Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur, ainsi que de la tenue à Tokyo, en août 2018, de la troisième Conférence des États parties. Le Groupe exhorte les États parties à ce Traité à le mettre en œuvre de manière équilibrée et objective, en veillant à protéger les intérêts

de tous les États et pas seulement ceux des principaux États producteurs et exportateurs, tout en évitant toute atteinte au droit légitime des États de faire face à leurs besoins de sécurité et de défense, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La mise en œuvre intégrale du Traité reste réalisable avec la coopération de toutes les parties. Le Groupe reconnaît que les transferts d'armes à des destinataires non autorisés et à des groupes armés illégaux alimentent le commerce illicite, et invite instamment tous les États à s'abstenir de tels transferts et à les interdire à tout destinataire ne bénéficiant pas de l'autorisation d'une autorité nationale compétente de l'État importateur.

Le Groupe africain réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques, leurs composantes et pièces nécessaires à leur besoin légitime de sécurité et de défense, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Groupe africain apprécie les efforts déployés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, sa contribution aux efforts de désarmement et son assistance aux États africains dans le cadre de l'atteinte des objectifs de désarmement, de paix et de sécurité. Le Groupe africain souligne la nécessité de renforcer tous les centres régionaux des Nations Unies afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leur mandat.

En conclusion, le Groupe africain souhaite réaffirmer l'importance cruciale de la volonté politique et de la transparence dans le traitement des questions de désarmement et de sécurité internationale. Le Groupe appelle toutes les parties prenantes à œuvrer de concert pour renforcer la cause de la paix et de la prospérité dans le monde.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Akbaruddin** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation de la Guinée équatoriale d'avoir appelé l'attention, à raison et comme il était pressant de le faire, sur une question qui reflète notre détermination collective à travailler ensemble. Nous remercions également les personnes qui ont fait des exposés pour leurs contributions instructives.

Nous saluons nous aussi cet effort unique et ambitieux, pour lequel le continent africain dans son entier est engagé à œuvrer de concert sur tout l'éventail des

aspects concernés, y compris la paix et la sécurité par l'intermédiaire de l'Union africaine (UA).

L'Inde apprécie l'approche qui consiste à conférer un rôle de chef de file à l'Afrique dans le traitement des problèmes africains, au moyen de solutions africaines. Nous estimons également qu'il s'agit d'une démarche en constante évolution et que celle-ci doit être appuyée. D'un autre côté, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, d'où que les États Membres ont la responsabilité collective d'apporter un soutien mutuel au renforcement des capacités et des moyens de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, la coopération des Nations Unies aux efforts africains coule de source. Je me concentrerai sur trois points.

Premièrement, l'UA joue un rôle critique par sa contribution à la prévention des conflits en Afrique, l'accent étant mis sur la prévention du déclenchement, de l'escalade, de la poursuite et de la récurrence des conflits. Les activités de médiation menées par l'UA et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique produisent des résultats positifs. Nous pensons que des initiatives de ce genre, fondées sur l'intérêt, le consentement et la mobilisation de toutes les parties, ouvriront la voie à des règlements durables et pacifiques. Nous nous félicitons des mesures prises par toutes les parties prenantes aux fins de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Deuxièmement, alors que l'Union africaine continue de progresser sur la question du règlement des conflits, la nécessité de la consolidation de la paix et du développement devient une priorité. Nous considérons que l'engagement à favoriser la consolidation de la paix est un impératif pour la paix durable en Afrique. Tandis que l'idée de renforcer les travaux de la Commission de consolidation de la paix fait largement consensus à l'ONU, il n'y a pas d'accord sur l'augmentation de son financement, ne serait-ce que de 1 % du niveau de celui qui est consacré annuellement aux opérations de maintien de la paix. La consolidation de la paix ne peut pas être facultative; il faut qu'elle soit l'objectif commun de tous.

Pour sa part, l'Inde contribue régulièrement à cet effort. Dans le cadre de la solidarité Sud-Sud traditionnelle en matière de coopération au service du développement, au troisième Sommet du Forum Inde-Afrique,



l'Inde a octroyé un crédit de 10 milliards de dollars à des conditions de faveur et doublé les bourses d'études accordées à des étudiants africains, pour un montant de 50 000 dollars sur cinq ans. Le partenariat de l'Inde avec l'Afrique est basé sur un modèle de coopération qui tient compte des besoins des pays africains. Il est axé sur la demande, exempt de conditions et fourni de manière non prescriptive.

Troisièmement, les réseaux terroristes, en constante expansion, menacent la paix et la sécurité de la région africaine dans des proportions sans précédent. De Boko Haram aux Chabab, ils sont de plus en plus liés aux réseaux terroristes du monde entier. Notre action face aux menaces terroristes reste insuffisante. Le prix de cette indifférence est incommensurable. Une intervention de plus grande envergure s'impose. Il n'y a pas de recette facile. Pour intensifier la lutte, il faut passer par d'autres partenaires – les organismes régionaux et les États. Les coalitions et les relations bilatérales seront capitales pour accomplir des tâches incontournables. Il est essentiel d'opposer une réponse forte, efficace et cohérente, qui reflète l'engagement collectif de la communauté internationale à vaincre le fléau du terrorisme, en Afrique et ailleurs.

La complexité des conflits modernes impose de répondre aux besoins changeants de notre époque. L'ONU a dans l'Union africaine un partenaire prêt à s'investir. Nous espérons que l'adoption de la résolution 2457 (2019) aujourd'hui fera que des mesures précises seront prises en ce sens.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom des cinq pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Suède, et mon propre pays, la Finlande.

Nous saluons les aspirations de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) en faveur d'une Afrique pacifique et sûre. Nous félicitons l'Union africaine et ses États membres de leur ambition et de leur mobilisation. Cela permettra d'améliorer notre avenir commun et notre sécurité collective. Même si les conflits sur le continent africain sont principalement des conflits intérieurs, beaucoup nuisent à la paix et à la sécurité régionales.

Il est crucial que les organisations et les mécanismes régionaux et sous-régionaux, comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique

de l'Ouest, continuent de mieux s'acquitter de leurs mandats, et que leurs capacités soient encore renforcées. Il faudrait que cela se fasse en coordination avec l'Union africaine.

Mettre fin aux conflits armés en Afrique requiert des solutions africaines. Nous sommes prêts à soutenir les dirigeants africains dans cette entreprise. Nous voulons un Conseil de sécurité plus transparent et représentatif qui reflète mieux les réalités mondiales d'aujourd'hui. Nous sommes en faveur d'une augmentation du nombre des sièges à la fois permanents et non permanents pour l'Afrique au Conseil. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons le partenariat renforcé entre l'UA et l'ONU, et notamment entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité. Cela inclut de garantir le financement prévisible et durable des opérations de l'UA. Les pays nordiques sont favorables à ce que l'on combine les quotes-parts de l'ONU et le financement de l'UA. Nous appelons également à des efforts précis et responsables pour assurer la protection des droits de l'homme et le respect du droit international humanitaire dans toutes les opérations.

L'obtention de la paix et de la stabilité en Afrique passe par la prévention des conflits et par la médiation. Nous soutenons activement la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris une amélioration des capacités de l'UA dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation et de la consolidation de la paix. Les pays nordiques sont des partenaires de long terme pour le développement, la lutte contre les causes profondes et les multiplicateurs des conflits, la consolidation des institutions par la promotion de l'Architecture africaine de gouvernance, l'atténuation des changements climatiques et la réduction des inégalités.

La protection des civils est une préoccupation fondamentale dans le cadre de tous nos efforts humanitaires. Elle est également l'une des grandes priorités de la présidence norvégienne, cette année, de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Il ne peut y avoir de paix durable sans une pleine participation des femmes sur un pied d'égalité. La mobilisation des femmes dans les initiatives de paix est cruciale pour renforcer la confiance, la légitimité et la crédibilité. La participation des femmes à la prévention et à la médiation des conflits rend les solutions plus efficaces et durables. C'est pourquoi les pays nordiques sont de fervents partisans de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes sur les femmes et la paix et la

sécurité. Nous continuerons de travailler avec des partenaires clés, comme l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ou encore le réseau des femmes africaines œuvrant dans la prévention et la médiation des conflits, FemWise-Afrique, pour parvenir à une totale inclusion. Nous resterons des partenaires fiables, attachés à contribuer à notre sécurité collective et à notre avenir commun.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette séance importante. Je tiens aussi à remercier les personnes qui ont fait des exposés pour leurs contributions éclairantes.

Notre monde fait face à des défis sans précédent. Nombre des régions du monde vivent des périodes prolongées d'instabilité et de conflit, des troubles croissants, des faits de violence extrémiste et de terrorisme et, bien sûr, une dislocation et une souffrance humaines massives. Ces problèmes sont aggravés par la pauvreté persistante, le chômage, les inégalités, la rareté de l'eau et de la nourriture et les violations des droits de l'homme – facteurs qui compromettent les avancées obtenues jusqu'à présent et exacerbent la violence encore davantage. Ces menaces ne sont nulle part plus prononcées qu'en Afrique. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la séance d'aujourd'hui et espérons qu'elle permettra de mieux sensibiliser aux difficultés rencontrées par le continent.

Dans la Déclaration solennelle du cinquantenaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, les États membres de l'Union africaine (UA) ont pris l'engagement important de mettre fin aux conflits en Afrique. La Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 constitue un jalon essentiel sur la voie de la réalisation des aspirations des Africains pour leur continent.

Des progrès considérables ont été faits pour prévenir, gérer et régler les conflits en Afrique. Nombre des conflits dévastateurs qui ont frappé l'Afrique sont maintenant résolus. La réconciliation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les accords au Soudan du Sud et en République centrafricaine et la tenue d'élections à Madagascar, en République démocratique du Congo et au Mali sont des réussites qui témoignent de l'aptitude

accrue de l'Union africaine et de ses mécanismes régionaux à s'occuper des crises. Avec l'appui des Nations Unies, ces efforts ont contribué à renforcer la paix et la stabilité et à créer des conditions propices au développement de l'Afrique au cours de la décennie écoulée.

En dépit de ces réalisations, d'importants problèmes subsistent. Diverses parties de l'Afrique demeurent enlisées dans des conflits, tandis que de nouvelles menaces se font jour. Permettez-moi de faire des observations sur cinq points précis.

Premièrement, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans leurs dimensions les plus larges si l'on veut mettre fin aux conflits et rompre les cycles de la violence. Il faut lutter contre les principaux moteurs de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme.

Deuxièmement, le commerce illicite des armes légères exacerbe la violence et l'insécurité et sape le développement. Pour y remédier, il est nécessaire d'adopter une approche globale, qui s'appuie notamment sur l'assistance et la coopération internationales.

Troisièmement, l'élimination de la pauvreté et des inégalités est essentielle pour mettre un terme aux conflits. À cette fin, le partenariat de l'UA avec l'ONU constitue un socle solide. De vigoureux efforts s'imposent pour renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA et pour faire fond sur les synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mobilisation d'un appui international aux priorités de développement de l'Afrique et à son programme inclusif et porteur de transformation est vitale.

Quatrièmement, la stabilisation des situations de conflit et le règlement des différends sont cruciaux pour l'émergence d'une Afrique pacifique, sûre et prospère. Il faut envisager le maintien de la paix de manière globale, en s'appuyant sur une coopération forte entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le dialogue qui va croissant entre le Conseil de sécurité et l'UA dans le but d'apporter une réponse meilleure et plus efficace aux problèmes de paix et de sécurité est une évolution bienvenue.

En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de paix des Nations Unies, le Pakistan déploie des Casques bleus qui servent et continuent de servir en Afrique, contribuant à beaucoup d'expériences concluantes sur le continent. Nous sommes fiers de notre participation au rétablissement de

la paix et de la sécurité en Afrique et restons déterminés à améliorer les initiatives de maintien de la paix à mesure que les conditions sur le terrain et les besoins évolueront. L'investissement dans des ressources durables, la formulation de mandats réalistes et une meilleure utilisation des mécanismes de coopération triangulaire sont des éléments cruciaux à l'appui de ces efforts.

Enfin, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux ont mis au point plusieurs instruments utiles pour prévenir, gérer et régler les conflits. Des progrès soutenus requièrent une coopération accrue avec les acteurs concernés, des améliorations en termes de gouvernance, le renforcement des mécanismes existants, le suivi et l'évaluation des accords et la garantie qu'on dispose des ressources adéquates pour les mettre en œuvre. Tout particulièrement, le rôle des femmes en tant que participantes essentielles et en tant que décideuses dans tous les aspects du règlement et de la prévention des conflits doit être pleinement encouragé.

Le Pakistan reste attaché à la réalisation d'une Afrique exempte de conflits et maintiendra sa coopération pour atteindre le but consistant à instaurer une paix durable, la sécurité et le développement en Afrique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

**M. Jürgenson** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence équato-guinéenne d'avoir organisé le débat public de ce jour sur une question si pertinente et pressante.

L'Estonie fait sienne la déclaration qui sera prononcée par le Chef de la délégation de l'Union européenne. Par ailleurs, je tiens à faire les quelques observations suivantes.

Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 est sans nul doute une initiative ambitieuse, mais seule une ambition marquée peut nous rapprocher de la concrétisation de cet objectif. De même, il nous faut clairement voir plus loin que 2020 pour ce qui est d'obtenir une paix complète et durable aux quatre coins du continent africain.

Il reste beaucoup à accomplir, et tout doit être fait pour y parvenir. Toutefois, au vu des difficultés actuelles et de celles qui se profilent à l'horizon, nous devons également reconnaître les progrès déjà réalisés. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine nous rapproche d'une paix durable, l'un des derniers exemples en date étant la signature, il y a seulement quelques

semaines, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Afin que le dur travail et le temps qu'on y a consacrés n'aient pas servi à rien, il faut que toutes les parties prennent l'engagement politique ferme d'appliquer cet Accord et d'autres accords importants.

Si le plus urgent consiste à mettre fin aux conflits et aux crises en cours, nous ne devons pas oublier pour autant que, si nous voulons que les armes restent silencieuses, il nous faut nous attaquer aux causes profondes des conflits. C'est ce que fait l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui souligne aussi qu'il est indispensable de créer des synergies entre la gouvernance et la paix et la sécurité afin de régler les conflits de manière holistique. L'Estonie se félicite des efforts déployés par l'Afrique pour élaborer des initiatives concrètes de prévention structurelle des conflits, d'alerte rapide, de médiation et de diplomatie préventive, et nous encourageons la poursuite des efforts à cette fin.

De plus, une meilleure gouvernance, la création d'institutions étatiques fortes et fiables, la garantie que le principe de responsabilité sera appliqué et la justice rendue pour les victimes sont les seuls moyens d'avancer vers une paix véritablement durable. À cette fin, il est essentiel d'associer les femmes et les jeunes à tous les aspects du règlement des conflits et des processus politiques.

L'Estonie est prête à travailler avec tous ses partenaires pour renforcer les capacités et oeuvrer à des solutions, y compris numériques, dans l'optique de la prévention des conflits et de la bonne gouvernance. C'est également une question à laquelle nous accordons la priorité alors que nous aspirons à devenir membre du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mudallali** (Liban) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais aussi remercier de leurs exposés M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique; et M. Vasu Gounden,

Fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (Centre africain pour le règlement constructif des différends).

Selon un proverbe africain, « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Cela s'applique également à la résolution des problèmes sur le continent africain. Les problèmes de l'Afrique exigent que les habitants du village planétaire travaillent ensemble pour les résoudre.

Je parle au nom d'un groupe lié à l'Afrique par l'histoire, la géographie, la culture, la langue et la religion. Les problèmes et la prospérité de l'Afrique sont les nôtres. Les Arabes se sont toujours intéressés à l'Afrique et à ses habitants, ainsi qu'au progrès et à la paix. Le continent souffre depuis longtemps des conflits armés, qui ont une incidence considérable sur la situation humanitaire et socioéconomique de ses pays et de sa population.

Le Groupe des États arabes réaffirme son appui aux principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies concernant le règlement pacifique des conflits, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies. Le Groupe des États arabes compte de nombreux pays africains en son sein. Nous réaffirmons donc l'importance de l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, ainsi que de la Feuille de route de Lusaka, qui préconise des solutions africaines aux problèmes africains.

Les peuples d'Afrique sont déterminés à assumer la responsabilité de l'instauration de la sécurité et de la stabilité sur leur continent, ainsi que du règlement des conflits en cours. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le règlement des conflits afin d'assurer la paix et la sécurité en Afrique. On en trouve de nombreux exemples, comme la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à Khartoum, sous les auspices du Soudan; la signature de l'Accord revitalisé pour le règlement du conflit au Soudan du Sud; et la passation pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo et à Madagascar. Toutefois, le continent est encore confronté à de nombreux défis, y compris des menaces non traditionnelles à la paix et à la sécurité, telles que le terrorisme et la criminalité organisée.

Pendant des années, les pays arabes, notamment les pays arabes d'Afrique, ont joué un rôle crucial dans le règlement des conflits et pour faire taire les armes en Afrique. Nombre d'entre eux ont participé à des processus

de réconciliation nationale et de médiation concernant des conflits en Afrique. Le 16 septembre 2018, les efforts de réconciliation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, conduits sous l'égide de l'Arabie saoudite, ont abouti à l'Accord de paix de Djedda conclu entre les deux pays, après plusieurs décennies de conflit. En 2007, l'Arabie saoudite a contribué à la conclusion d'un accord de réconciliation entre le Soudan et le Tchad afin de rétablir la stabilité au Darfour et dans les régions voisines du Tchad.

De même, le Maroc a toujours appuyé les efforts de diplomatie préventive, de médiation, de règlement pacifique des conflits et de dialogue politique pour mettre fin aux conflits en Afrique, y compris la médiation pour rétablir la stabilité dans le bassin du fleuve Mano. Il a également accueilli le dialogue politique interlibyen, qui a abouti à l'Accord politique de Skhirat, en date du 17 décembre 2015. En août 2009, le Maroc a accueilli la Conférence ministérielle des États africains riverains de l'Atlantique, qui a abouti à la Déclaration de Rabat contre la piraterie maritime et la criminalité transnationale. En novembre 2013, il a accueilli une conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières entre les États du Sahel et du Maghreb afin de renforcer la sécurité des frontières entre les pays du Sahel et ceux du Maghreb arabe.

L'État du Qatar a parrainé des négociations entre le Gouvernement soudanais et les factions de l'opposition, qui ont abouti au Document de Doha pour la paix au Darfour. Le Conseil de sécurité s'est félicité de l'adoption de ce document, qu'il a considéré comme un pas en avant sur la voie d'une solution globale. Le Qatar a également participé aux efforts de médiation visant à mettre fin aux différends frontaliers entre Djibouti et l'Érythrée, et a lancé une initiative visant à déployer des contingents de maintien de la paix qui ont préservé la stabilité pendant une décennie entière.

L'Algérie a accueilli les négociations entre les parties maliennes et dirigé la médiation internationale, qui a débouché en 2015 sur l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. L'Algérie poursuit ses efforts de mise en œuvre de cet accord grâce à sa présidence du Comité de suivi de l'Accord.

Les pays arabes et les pays du Golfe ont également joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme en Afrique, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis s'étant engagés à verser 118 millions de dollars et 35,4 millions de dollars, respectivement, pour



appuyer les forces antiterroristes au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Le Groupe des États arabes se félicite du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine concernant les questions de paix et de sécurité et de développement économique et social sur le continent. Nous soulignons les résultats positifs de ce partenariat et de la coordination entre ces instances et nous espérons qu'ils perdureront. Nous appelons la communauté internationale à soutenir ce partenariat sous toutes ses formes. Nous félicitons l'ONU des efforts qu'elle déploie pour résoudre la crise en Libye, et l'Union africaine de l'appui qu'elle apporte pour aider à y instaurer la paix et la stabilité.

L'Afrique continue de mettre en place des forces africaines mixtes de maintien de la paix sur l'ensemble du continent. Nous devons fournir un financement prévisible et durable aux opérations africaines de maintien de la paix.

Le lien étroit qui existe entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement économique et social, d'autre part, exige de l'ensemble des partenaires de la communauté internationale qu'ils renforcent les cadres de coopération et de synergie avec l'Union africaine et les pays africains afin de remédier aux causes profondes des conflits armés, notamment les problèmes économiques tels que la pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire. La réconciliation nationale ne sera pas possible si nous ne réglons pas ces questions, notamment l'inégalité entre les sexes, la marginalisation, l'accumulation des richesses entre les mains d'une minorité et les sentiments d'injustice et de désespoir.

Il est de notoriété publique que les pays arabes ont joué un rôle crucial dans le renforcement de la stabilité en Afrique aux fins du développement économique, social et humain. Nous entretenons d'excellentes relations de coopération économique avec l'Afrique. L'État du Koweït, par exemple, par l'intermédiaire du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, créé il y a plus de 56 ans, a effectivement renforcé le développement durable dans de nombreux pays, y compris en Afrique. Le Fonds koweïtien a déjà coopéré avec 42 pays africains. Au cours de l'exercice 2017-2018, le Fonds leur a accordé 312 prêts concessionnels.

Le Fonds arabe d'assistance technique aux pays africains, créé au septième Sommet arabe tenu à Rabat en 1974, représente l'attachement du Groupe des États arabes au principe de la solidarité arabo-africaine et à

notre destinée commune. Depuis sa création, le Fonds arabe a soutenu le développement économique et social du continent à travers ses activités.

La coopération entre les États arabes et l'Union africaine prend la forme d'initiatives conjointes visant à renforcer les piliers que sont la paix, la stabilité et le développement en Afrique, la plus récente étant l'initiative conjointe entre le Qatar et l'Union africaine pour faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine. Nous soulignons également le rôle central que jouent les communautés arabes en Afrique, notamment les ressortissants libanais vivant dans les États d'Afrique de l'Ouest, pour ce qui est du développement économique et social de ces pays. Le travail des migrants est également important, étant l'un des liens socioéconomiques qui unissent les pays arabes et africains, en particulier les pays du Golfe.

En ce qui concerne l'investissement, les Émirats arabes unis, qui sont le deuxième investisseur en Afrique après la Chine, ont investi environ 11 milliards de dollars sur le continent en 2016. Le Royaume d'Arabie saoudite prévoit d'investir 10 milliards de dollars dans le secteur énergétique de l'Afrique du Sud. Il est également considéré comme le plus gros investisseur dans le secteur agricole en Afrique. L'État du Qatar a signé en 2018 un contrat de quatre milliards de dollars pour assurer la gestion du port de la mer Rouge du Soudan. Il investit dans les secteurs alimentaire et agricole au Soudan.

En ce qui concerne le soutien humain, les pays arabes, en particulier les pays du Conseil de coopération du Golfe, se sont engagés dans des activités caritatives en Afrique. L'aide aux réfugiés sur le continent est un autre élément de l'appui arabe aux efforts visant à limiter les flux migratoires et à réduire les facteurs d'instabilité en Afrique. Par exemple, le Centre Roi Salman pour les secours et l'aide humanitaire a versé plus de 250 millions de dollars pour aider les réfugiés à Djibouti en 2017.

En 2013, l'État du Koweït a accueilli le troisième Sommet arabo-africain, sur le thème « Partenaires dans le développement et l'investissement ». Pendant ce sommet, S. A. l'Émir du Koweït, le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a annoncé une initiative portant sur des financements à taux réduit de cinq ans accordés aux États africains non arabes par le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes. Ce partenariat entre pays arabes et l'Organisation des Nations Unies s'est concrétisé par l'engagement que le Koweït a pris au Sommet d'investir un milliard

de dollars par l'intermédiaire de l'Autorité générale des investissements, en coopération avec la Banque mondiale et ses institutions affiliées, ainsi que le Fonds de développement sino-africain, en vue d'investir dans les infrastructures du continent africain.

Le Groupe des États arabes estime qu'il faudrait davantage mettre l'accent sur la reconstruction et le développement post-conflit. Nous rappelons que l'objectif visant à faire taire les armes ne s'arrête pas à des règlements politiques, mais qu'il est étroitement lié à la reconstruction et au développement. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite de l'annonce de l'ouverture prochaine du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement dans la capitale égyptienne, Le Caire. Ce Centre participera à la coordination des efforts et des politiques de l'Union africaine à ce sujet.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne.

**M. Vale de Almeida** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je centrerai mon propos aujourd'hui sur ce que l'Union européenne et ses États membres font collectivement pour renforcer encore la panoplie d'outils dont disposent l'Union africaine et ses mécanismes régionaux pour prévenir, gérer et régler les conflits, tout en illustrant comment le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU peut être mis à profit pour aider l'Afrique à atteindre l'objectif ambitieux de « faire taire les armes ».

L'Union européenne s'est félicitée de l'adoption de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et du lancement du mois africain d'amnistie dans le cadre de l'initiative phare « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 ». Nous partageons pleinement la préoccupation de l'Union africaine face à la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre en tant que source majeure d'insécurité. Nous vous félicitons donc, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'avoir pris l'initiative de mettre

à profit votre présidence du Conseil de sécurité pour tenir le débat public d'aujourd'hui sur la manière dont la coopération entre l'ONU et les organisations régionales peut contribuer davantage à mettre fin aux conflits sur le continent, une des missions essentielles de l'Organisation.

L'Agenda 2063 est un cadre stratégique audacieux et ambitieux pour le développement durable du continent africain. L'Union européenne travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine pour concrétiser ces ambitions, comme en témoignent le sommet Union africaine - Union européenne qui s'est tenu à Abidjan en novembre 2017 et, plus récemment, la première réunion ministérielle annuelle conjointe Union africaine - Union européenne, tenue à Bruxelles en janvier 2018.

La paix et la sécurité pendant toutes les phases du cycle du conflit constituent un pilier central du partenariat stratégique Union africaine - Union européenne. Notre mémorandum d'accord sur la paix, la sécurité et la gouvernance, signé en mai 2018, place le partenariat Union européenne - Union africaine sur une base solide et structurée, et tient compte de la complexité des menaces émergentes et de la nécessité de remédier à leurs causes profondes. Nos deux organisations sont également actives sur le plan opérationnel au Sahel, en République centrafricaine et en Somalie. La coopération se poursuit dans toutes ces régions, mais elle est particulièrement forte en Somalie, où la Mission de l'Union africaine en Somalie est un partenaire essentiel des missions civiles et militaires de l'Union européenne. De plus, l'Union européenne et l'Union africaine étudient les possibilités de renforcer encore la coopération opérationnelle en matière de paix et de sécurité, y compris entre les missions et les opérations. On poursuit le même objectif avec l'ONU et de manière trilatérale. Les progrès dans ce domaine peuvent contribuer de manière significative à l'ambition de l'Afrique de faire taire les armes d'ici à 2020.

Un autre domaine important dans lequel les progrès ont été constants est l'opérationnalisation du Fonds pour la paix de l'Union africaine, un signe évident de la volonté de l'Union africaine de veiller à la paix et à la sécurité du continent. Nous y voyons également un outil important pour harmoniser l'appui des partenaires. Nous sommes honorés qu'un siège nous ait été proposé au Conseil d'administration du Fonds.

Dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les coalitions

sous-régionales *ad hoc* de l'Union africaine se dotent d'outils pour répondre à une grande variété de situations de crise. Ces outils vont de la diplomatie et de la médiation aux opérations de soutien à la paix, en passant par la reconstruction et le développement après un conflit. Les opérations de soutien à la paix reçoivent généralement le plus d'attention et de ressources, mais ce sont les forces discrètes de la diplomatie et de la médiation et l'attention structurelle portée aux facteurs de fragilité qui contribuent pour une grande partie au succès de toute intervention visant à prévenir ou à régler un conflit. C'est pourquoi l'Union européenne a alloué 20 millions d'euros pour la poursuite, jusqu'en 2020, du mécanisme de réponse rapide de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, permettant à l'Union africaine de mener une série d'activités préventives et de médiation.

Au niveau opérationnel, l'Union européenne et l'Union africaine sont engagées dans un dialogue sur la prévention des conflits. Il s'agit d'un dialogue de pairs, par lequel nous cherchons à apprendre les uns des autres. Un certain nombre de sujets ont été identifiés comme points d'entrée en matière de coopération, notamment les analyses conjointes, la prévention des conflits, les changements climatiques, la médiation et, enfin et surtout, la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, qui est particulièrement pertinente pour les débats du jour. L'Union européenne est également déterminée à continuer de soutenir le renforcement des liens entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance afin de réduire la vulnérabilité et de favoriser la stabilité politique et une gouvernance efficace dans toute l'Afrique, au profit de tous. La prévention des conflits violents constitue notre entreprise clef.

Au-delà des mesures à court terme pour empêcher que la violence imminente n'éclate, les situations fragiles nécessitent des démarches adaptées et un appui, afin d'aider à instaurer la paix durable, tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes des conflits. Une bonne prévention des conflits violents doit viser l'appropriation locale et donner la priorité aux préoccupations des communautés locales. La protection des droits de l'homme et une gouvernance politique réactive et responsable, ainsi qu'une croissance économique inclusive, sont des éléments essentiels pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'égalité femmes-hommes est une condition *sine qua non* de la paix, de la sécurité, du développement durable et de la justice, et tous ces éléments influent positivement sur nos économies mondiale, régionales et nationales. Le point de vue

des femmes doit être représenté sur un pied d'égalité, de même que les espoirs et les aspirations des jeunes, qui sont en fin de compte responsables de l'avenir.

En fait, le rôle actif des jeunes et des femmes dans la prévention, la gestion et la médiation des conflits est d'une importance primordiale. Cela est reconnu dans la déclaration du Sommet d'Abidjan et c'est un domaine dans lequel nous souhaitons voir une plus grande coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. L'avènement de sociétés durables et pacifiques nécessitera l'utilisation de toutes les composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance pour garantir une démarche globale qui conjugue la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. Traduire en justice les responsables de violations et d'atteintes présumées et les faire répondre de leurs actes en mettant fin à l'impunité est essentiel pour la réconciliation.

Qu'il me soit permis de terminer en assurant le Conseil et, en particulier, nos amis et collègues africains que l'Union européenne continuera d'encourager des initiatives concrètes et de soutenir des projets pour aider l'Union africaine et ses mécanismes régionaux à renforcer leurs capacités de faire face aux situations de conflit et de crise sur le continent et concrétiser leur ambition de faire taire les armes d'ici 2020.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

**M. Abdelaziz** (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de lire la déclaration de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui souhaitait participer à la séance d'aujourd'hui en réponse à votre aimable invitation, mais des circonstances urgentes ont requis sa présence au Caire.

« Je voudrais commencer ma déclaration en vous exprimant, Monsieur le Président, notre vive reconnaissance pour votre initiative tout à fait originale d'organiser le débat public de haut niveau d'aujourd'hui. Je vous remercie de m'avoir invité, en ma qualité de Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à participer à la séance.

Nous nous félicitons des exposés de M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; de S. E. M. Ramtane Lamamra,

Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, auquel nous souhaitons plein succès dans son nouveau poste en Algérie; et de M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, que nous félicitons pour ses réalisations en Afrique.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2457 (2019).

Il ne fait aucun doute que l'initiative inédite de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici 2020 constitue un cadre efficace pour le renforcement de la coopération entre nos deux organisations. Je l'ai vivement souligné à la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en février à Addis-Abeba. Ce n'est pas seulement parce que la moitié des États membres de la Ligue des États arabes sont des membres éminents de l'Union africaine ou parce que l'Égypte préside l'Union africaine en 2019 - l'Égypte étant un membre fondateur de la Ligue, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies -, mais c'est aussi parce que nombre de faits et d'intérêts communs requièrent une intensification de nos efforts arabo-africains pour atteindre ce noble objectif.

Le monde arabe représente l'extension géographique stratégique et naturelle de l'Afrique, tout comme l'Afrique représente la profondeur stratégique du monde arabe. Cela a conduit l'Union africaine et la Ligue des États arabes à intensifier leur coopération en organisant quatre sommets arabo-africains, tenus au Caire, à Syrte, à Koweït et à Malabo, dans votre pays, Monsieur le Président. Le Royaume d'Arabie saoudite accueillera le cinquième sommet cette année. Tout cela participe d'un effort visant à réaliser les intérêts et objectifs communs de nos deux organisations et à œuvrer de concert pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs régionaux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs arabes définis dans les résolutions des sommets arabes.

Nous devons à cette fin intensifier et coordonner notre coopération sur plusieurs fronts afin de surmonter toutes les difficultés qui entravent

la mise en œuvre. Dans le même temps, le monde arabe et l'Afrique ont besoin d'une collaboration renforcée pour s'attaquer aux causes profondes des conflits armés. Tous deux nécessitent des mesures efficaces pour limiter la prolifération des armes légères et de petit calibre et pour remédier aux faiblesses des régimes de contrôle de ces armes. Nous devons combattre les organisations terroristes, telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et les Frères musulmans dans le monde arabe, ainsi que Boko Haram, les Chabab et d'autres en Afrique. Tous deux ont besoin de grandes réformes dans le secteur de la sécurité pour pouvoir faire face aux évolutions de la criminalité transnationale organisée, de la cybercriminalité, du terrorisme et de l'extrémisme violent. Tous deux nécessitent des mécanismes régionaux et sous-régionaux renforcés afin de régler les conflits et de mettre en œuvre le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Tous deux doivent renforcer les systèmes d'alerte rapide et la diplomatie préventive pour prévenir les conflits, organiser des élections pacifiques, garantir la bonne gouvernance et réaliser la paix durable. Et la liste ne s'arrête pas là.

La Ligue des États arabes souscrit aux conclusions du rapport sur l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, présenté par la Guinée équatoriale au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au dernier sommet en date, d'autant plus que le rapport couvrait les cinq grands aspects de la question, à savoir les dimensions politique, économique, sociale, environnementale et juridique. La Ligue convient également de l'importance de l'appropriation nationale et d'une plus grande participation de la population au processus de mise en œuvre, par le truchement de la société civile et du secteur privé, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, et avec le soutien des organisations régionales et de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, la Ligue des États arabes accorde de l'importance au renforcement de la coopération aux niveaux régional et international aux fins de la mise en œuvre, en améliorant la coopération entre l'Organisation africaine de coopération policière et le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes afin de faire taire les armes. Ces efforts comprennent notamment un appui des entités des Nations Unies chargées



du désarmement et de la lutte contre le terrorisme, ainsi que des mécanismes politiques et de maintien et de consolidation de la paix de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de diverses modalités qui ont été examinées à la réunion de haut niveau organisée les 11 et 12 octobre 2018 à Addis-Abeba par M. Ramtane Lamamra. La Ligue a participé à cette réunion de haut niveau en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations dans ce domaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative importante, nous devons également investir dans les réformes adoptées par les Nations Unies à l'initiative du Secrétaire général António Guterres, notamment les ajustements apportés au pilier Paix et sécurité. À cet égard, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et les hauts fonctionnaires chargés de l'Afrique doivent coopérer et coordonner leurs efforts et promouvoir la diplomatie préventive et la prévention des conflits. Il convient de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et les comités politiques et de sécurité de la Ligue des États arabes en vue de mettre en œuvre des initiatives communes visant à faire taire les armes.

Un exemple de ce genre d'initiatives est le Mois d'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte d'armes acquises et détenues illégalement, qui a été lancé dans le cadre d'un projet phare dans différents États africains, notamment le Burkina Faso, le Madagascar, le Mali, le Soudan et la Zambie. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre et la commémoration de cette initiative au niveau régional sous peu, ce qui devrait aboutir à un accord continental sur les armes légères et de petit calibre, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil des Ministres arabes de l'intérieur. Cette question, ainsi que d'autres questions importantes, ont été abordées lors du premier Sommet Ligue arabe-Union européenne, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh, en Égypte, les 24 et 25 février, en vue de promouvoir la coopération entre la Ligue des États arabes, l'Union européenne et l'Union africaine.

Même si l'Afrique et le monde arabe partagent les préoccupations internationales concernant les défis mondiaux auxquels sont confrontés les systèmes multilatéraux dans le domaine de la lutte contre les armes de destruction massive, qui constituent un pilier fondamental de la paix et de la sécurité internationales, nous voudrions également souligner l'importance pour les États d'agir collectivement en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous devons tous appliquer les dispositions du Traité de Pelindaba, qui constitue le fondement du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en Afrique et dans le monde arabe.

Sur la base de ce même partenariat et des efforts conjoints, nous espérons parvenir à une paix globale et durable au Moyen-Orient, ce qui contribuera considérablement à faire taire les armes, grâce à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale, et grâce à un règlement pacifique de conflits, sans recourir aux armes, en Syrie, en Libye, au Yémen, en Iraq, en Somalie, au Soudan et dans d'autres États arabes.

Parallèlement, nous allons poursuivre notre partenariat actif en vue de l'instauration d'une paix globale et durable au Burundi, en Gambie, en Guinée-Bissau, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et dans d'autres États africains, avec l'appui de l'ONU, de l'Union européenne et d'autres organisations sous-régionales et régionales.

Nous remercions la représentante du Liban, qui s'est exprimée au nom du Groupe des États arabes, et nous nous associons pleinement à sa déclaration.

Nous sommes convaincus, à cet égard, que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales permettra d'aboutir aux résultats escomptés en Afrique et dans le monde arabe ».

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Elmajerbi** (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour toutes les réunions que vous avez

organisées, notamment celles concernant l'Afrique. Nous voici réunis encore une fois dans cette salle pour discuter d'une question ayant trait à l'Afrique : comment faire taire les armes en Afrique et mettre un terme aux conflits et aux guerres civiles en Afrique?

Dans ce contexte, je voudrais axer mon intervention sur un certain nombre de points.

Le premier point concerne l'État-nation. Au sein de l'État-nation, tous les groupes sociaux, ethniques et religieux fusionnent pour former une entité unique composée de citoyens ayant les mêmes droits et responsabilités. L'État-nation repose sur une administration forte et transparente, des mécanismes de responsabilisation indépendants, une structure militaire et de sécurité efficace, une armée forte régie par le droit militaire et une économie solide. Tels sont les fondements de la coexistence entre les peuples du monde entier. L'État-nation est le fondement de la stabilité et peut permettre d'éliminer les causes profondes des conflits et des guerres civiles.

L'absence de l'État-nation est un facteur d'instabilité et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, plus encore que les conflits internationaux eux-mêmes. Il n'existe pas d'autre substitut à l'État-nation que des entités ethniques ou religieuses fragmentées qui essaient de survivre au moyen d'économies perturbées basées sur des conflits et des objectifs flous. On ne peut pas bâtir des États ou des nations de cette façon, et les exemples sont nombreux à cet égard. Ceux qui appellent à la fragmentation des États-nations sont comparables à ceux qui sèment le vent : ils ne récolteront que la tempête.

Deuxièmement, la réconciliation nationale est un cadre de compréhension entre les citoyens d'un même pays, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes. La réconciliation est le fruit des efforts qui ont été déployés, des concessions qui ont été faites et des compromis qui ont été conclus pour surmonter de profondes différences, ce qui permet d'éliminer les causes profondes de ces différences, en vue de parvenir à un consensus national grâce à une feuille de route réaliste et claire basée sur les intérêts nationaux, qui n'est pas imposée de l'extérieur. La réconciliation doit se faire d'abord au niveau social, avant de passer au niveau politique. Il s'agit d'une réconciliation qui rejette l'intolérance et la culture de la haine et appelle à la tolérance et à la coexistence pacifique dans l'intérêt des générations futures, sur des bases équitables. Elle ne doit pas se limiter à établir la paix et la sécurité, mais jeter les fondements d'un État moderne.

Troisièmement, pour ce qui est des interventions étrangères, elles ne permettront jamais de faire taire les armes, notamment en ce qui concerne les conflits internes. Les ingérences extérieures, par qui que ce soit, ne font que compliquer la situation. Souvent, les puissances étrangères usurpent et exploitent le caractère complexe de certaines sociétés et donnent aux conflits un caractère ethnique, ce qui alimente les conflits internes et exacerbe les conflits et les différends historiques entre différents groupes religieux ou ethniques au sein d'un pays. Il en résulte un amalgame de priorités et une prolongation des conflits. Les acteurs extérieurs, y compris les acteurs non étatiques, ont toujours joué un rôle négatif dans l'escalade et l'internationalisation des conflits. Au lieu de promouvoir la recherche de solutions efficaces aux conflits, ils les exacerbent et les compliquent. Cela est dû à la concurrence entre les différents acteurs étrangers, qui n'ont pas les mêmes politiques, intérêts et priorités.

Quatrièmement, en ce qui concerne le développement et ses répercussions politiques, il faut reconnaître que l'Afrique est capable et n'est pas la propriété des puissances étrangères qui lui imposent les politiques qui leur conviennent. Une volonté sincère permettra de mettre fin aux conflits et aux guerres en Afrique grâce au renforcement du sens de la responsabilité des parties prenantes et leur prise de conscience de leurs responsabilités, sur le plan social et politique. Cela passera également par le renforcement des capacités de la société civile, qui, agissant conformément à la législation nationale, contribue à propager une culture de la paix et à changer le comportement des parties belligérantes, créant ainsi les conditions propices à la réconciliation.

Les perturbations économiques et les changements climatiques figurent également parmi les principales causes des conflits. Le développement en Afrique doit tenir compte des spécificités de chaque État, en vue d'avancer vers l'intégration économique des pays africains. Il faut également simplifier les complexités bureaucratiques et fournir des services administratifs sur l'ensemble du territoire national en vue de promouvoir le développement horizontal, de développer les villes et les villages et de renforcer la capacité des pays africains à parvenir à un développement équitable. Nous devons également offrir des possibilités d'emploi et une vie décente aux populations pour qu'elles contribuent au développement. En outre, il est nécessaire d'éliminer le phénomène de la corruption, de promouvoir la bonne gouvernance et de mener à bien des réformes politiques et économiques.

Pour terminer, nous tenons à souligner que le sujet du présent débat, faire taire les armes en Afrique, est lié à la situation en Libye. Nous soulignons l'importance du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en vue de coordonner les efforts dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne la paix, la sécurité et la stabilité. La déclaration africaine visant à réaliser le noble objectif d'une Afrique exempte de conflits et à faire de la paix et de la sécurité une réalité, plutôt qu'une aspiration, constitue une avancée dans cette direction. Nous appelons la communauté internationale à contribuer sincèrement, sans objectifs cachés ou avoués, à la recherche de solutions réelles qui permettent d'éliminer les causes profondes des conflits avant qu'ils ne dégénèrent.

Nous appelons également la communauté internationale à contribuer effectivement à l'élimination des groupes hors la loi, des réseaux criminels organisés et des groupes terroristes, en particulier dans les zones frontalières. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre les accords de sécurité avec les pays voisins, en particulier s'agissant de la force de surveillance et de protection des frontières du Quator pour la Libye. Dans ce contexte, les efforts que déploie l'Armée nationale libyenne dans le sud du pays contribueront grandement à la mise en œuvre de ces accords de sécurité avec les pays voisins et à mettre fin à la propagation de la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains et le trafic d'armes, ainsi que les activités des groupes terroristes. L'Armée nationale libyenne s'efforce d'imposer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libyen pour instaurer la sécurité et la stabilité dans les zones frontalières avec les pays voisins et dans toute la région du Sahel.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Kadiri** (Maroc) : Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement la République de Guinée équatoriale sœur pour sa présidence remarquable du Conseil de sécurité durant ce mois de février et pour ses contributions extrêmement positives aux travaux du Conseil. Monsieur le Ministre, le fait que vous présidiez cette séance est un témoignage éloquent de l'importance accordée par la Guinée équatoriale à la paix et à la sécurité en Afrique. Je remercie particulièrement la présidence pour l'organisation de ce débat public consacré à une thématique chère au Maroc et au continent africain, à savoir l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 de l'Union africaine (UA). Je tiens à féliciter la délégation

équato-guinéenne ainsi que les trois membres africains du Conseil de sécurité pour l'adoption unanime de la résolution 2457 (2019), que le Maroc a coparrainée. Enfin, mes remerciements s'adressent particulièrement aux personnes qui ont présenté des exposés pour leurs contributions substantielles et valeureuses au présent débat.

Notre continent, l'Afrique, a connu de nombreux conflits mais a réussi à parcourir un long chemin dans la voie de la paix, qui a pu être conquise par une forte volonté africaine. Cette volonté, en droite ligne avec le principe de la primauté de la politique, implique nécessairement des efforts inlassables imprégnés de compromis, de gestes d'apaisement, d'engagement sans faille et de bonne foi, ainsi que de soutien ferme par toutes les parties prenantes. Le succès de l'initiative africaine Faire taire les armes d'ici 2020 passe également par un soutien financier plus résolu de la communauté internationale en faveur des opérations de soutien à la paix de l'UA ainsi que pour les forces multinationales de stabilisation, comme la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

De même, la Mission de l'Union africaine en Somalie, ou encore la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad, jouent un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales. Mieux adaptées à leur environnement et moins onéreuses, ces opérations représentent également un moyen efficace pour contenir les nouvelles menaces asymétriques. Malheureusement, elles ne disposent toujours pas de financements prévisibles et durables. C'est pour cela que le Maroc réitère son soutien ferme aux demandes légitimes africaines pour un financement par des contributions obligatoires de l'ONU des opérations de paix africaines créées par l'Organisation. C'est dans cet esprit que mon pays a coparrainé la résolution des trois membres africains du Conseil sur cette question.

Une Afrique en paix est un objectif stratégique pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que cet objectif est pleinement réalisable. Pour cela, nous devons nous engager davantage tous ensemble dans le renforcement et la mise en œuvre du partenariat stratégique entre l'ONU et l'UA. Dans cette logique, nous saluons la signature et la mise en œuvre de l'accord de partenariat stratégique entre les deux organisations en 2017, dont nous pouvons déjà ressentir les effets positifs sur notre continent.

Parmi les défis à relever pour le succès de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, la question des

armes légères et de petit calibre figure en bonne position. La prise de conscience collective de la gravité et de l'impact du fléau de la circulation des armes légères et de petit calibre doit, dans un nouvel élan, présider à nos actions et à celles de l'ONU et de l'Union africaine à moins de deux années de l'échéance de décembre 2020. La détérioration du contexte sécuritaire global et l'émergence de nouvelles menaces plus violentes et plus meurtrières, telles le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, mettent en relief toute la pertinence de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 de l'Union africaine. Cela nous impose de renforcer davantage les leviers de coopération régionale et sous-régionale au service de la sécurité transfrontalière. À cette fin, en novembre 2013, le Maroc a accueilli la Conférence ministérielle régionale de la Communauté des États sahélo-sahariens sur la sécurité des frontières entre les pays du Sahel et de l'Union du Maghreb arabe. Notre noble objectif passe également par une pleine appropriation de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

La promotion de la paix et de la sécurité en Afrique ainsi que le développement socioéconomique et environnemental de notre continent constituent, sous les hautes instructions de S. M. le Roi Mohammed VI, une priorité absolue pour le Maroc. Mon pays est en effet pleinement conscient des interactions étroites et des défis liés à la paix et à la sécurité, aux changements climatiques et au développement économique durable. En sa qualité de membre actif et agissant du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Maroc met en avant le triptyque sécurité, développement et intégration régionale, car il est convaincu que ces trois axes sont essentiels pour une paix durable à travers le continent. Ce qui rejoint parfaitement la philosophie promue par l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020.

De même, l'engagement multidimensionnel du Maroc en tant qu'acteur de paix sur le continent remonte très loin dans l'histoire, comme en témoigne sa participation aux opérations de paix des Nations Unies en Afrique de manière continue depuis les années 60. Plus récemment, le Maroc a renforcé son engagement en République centrafricaine sœur et a été le premier fournisseur de contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Le Maroc préside également depuis cinq ans la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, qui a visité le pays il y a deux semaines pour mobiliser les efforts de

la communauté internationale, particulièrement après la signature de l'Accord politique pour la paix le 6 février dernier. Mon pays maintient son appui multiforme aux autorités et au peuple centrafricains, aussi bien en termes de formation et de renforcement des capacités que de financement de projets structurants.

En outre, le Maroc accorde une attention particulière à la médiation et à la prévention des conflits, comme en témoignent les nombreuses initiatives menées par le Royaume à travers le continent, à l'image de celle du fleuve Mano, qui a permis la mise en place de mesures de confiance entre les pays de l'Union du fleuve Mano et le déclenchement d'une dynamique de paix. De même, mon pays a accueilli le dialogue interlibyen, qui a conduit à l'adoption de l'Accord politique de Skhirat, qui demeure le cadre de référence pour le règlement de la situation en Libye.

Étant pleinement conscient de l'impact négatif des mesures climatiques sur la stabilité et le développement en Afrique, le Maroc a organisé, à l'initiative de S. M. le Roi Mohammed VI, en novembre 2016 à Marrakech en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Sommet africain pour l'action. Ce sommet, qui a réuni une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement et des représentants de pays africains, a consacré la mise en place de trois commissions chargées de relever les défis climatiques à travers le continent, à savoir la Commission du bassin du Congo, qui a été opérationnalisée en février 2018, la Commission des États insulaires et la Commission climat pour le Sahel. Cette dernière a en effet tenu, il y a deux jours, sa première conférence au niveau des chefs d'État et de gouvernement à Niamey. Dans le discours adressé à cette conférence, S. M. le Roi Mohammed VI a annoncé notamment que le Royaume du Maroc s'engage à prendre en charge les études de faisabilité pour finaliser le Plan d'investissement climatique pour la région Sahel. Par ailleurs, le Maroc accorde une place prioritaire à la coopération avec les pays africains afin de contribuer à relever les défis économiques et sociaux sur le continent. Aussi, le Maroc est lié par pas moins de 1 192 accords avec un grand nombre de pays africains dans le cadre d'une coopération Sud-Sud mutuellement bénéfique et contribuant à la pérennisation et la consolidation de la paix sur notre continent.

Je voudrais conclure en réitérant l'engagement infaillible du Maroc pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable en Afrique afin de parvenir



à notre objectif commun de faire définitivement taire les armes sur le continent.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

**M. Gertze** (Namibie) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance très importante consacrée à l'objectif de faire taire les armes en Afrique. La Namibie est fière d'avoir coparrainé la résolution 2457 (2019), adoptée à l'unanimité aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'excellente manière avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je voudrais en outre remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, M. Ramtane Lamamra, et le fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, M. Vasu Gounden, de leurs exposés complets et détaillés.

Je me félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* ». Il est alarmant de constater que, dans tous les cas, ce sont les civils qui sont les plus touchés par les conflits armés. La très grande disponibilité des armes légères et de petit calibre est pour nous tous une source de grave préoccupation. Je ne saurais trop insister sur les vies gâchées, partout en Afrique, du fait d'armes légères et de petit calibre illicites. Nous nous félicitons de la création d'un mécanisme de financement multipartite rattaché au Fonds pour la consolidation de la paix, qui permettra de mettre en place une solution plus durable et particulièrement axée sur le développement pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. Nous prenons bonne note du fait que ce nouveau mécanisme sera conçu pour appuyer des approches inclusives, intégrées et participatives du contrôle des armes légères au niveau national et, dans certaines situations, sous-régional.

Ma délégation est fermement convaincue que la paix et la sécurité sont des préalables indispensables au développement. La prospérité restera donc hors de portée si nous ne prenons pas sérieusement en main notre architecture de paix et de sécurité. Malheureusement, la plupart des questions de paix et de sécurité dont le Conseil de sécurité est saisi concernent l'Afrique. Dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son premier plan décennal de mise en œuvre, la Déclaration

solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, du 26 mai 2013, a énoncé l'engagement de ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits, et il a été décidé – nous avons décidé – de faire taire les armes d'ici 2020.

Par ailleurs, en tant que Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), je tiens à informer le Conseil que, dans ses décisions, la sous-région met en avant la nécessité d'accorder la priorité à la diplomatie préventive et à la médiation dans la prise en charge des situations de crise et de conflit. De plus, la SADC est pleinement favorable à la nécessité de renforcer les capacités et les outils de prévention de l'Union africaine au regard de son aspiration à faire taire les armes d'ici 2020. Nous avons tous conscience que les processus électoraux ne se déroulent pas tous sans heurts. La SADC a récemment évité qu'un conflit potentiel ne se déclenche en République démocratique du Congo dans le sillage des élections dans ce pays. De même, Madagascar a connu une passation pacifique du pouvoir d'un dirigeant à l'autre. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la diplomatie préventive, de la médiation et des négociations dans les processus de consolidation de la paix et de reconstruction.

Je voudrais également saluer les résultats obtenus dans d'autres régions du continent. Le 6 février, le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés se sont réunis à Bangui pour signer un accord de paix historique, à l'issue de négociations tenues à Khartoum. Cet accord est un premier pas important franchi par toutes les parties en République centrafricaine. L'accord de paix signé en 2018 par l'Éthiopie et l'Érythrée était également un accomplissement historique. C'est un accord porteur d'espoir pour la Corne de l'Afrique.

Je voudrais également insister sur l'importance des négociatrices et des médiatrices dans les processus de consolidation de la paix, comme le souligne l'Agenda 2063 de l'Union africaine. C'est le lieu de rappeler qu'en 2000, durant la présidence namibienne du Conseil de sécurité, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, un texte historique. Cette résolution attirait officiellement l'attention du monde entier sur les contributions non reconnues, sous-exploitées et sous-estimées des femmes s'agissant de prévenir la guerre, de consolider la paix et d'inciter les individus et les sociétés à vivre en harmonie.

Nous devons trouver des voies et moyens novateurs de renforcer les approches préventives globales appliquées dans les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité. Ma délégation reconnaît en outre les initiatives de paix engagées sur le continent, et nous saluons les efforts de l'ONU, de l'Union africaine et de la SADC. Nous réaffirmons notre engagement à faire taire les armes d'ici 2020. Or, pour remettre les choses en perspective, 2020, c'est déjà l'année prochaine.

Nombreux sont les orateurs qui ont qualifié d'ambitieux le projet de faire taire les armes. Mais je suis heureux que certains nous aient rappelé les sages paroles du regretté Nelson Mandela : « cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce que cela soit fait ». Qu'il me soit permis de rappeler un formidable proverbe africain, qui nous enseigne que celui qui veut soulever des montagnes commence par déplacer des cailloux. Ne nous laissons pas intimider par la nature ambitieuse de l'objectif de faire taire les armes. Commençons dès maintenant à nous y atteler.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Stefanile** (Italie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter la Guinée équatoriale, ainsi que vous-même, Monsieur le Ministre, d'avoir convoqué ce débat public. Je tiens également à remercier les trois intervenants de leurs contributions très appréciées.

L'Italie souscrit à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Un vent d'espoir nouveau souffle sur l'Afrique. Après le rapprochement historique entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le continent s'achemine vers une nouvelle phase de stabilisation et d'intégration régionales, comme en témoignent également l'accord de paix revitalisé au Soudan du Sud et le récent accord de paix de Bangui pour la République centrafricaine. Cela devrait nous encourager à intensifier nos efforts en appui à l'Afrique, et devrait aider les États africains à atteindre l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

Si positifs que soient ces récents faits nouveaux, des menaces et risques majeurs continuent de peser sur la paix et la sécurité en Afrique, comme le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les violences faites aux femmes et aux enfants en période de conflit armé, la pauvreté et la vulnérabilité aux changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns. Pour relever ces défis, il faut que l'ONU et l'Union africaine

continuent de collaborer étroitement, en mobilisant les organisations régionales et sous-régionales.

Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU a déjà prouvé toute son importance. Dernier exemple en date, l'aboutissement des pourparlers de paix tenus à Khartoum entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés montre à quel point cette relation peut être fructueuse et performante. Nous avons toujours appuyé le Secrétaire général dans ses efforts pour redynamiser le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et nous appelons les deux organisations à poursuivre sur cette voie. Nous sommes également attachés à promouvoir la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne.

L'Italie salue les progrès déjà accomplis pour rendre opérationnelle l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en particulier le Fonds pour la paix de l'Union africaine, destiné à financer des activités de médiation et de diplomatie préventive. Je rappelle à cet égard que nous restons favorables à l'utilisation des contributions statutaires de l'ONU pour les opérations de paix sous direction africaine, à condition que les normes appropriées en matière de préparation des contingents, de formation, d'équipement, de transparence financière, de respect des droits de l'homme, de conduite et de discipline soient respectées. Au niveau sous-régional, nous estimons qu'il est impératif d'approfondir les mécanismes de coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales compétentes, en fonction des principes de complémentarité et de subsidiarité.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur deux grands domaines que nous considérons essentiels pour atteindre l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 : la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'amélioration de la gouvernance sur l'ensemble du continent.

S'agissant du premier point, l'Italie est fermement attachée aux efforts multilatéraux de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui contribuent à l'instabilité, à la violence et à l'insécurité et qui compromettent l'action en faveur du développement durable. L'Italie attache la plus haute importance à l'universalisation des instruments multilatéraux pertinents, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des

Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme).

Je voudrais rappeler que l'Italie finance actuellement le Programme mondial sur les armes à feu de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin d'aider les États de la région du Sahel à mettre intégralement en œuvre le Protocole de Palerme. En outre, l'Italie appuie toute initiative prise et dirigée par les États de la région, comme la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, et la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, et appuie pleinement les efforts déployés par l'Union africaine pour définir un plan d'action à l'échelle du continent en vue de mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

S'agissant du deuxième point, qui porte sur la gouvernance, nous devons être conscients que la faiblesse des institutions de l'État et l'absence de bonne gouvernance, conjuguées aux inégalités socio-économiques, sont régulièrement recensées comme des facteurs majeurs contribuant à alimenter le cycle de l'instabilité. L'Italie participe activement à des programmes de renforcement des capacités et de formation dans de nombreux pays africains dans le but de promouvoir des partenariats politiques et économiques et de favoriser la paix et le développement durable.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Italie est pleinement engagée aux côtés de l'Afrique pour atteindre l'objectif de l'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'adoption l'unanimité ce matin à de la résolution 2457 (2019), que nous avons eu le plaisir de coparrainer.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, féliciter votre délégation pour sa présidence très fructueuse du Conseil de sécurité, et vous remercier de continuer à présider ce débat très important, ce qui témoigne de votre ferme attachement à cet événement de marque, que

votre délégation a choisi d'organiser sous sa présidence. Je remercie également la présidence équato-guinéenne d'avoir mis l'accent sur l'importante stratégie consistant à faire taire les armes pour ramener la paix et la stabilité en Afrique, ainsi que les dirigeants de l'ONU et de l'Union africaine d'avoir présenté des exposés éclairants. Nous sommes également honorés d'avoir coparrainé l'importante résolution adoptée aujourd'hui, la résolution 2457 (2019).

Le Kazakhstan appuie sans réserve la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Malgré les immenses défis, nous sommes convaincus que les aspirations de l'Union africaine à une Afrique sans conflits sont réalisables. Récemment, la capacité de l'Union africaine de régler les conflits a été reconnue au niveau international, en particulier dans des pays déchirés par des conflits tels que le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, la Gambie, les pays de la Corne de l'Afrique et d'autres. L'Union africaine ouvre actuellement la voie à la paix au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, l'appropriation nationale et régionale est essentielle au succès. Par conséquent, nous devons écouter attentivement les conseils fournis par la troïka africaine. Dans le même temps, nous devons exploiter les avantages comparatifs des structures économiques régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et ce, en raison de leur connaissance approfondie de la dynamique et des causes profondes des conflits et de leur capacité de mobiliser les ressources financières et humaines locales. De même, les parlementaires, les chefs religieux, les femmes, les jeunes et la société civile sont également des atouts importants avec lesquels nous devons coopérer.

Deuxièmement, une coopération accrue, une communauté de vues et une consolidation entre tous les États Membres et les organisations internationales sont essentielles pour une Afrique sans conflits. Cela exige un partenariat institutionnel renforcé entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix, de sécurité et de développement. Cela exige de nouvelles modalités d'analyse, de planification, d'évaluation et d'établissement de rapports conjoints pour un partenariat plus fluide et plus efficace.

Troisièmement, la prévention des conflits et la médiation sont des priorités qui exigent une action globale et coordonnée. Elles doivent avoir pour objectif de renforcer le lien entre la sécurité et le développement afin de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement entreprise par le Secrétaire général. Elles doivent s'accompagner d'un renforcement de tous les outils de diplomatie préventive de l'Union africaine existants, y compris les directives du Groupe des Sages. Pour notre part, nous proposons une stratégie en trois volets pour prévenir et régler les conflits grâce à un lien renforcé entre sécurité et développement, une approche régionale et l'unité d'action des Nations Unies.

Pour contribuer aux réformes de l'ONU, nous nous proposons de créer à Almaty un centre interrégional de modélisation des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable, et nous nous réjouissons à la perspective de nouer des partenariats avec les pays africains. En investissant dans l'éducation, la santé, le bien-être, l'emploi, l'atténuation des effets des changements climatiques et la réadaptation des réfugiés et des migrants, nous serons en mesure de prévenir le trafic des armes légères et de petit calibre et le trafic d'êtres humains et de stupéfiants, et de combattre la criminalité transnationale, qui alimente les conflits.

Quatrièmement, le renforcement des activités de maintien de la paix est une autre priorité essentielle pour prévenir les conflits en Afrique. Les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine ont été reconnues comme absolument essentielles pour que le Conseil s'acquitte de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité qui lui incombe. Les forces de l'Union africaine et les missions hybrides se sont également révélées très efficaces en raison de leur connaissance du terrain, des conditions locales et des stratégies des groupes armés et des milices. Elles ont été d'une aide inestimable pour notre action antiterroriste mondiale. Par conséquent, nous devons continuer de renforcer les capacités en assurant une formation et en fournissant du matériel de pointe, et en examinant différents mécanismes prévisibles et durables pour le financement des opérations de paix de l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus que le Kazakhstan, en tant qu'observateur auprès de l'Union africaine, est fermement résolu à aider les pays africains à réaliser leur vision pour la paix.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude au Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale et à son pays, un pays frère, pour avoir organisé le présent débat sur l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 », qui vient compléter la présidence équatorienne du Conseil de sécurité menée avec brio au cours de ce mois de février en mettant l'accent sur des questions prioritaires pour le continent africain et sur leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également vous transmettre, Monsieur le Ministre, les salutations de votre frère, M. Sameh Shoukry, qui aurait aimé participer à ce débat mais qui n'a pas pu y assister en raison d'engagements antérieurs.

Par ailleurs, je remercie sincèrement de leurs précieux exposés de ce matin la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo; le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, M. Ramtane Lamamra, que je félicite pour sa récente nomination bien méritée à un poste de haut niveau; et le fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, M. Vasu Gounden.

Le lancement, en 2013, de l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 » a été prise dans le contexte de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine et de l'adoption ultérieure du Feuille de route de Lusaka en tant que moyens de mettre en œuvre cette initiative et d'atteindre l'objectif primordial de faire taire les armes. Cela fait écho au principe des solutions africaines aux problèmes africains et vient compléter l'action africaine commune visant à libérer notre continent des conflits armés et à mettre l'accent sur les efforts de développement socioéconomique pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans ce contexte, je voudrais saluer les progrès tangibles réalisés dans le règlement des conflits et l'instauration de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Parmi les faits récents, je tiens à souligner tout particulièrement l'accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, ainsi que la signature d'un accord-cadre pour la paix en République centrafricaine et les élections pacifiques tenues à Madagascar et en République démocratique du Congo.

Mais nous ne devons pas nous en tenir là. Notre continent reste confronté à de grandes difficultés qui



ne sont pas seulement liées à la persistance de conflits traditionnels dans certaines régions, mais aussi à l'apparition de menaces et défis non classiques et trans-frontières, causés principalement par le terrorisme, la criminalité organisée et la traite des êtres humains. Aucun pays n'est à l'abri de ces nouvelles menaces. L'expérience démontre que lutter efficacement contre ces phénomènes nécessite une action conjointe aux niveaux international et régional pour s'attaquer à leurs causes profondes.

Le Conseil conviendra sans doute avec moi que nous avons assisté récemment à un renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable. À cet égard, les accords entre les deux organisations nous ont encouragés à faire fond sur leurs avantages comparatifs respectifs pour faire avancer les efforts en matière de paix et de sécurité sur le continent et pour favoriser la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à des plans d'action communs.

Je tiens à souligner à ce sujet que, pendant sa présidence de l'Union africaine cette année, l'Égypte œuvrera pour promouvoir la coordination entre les deux organisations, aussi bien au niveau du Secrétariat et de la Commission de l'Union africaine qu'entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. Nous avons l'intention d'organiser des consultations régulières entre les deux organisations, afin d'approfondir le partenariat actuel en entreprenant des missions conjointes, en échangeant des informations et en renforçant le dialogue constructif sur les perspectives et les évaluations de l'une et de l'autre à propos des questions de paix et de sécurité sur le continent africain.

En outre, la question du financement à long terme et prévisible des opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine nécessite encore une solution efficace et novatrice de la part du Conseil de sécurité. Cela doit être fait sur la base du principe du partage des rôles entre les deux organisations, en prenant en compte leurs avantages comparatifs respectifs et la responsabilité principale du Conseil en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La question de la reconstruction et du développement dans les pays sortant d'un conflit est un maillon essentiel de la chaîne des phases de conflit. L'Égypte

est convaincue de l'importance de cette question, étant donné le lien étroit entre cet élément et les efforts déployés pour empêcher les pays qui sortent d'un conflit d'y retomber, puisque l'objectif de faire taire les armes ne vise pas seulement à parvenir à un règlement politique mais aussi à instaurer un environnement propice à la consolidation et à la pérennisation de la paix. À cet égard, l'Égypte a été honorée que, à la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en février à Addis-Abeba, son président ait été choisi pour diriger le travail sur la reconstruction et le développement pendant la phase d'après-conflit en Afrique.

En coordination avec la Commission de l'Union africaine, l'Égypte inaugurerait en 2019 au Caire un centre de l'Union africaine consacré à la reconstruction et au développement. Le centre sera une plateforme africaine visant à mettre en place des politiques et des programmes de reconstruction et de consolidation de la paix, en prenant en compte les particularités et les priorités des pays africains concernés. À cet égard, nous souhaitons que se développe la coordination entre l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et tous les autres partenaires afin de mettre en action et d'appliquer la politique-cadre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement.

Je voudrais également souligner le lien étroit entre nos efforts au titre de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 et l'accent particulier à mettre sur les causes profondes des conflits et de l'instabilité dans différentes parties du continent. Cela signifie qu'il faut accorder une attention particulière au développement socioéconomique, à l'autonomisation des jeunes et des femmes, au renforcement de la participation de la société civile et à l'édification des fondements de la bonne gouvernance.

Pour terminer, qu'il me soit permis de vous remercier à nouveau très sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de choisir ce sujet vital comme thème de notre débat d'aujourd'hui, qui a abouti à l'adoption par consensus de la résolution 2457 (2019). Nous espérons que cette résolution contribuera à renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en vue d'atteindre notre objectif commun de faire taire les armes et de raffermir les fondements de la sécurité et de la stabilité sur tout le continent africain.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

**Mgr Camilleri** (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence équato-guinéenne du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public sur l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, une noble ambition qui doit continuer de figurer au premier plan des préoccupations de la communauté internationale.

L'Union africaine a également affirmé sa volonté ambitieuse d'atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, de faire de la paix une réalité pour toutes ses populations et de débarrasser le continent des guerres et des troubles civils. En fait, cette conviction correspond aux fréquents appels lancés par le pape François lui-même en faveur de la paix et de la réconciliation :

« À tous ceux qui font un usage injuste des armes de ce monde, je lance cet appel : déposez ces instruments de la mort! ».

Quand on regarde la situation actuelle sur le continent africain, on constate que le vent de l'espoir est en train de souffler, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général lui-même. Parmi les signes les plus visibles de la paix, il y a l'accord historique entre l'Éthiopie et l'Érythrée, qui a résolu un conflit vieux de plusieurs décennies et rétabli les relations diplomatiques entre ces deux pays, ainsi que l'accord entre les dirigeants du Soudan du Sud pour rétablir la coexistence pacifique.

S'il s'agit sans aucun doute de signes d'espoir encourageants pour le continent africain, plusieurs régions continuent néanmoins de souffrir de la violence fondamentaliste et d'autres formes de conflit. D'aucuns pourraient être tentés d'écarter la détermination de l'Union africaine comme tendant à un objectif inatteignable, voire utopique. Cependant, il serait défaitiste de le faire. Nous devons être attentifs aux nobles aspirations de la jeunesse africaine, qui a soif de justice, de paix et de réconciliation, et à qui la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine promet de ne pas léguer les fardeaux de la guerre. Nous devons chercher des moyens de travailler à la consolidation et à la construction de la paix.

Pour envisager un continent africain exempt de guerres et de conflits civils, nous devons d'abord examiner pourquoi les êtres humains ont recours aux instruments de la mort. La liste est longue, mais parmi les causes les plus dévastatrices figurent les disparités socioéconomiques, la faiblesse des institutions, l'instabilité politique et la corruption, qui font que les conflits d'intérêts, tant nationaux qu'étrangers, ont le dessus sur

la cohésion sociale et le bien commun. L'exploitation inéquitable des innombrables ressources de l'Afrique et d'autres fléaux contraires à la dignité humaine, tels que les enfants soldats, les trafics, la piraterie et le commerce illégal d'espèces sauvages, exacerbent souvent ces causes profondes. Tout cela est malheureusement lié à la prolifération des armes et des munitions.

Pour aider le continent africain à atteindre son objectif louable et ambitieux de non-violence et de paix durable, la communauté internationale doit s'acquitter de ses propres engagements, notamment lorsqu'elle s'engage à apporter une aide humanitaire d'urgence et une aide régulière au développement. Pour garantir la stabilité, l'appui financier et technique doit être durable et prévisible. Toutefois, c'est encore mieux lorsque cet appui tient compte et est véritablement conscient des besoins spécifiques sur le terrain, au lieu d'être imposé de l'extérieur, parfois d'une manière étrangère aux cultures et aux valeurs africaines.

Aujourd'hui encore, bien trop de jeunes Africains sont plus habiles avec des fusils et des munitions qu'avec des stylos et des manuels scolaires. On les empêche d'atteindre leur plein potentiel étant donné que leurs études sont interrompues par des conflits qu'ils n'ont pas choisis ou qui ne sont pas de leur fait et qu'ils sont pris dans des cycles de violence qui se perpétuent sans cesse, et qui deviennent malheureusement un mode de vie. Cela doit changer. La prolifération des armes ne fait qu'aggraver les situations de conflit et entraîne des souffrances humaines et des dégâts matériels énormes qui portent gravement atteinte au développement, aux droits de l'homme et aux efforts visant à instaurer une paix durable. Si la coopération internationale et régionale n'est pas renforcée, notamment entre les États producteurs d'armes, pour contrôler et limiter strictement la production et la circulation des armes, une Afrique exempte de guerres et de conflits violents restera une chimère.

Même s'il reste beaucoup à faire pour faire taire les armes en Afrique, le Saint-Siège estime que ce débat public est un pas en avant vers la réalisation de la prophétie d'Isaïe, dont les paroles sont inscrites en face du Siège de l'ONU :

« De leurs glaives ils forgeront des hoyaux, Et de leurs lances des serpes : Une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, Et l'on n'apprendra plus la guerre. »

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

**M. Amayo** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Je tiens également à remercier tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs observations intéressantes sur l'initiative Faire taire les armes en Afrique. Ma délégation se félicite de la résolution 2457 (2019), adoptée ce matin, qui constitue une feuille de route utile qu'il faut mettre en œuvre en parallèle avec l'aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité. J'ai également noté avec satisfaction que pratiquement tous les orateurs qui m'ont précédé ont exprimé leur appui à la volonté de l'Afrique de faire taire les armes sur le continent. Le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine continuera de jouer un rôle essentiel, non seulement pour faire taire les armes, mais aussi pour venir à bout des guerres et des conflits. Par ailleurs, il contribuera grandement à prévenir les violations des droits de l'homme et les catastrophes humanitaires, ainsi qu'à faire face aux changements climatiques et à d'autres défis communs.

Dans une certaine mesure, les incidences persistantes de la circulation et du commerce illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que la gouvernance et la dynamique économique mondiale, les taux de chômage relativement élevés, en particulier chez les jeunes, la marginalisation de certaines catégories de la société, la concurrence pour le pouvoir politique et les cas de mauvaise gestion et d'exploitation des ressources naturelles, sont autant des facteurs qui expliquent pourquoi l'objectif de faire taire complètement les armes en Afrique n'a pas encore été réalisé. Toutefois, en dépit de ce tableau relativement sombre, de nombreuses mesures allant dans le bon sens ont été adoptées. Des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine de la médiation et de l'appui aux processus de paix à l'échelle du continent, notamment au niveau sous-régional au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs.

Le Kenya a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'appuyer et de promouvoir les objectifs et les activités inscrits dans la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Nous avons signé et ratifié les instruments de l'Union africaine et d'autres instruments régionaux relatifs à la paix et à la sécurité, à la facilitation des processus de

paix et aux efforts en faveur de la stabilisation de notre région. Nous avons également pris des mesures pour mettre fin à la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et ses différents protocoles et mécanismes régionaux. À cet égard, notre point focal national sur les armes légères et de petit calibre continue d'encourager le renforcement de la coopération régionale et internationale pour lutter contre le problème des armes légères et de petit calibre illicites, notamment par la promotion de bonnes pratiques en matière de marquage, de tenue de registres et de traçage des armes légères et de petit calibre. En conséquence, plus de 98 % des armes à feu au Kenya sont dûment marquées et peuvent être localisées.

Ma délégation voudrait mettre en exergue trois conditions qui doivent être remplies pour une mise en œuvre réussie de la Feuille de route de l'Union africaine. Premièrement, nous devons investir davantage dans les efforts visant à remédier aux causes profondes des conflits, notamment en renforçant les institutions nationales de gouvernance chargées de la prévention des conflits et de la promotion du développement socioéconomique.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération nationale et internationale à tous les niveaux en vue de l'application des instruments disponibles, ainsi que d'autres mesures. Nous devons veiller à l'universalité de nos efforts collectifs pour en faire bénéficier tout le monde, afin que personne ne soit laissé pour compte, car des faiblesses au sein d'un État ou d'une région affaiblissent en fin de compte l'ensemble du système. Pour ce faire, il faut une gestion adéquate des armes et des munitions, des cadres législatifs et réglementaires efficaces et plus important, des approches efficaces de collecte de données, de partage de l'information, de suivi et d'évaluation. Au niveau local, la pleine participation des jeunes et des femmes, de la société civile et d'autres partenaires aux efforts de lutte contre la violence armée est essentielle pour s'attaquer au problème de la prolifération et de l'utilisation d'armes illégales, afin de rapprocher ces activités de la population dans le cadre d'une campagne générale de visibilité et de communication.

Enfin et surtout, il importe de renforcer les capacités des États africains pour qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs obligations en matière de ratification des instruments internationaux, ce qui est un aspect

important de cette question. Nos partenaires de développement doivent veiller à ce que le commerce des armes classiques soit dûment réglementé à partir des pays d'origine afin d'enrayer les flux non réglementés d'armes vers les zones de conflit en Afrique. Dans le même temps, il faut un appui adéquat pour mettre en place des institutions nationales résilientes capables de gérer ces flux.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Boukadoum** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de toutes les initiatives promues par la Guinée équatoriale pendant sa présidence du Conseil de sécurité. Je ne voudrais pas manquer cette occasion de souligner le rôle qu'a joué votre pays depuis le début de son mandat en tant que membre du Conseil. Je suis convaincu que tous les Africains en sont très fiers. Je voudrais également vous remercier pour le travail que vous avez accompli, comme en témoigne l'adoption à l'unanimité de la résolution 2457 (2019) ce matin. Il va sans dire que je remercie également M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, de son exposé édifiant et de ses observations intéressantes. Je remercie également M. Vasu Gounden de sa contribution et de son travail inestimables.

Nous ne devons jamais oublier la simple proposition de base selon laquelle notre travail, notre raison de vivre, au Conseil de sécurité et au-delà, est de préserver et de promouvoir la paix et de veiller à ce qu'elle soit durable et viable, mais aussi, maintenant que nous en sommes suffisamment conscients, de prévenir les conflits. La paix n'est pas une notion abstraite et son sens est aussi simple et difficile qu'il le semble - plus de morts, plus de souffrance ou de procès pour les populations. Elle exige de travailler en commun, de manière studieuse et avec acharnement, en employant les moyens, méthodes et mécanismes que la Charte des Nations Unies et les organisations régionales telles que l'Union africaine ont définis. Après avoir déclaré 2020 année butoir fixée pour la réalisation de l'objectif de faire taire les armes, les dirigeants de l'Union africaine avaient parfaitement conscience, sans se bercer d'illusions à propos des réalités et possibilités, de la puissance symbolique de cet objectif. Le message est clair et puissant : l'Afrique veut prendre ses problèmes de paix et de sécurité au sérieux et les affronter de manière autonome, l'objectif exaltant

étant de ne pas transmettre à la prochaine génération tous les problèmes qui accablent le continent.

Faire taire les armes a plusieurs acceptions et s'accompagne de plusieurs exigences. Premièrement, l'Afrique fait ce qui est attendu d'elle depuis longtemps en réorganisant sa manière de penser, ses ressources et ses mécanismes. Je rappelle au Conseil que le point de départ est l'Architecture africaine de paix et de sécurité, par l'intermédiaire de laquelle l'Afrique a lancé de nouvelles idées et de nouveaux modes d'action adaptés à chaque conflit qui sévit sur le continent.

Deuxièmement, l'Afrique regroupe ses forces dans le but de penser et d'agir en commun aux niveaux régional et sous-régional pour affronter et combattre les dures réalités. Je tiens à souligner l'exemple de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont le mandat, la nature et l'importance sont louables. Par rapport à tant d'efforts infructueux entrepris par le passé, l'AMISOM va de l'avant en dépit d'une adversité extraordinaire.

Troisièmement, faire taire les armes ne signifie absolument pas que l'on élimine les armes, qu'elles soient petites ou non par nature, mais que l'on veuille à ce que tout le matériel devienne inutile le plus rapidement possible. Cependant, il est évident que cela ne suffira pas et qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes. L'Afrique ne veut pas se lancer dans un effort sisyphéen. Pour atteindre un stade où les armes se tairont, nous devons nous intéresser aux conditions sociales, à la gouvernance et au bien-être des populations. Cela ne dépend pas uniquement des Africains. Le processus visant à faire taire les armes ne se limite pas à eux et appelle l'engagement de la communauté internationale ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de leurs corollaires. Le développement, la gestion des risques de catastrophe et la prévention doivent être financés par l'intermédiaire du Programme d'action d'Addis-Abeba.

Quatrièmement, nous devons examiner le contexte mondial, qui a une incidence directe sur l'Afrique. Les changements climatiques en sont un exemple, et je rappelle au Conseil, à ce propos, que l'Afrique est la moins responsable des événements climatiques provoqués par l'homme alors qu'elle en est la principale victime. L'exploitation excessive de ses ressources naturelles et les migrations forcées à l'intérieur du continent et vers l'extérieur, conjuguées à la criminalité transnationale, au terrorisme, à la contrebande d'armes et au



blanchiment d'argent, signifient que les causes et conséquences se chevauchent et alimentent continuellement les conflits anciens et nouveaux.

Pour terminer, je tiens à souligner la vérité qui doit être dite, tant que l'honnêteté n'est pas considérée comme un défaut. En décidant de faire taire les armes, l'Afrique a pris l'initiative audacieuse d'ouvrir la voie à de nouvelles solutions basées sur l'appropriation et la volonté de régler les problèmes qui menacent la paix et la sécurité sur le continent. L'Afrique a donc assumé la responsabilité de promouvoir la paix et de prévenir les conflits, ce qui lui profitera évidemment, mais également à d'autres. L'Afrique a besoin d'un appui extérieur pour la solution qu'elle estime convenable, ce qui nous préoccupe évidemment tous. Je tiens à souligner que les promesses non tenues en ce qui concerne le mode de financement des opérations de maintien de la paix sous conduite africaine déjà approuvées par le Conseil de sécurité peuvent être considérées comme un rite de passage. N'oublions pas, à ce stade, les difficultés qui restent gravées dans nos esprits et qui sont à l'origine de problèmes provoqués par des solutions imposées de l'extérieur aux pays africains, avec des conséquences catastrophiques.

Ce qui est nécessaire et se fait attendre est un soutien extérieur aux solutions africaines, non seulement pour surmonter les problèmes persistants de l'Afrique, mais également dans l'intérêt du monde entier. En tendant la main à l'Afrique lorsqu'elle en a besoin, par exemple en appuyant la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 dès le début, on pose les fondements de l'avenir. La communauté internationale, avec au centre le Conseil de sécurité, doit contribuer à préserver la paix et la sécurité partout.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Elnour** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter votre pays ami de son accession à la présidence du Conseil pour le présent mois.

Nous vous remercions également d'avoir organisé cet important débat. Nous vous remercions aussi pour la note de cadrage élaborée à ce sujet (S/2019/169, annexe) et pour l'exposé important que vous avez présenté ce matin. Je tiens par ailleurs à transmettre les excuses de S. E. M. Al Dirdiri Mohamed Ahmed Al Dikhairi,

Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, dont les engagements l'empêchent de participer à cet important débat. Nous remercions M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique; et M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, des exposés précieux qu'ils ont présentés ce matin.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a annoncé sa Feuille de route principale sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 sur le terrain. À cet égard, nous appuyons pleinement tous les efforts que déploient les États africains pour trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Cette devise apparaît clairement dans un certain nombre d'initiatives africaines, et nous souhaitons mentionner certains des efforts les plus importants entrepris par le Soudan en vue d'atteindre cet objectif capital.

Premièrement, nous avons déployé des efforts diplomatiques considérables dans le cadre de l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement aux fins de la paix au Soudan du Sud, qui a abouti à la signature de la déclaration de Khartoum le 23 juin 2018, puis à la signature en septembre 2018 de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Deuxièmement, le Soudan contribue de manière aux efforts menés dans le contexte de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui ont abouti à Khartoum le 5 février à un accord pour la paix et la réconciliation, qui a été finalement signé le lendemain à Bangui.

Troisièmement, au niveau national, un cessez-le-feu prolongé est maintenu sur l'ensemble du territoire en vue de créer un environnement propice à la poursuite des négociations politiques, à la protection des civils et à une action humanitaire sans entrave.

Quatrièmement, le Soudan a approuvé toutes les propositions présentées par des partenaires régionaux et internationaux pour l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones sous le contrôle de mouvements insurgés, lesquels ont rejeté toutes ces initiatives.

Cinquièmement, la campagne nationale de collecte d'armes au Darfour a apporté grandement contribué à

stabiliser les conditions de sécurité, à protéger les civils et à normaliser la vie socioéconomique.

Sixièmement, le Soudan a ouvert ses portes à ses frères et sœurs fuyant les conflits armés en cours dans les pays voisins et au Moyen-Orient, et accueille actuellement plus de 2 millions de réfugiés.

Septièmement, nous avons signé une convention tripartite portant sur l'acheminement d'assistance humanitaire aux populations touchées par le conflit au Soudan du Sud, effort initié en juillet 2014 à travers les territoires soudanais, en coopération avec le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement de notre sœur, la République du Soudan du Sud.

S'agissant de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, nous souhaitons évoquer un certain nombre de points importants qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Premièrement, il nous faut souligner le lien étroit qui unit paix et développement. L'une ne va pas sans l'autre. À cet égard, ma délégation appelle la communauté internationale à renforcer son appui aux objectifs d'après-conflit, dont les plus importants sont la réinstallation des déplacés et des réfugiés, la reconstruction des infrastructures, les programmes de démobilisation, désarmement et réintégration, la consolidation de la réconciliation nationale et du tissu social et le fait de donner aux jeunes des perspectives d'avenir.

Deuxièmement, il sera crucial d'intensifier la coordination et l'échange d'informations entre la Commission de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'une part, et le Secrétariat de l'ONU et le Conseil de sécurité de l'autre, tout en renforçant la cohérence et l'intégration des activités des deux organisations et en évitant que leurs efforts n'entrent en conflit, comme ce fut le cas en 2018, durant le processus de paix au Soudan du Sud, entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine d'un côté et le Conseil de sécurité de l'autre. Une situation similaire était survenue en 2011, s'agissant de la Libye, entre l'Union africaine et certains membres du Conseil de sécurité.

Troisièmement, il faut faire en sorte que les Nations Unies garantissent aux opérations de paix de l'Union africaine un financement suffisant et soutenu, et il convient de lever les obstacles qui ont empêché de réunir le consensus autour du projet de résolution déposé en décembre 2018 par les trois membres africains du Conseil de sécurité. Nous devons également tenir compte du fait que les opérations africaines représentent

véritablement un investissement de taille dans la paix et la sécurité internationales, qui constituent l'un des principaux objectifs de l'ONU.

Quatrièmement, nous devons œuvrer à remédier efficacement aux causes profondes des conflits et des menaces qui pèsent sur la sécurité en Afrique, au premier rang desquelles figurent un développement insuffisant, les écarts de développement entre diverses régions du continent, l'incidence de la sécheresse, de la désertification et des changements climatiques, la pauvreté, et l'indigence des institutions publiques dans certains États d'Afrique.

Cinquièmement, la communauté internationale, représentée par les États et les organisations régionales et internationales, doit accroître sa contribution au renforcement des capacités nationales des pays d'Afrique dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, et du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Pour terminer, ma délégation espère que tous les partenaires régionaux et internationaux pourront redoubler d'efforts pour que, ensemble, nous puissions atteindre le noble objectif de faire taire les armes sur le continent africain.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également de leurs exposés édifiants M<sup>me</sup> DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M. Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, et M. Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public principalement consacré à l'objectif de faire taire les armes en Afrique. Le fait que les cinq plus grandes missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique prouve à quel point il importe pour l'ONU de préserver et de promouvoir la paix et la sécurité sur ce continent. En outre, le fait que plus de la moitié des 20 principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont des pays africains montre que ces derniers jouent un rôle déterminant dans la promotion de la paix

et de la sécurité internationales, ce dont l'ONU et le Conseil doivent prendre acte et se féliciter vivement.

Dans le même temps, si nous voulons faire en sorte que les pays et organisations africains continuent de fournir cette contribution, il faut les aider à préserver et à promouvoir leurs capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité, en Afrique comme ailleurs dans le monde. C'est crucial car certains pays africains fournisseurs de contingents et certaines opérations de paix de l'Union africaine disposent de ressources financières et d'équipements limités, ce qui restreint leur capacité à relever les défis lancés à la paix et la sécurité.

Cela étant, s'agissant d'aider les pays africains à prévenir les conflits et à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, un principe fondamental doit être respecté, à savoir que les problèmes africains doivent avoir des solutions africaines. En d'autres termes, pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent et dans les pays africains, il faut pleinement respecter le rôle premier que joue l'Afrique dans le règlement de ses propres problèmes de sécurité.

De ce point de vue, il importe au plus haut point d'aider les États africains à s'attaquer aux principales causes de l'émergence, de l'aggravation et de la prolongation des conflits en Afrique. L'une de ces causes est assurément la fabrication, le transfert et la circulation illicites d'armes, notamment d'armes légères et de petit calibre, ainsi que leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée. Cela a des conséquences humanitaires et socioéconomiques très diverses et constitue une grave menace pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable dans diverses régions d'Afrique.

Dans ce contexte, les pays africains doivent être aidés à mettre pleinement et effectivement en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. C'est d'autant plus important que, d'après les statistiques, la prolifération des armes légères et de petit calibre est l'un des principaux obstacles à la sécurité et au développement de l'Afrique. Fait plus important encore, compte tenu du fait que l'Afrique a également adopté plusieurs initiatives et mis en place plusieurs instruments pertinents, les pays africains doivent recevoir un appui financier, technique et

technologique pour mettre en œuvre efficacement ces instruments et atteindre les objectifs de ces initiatives.

À cet égard, il convient de s'employer prioritairement à apporter un appui réel et durable aux États africains dans la réalisation de l'objectif d'une initiative aussi importante que celle de faire taire les armes en Afrique. Cela contribuerait grandement à l'objectif ambitieux que se sont fixé les pays africains, à savoir une Afrique sans conflits, qui ne sera pas facile à atteindre. Cependant, cela ne veut pas dire que ce sera impossible. Étant donné que les États africains ont fait savoir qu'ils étaient fermement résolus à atteindre cet objectif, la communauté internationale doit aider l'Afrique à traduire cet objectif dans la réalité.

Enfin, une Afrique sans conflits serait en effet un lieu où la paix, la stabilité et la prospérité durables pourraient s'épanouir. C'est le souhait de l'Afrique, et nous devons l'aider à le concrétiser.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Kelapile** (Botswana) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la République de Guinée équatoriale, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous vous remercions d'avoir organisé ce débat de haut niveau fort opportun sur une question qui est très importante pour le continent africain. Nous remercions également de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique et le fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Le Botswana attache une grande importance à l'objectif général d'instaurer une paix et une stabilité durables sur notre continent. Nous appuyons l'objectif forcément ambitieux de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, qui exige des efforts collectifs de la part de l'Afrique et l'appui solide de la communauté internationale et d'autres parties prenantes concernées. Par conséquent, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2457 (2019) sur cette question.

Nous pensons que la création d'un environnement qui permette de s'attaquer aux causes profondes des conflits éviterait de mettre des soldats de la paix en danger, ainsi que de provoquer de nouvelles pertes en vies humaines parmi les civils innocents pris au piège

dans des situations de conflit. À l'approche de l'an 2020, le délai fixé par l'Union africaine, notre délégation estime qu'il sied de s'engager dans un exercice d'auto-évaluation afin d'évaluer les progrès que nous avons réalisés dans l'édification d'une Afrique sans conflits. Le présent débat est un pas important vers l'adoption des mesures correctives requises avant 2020.

Les questions soulevées dans la note de cadrage (S/2019/169, annexe) sont donc essentielles pour nous permettre de revoir nos objectifs afin que l'Afrique dispose de ses propres outils pour accomplir cette tâche, et, si ce n'est pas le cas, de nouer de nouveaux partenariats stratégiques pour dissuader efficacement nos communautés de participer à des actes de violence et à des activités criminelles. Ce sont les choix difficiles que ces collectivités doivent faire qui engendrent en soi la forte demande d'armes à feu. Un diagnostic approprié des facteurs qui créent l'insécurité humaine est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes des conflits sur notre continent.

Le tableau général des défis que doit relever l'Afrique est déjà connu. L'intensité des conflits a diminué; cependant, si on l'évalue à l'aune de l'index des États fragiles, le continent reste sujet aux conflits, et les niveaux d'alerte mondiaux sont très élevés. Nous avons observé de nettes améliorations dans certains pays, alors que d'autres montrent un léger déclin. Des études approfondies des inégalités menées par des organismes compétents des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, ont permis d'identifier des territoires non gouvernés qui sont des poches de difficultés et qui constituent des foyers de conflit - les importants écarts de revenus et la pauvreté multidimensionnelle comptent parmi les facteurs qui alimentent les conflits en Afrique.

Mais dans un souci d'objectivité, nous devons également reconnaître les indicateurs positifs sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Il ne fait aucun doute que l'Afrique est dotée d'un grand potentiel au-delà de ses abondantes ressources naturelles. Bien que la croissance ne se soit pas toujours accompagnée de progrès sociaux significatifs et d'ouverture, nous avons vu, ces dernières années, un nombre assez important de pays africains figurer aux premiers rangs des économies à la croissance la plus rapide au monde.

L'Afrique compte également un bon nombre d'économies à revenu intermédiaire, notamment notre propre pays, le Botswana; ce qui a été rendu possible grâce à des efforts de développement soutenus. Le continent a la

chance d'avoir une large population de jeunes, qui, s'ils sont correctement mis à profit, constituent un dividende démographique essentiel pour continuer d'alimenter et inscrire dans la durée une forte croissance économique supplémentaire pour notre continent. Par conséquent, nous partageons la préoccupation liée au fait que si nous ne gérons pas bien ces contradictions, les groupes mécontents dans nos communautés, notamment les jeunes, pourraient choisir, à tort, de recourir aux armes.

Pour créer un environnement propice à la paix, il est essentiel d'adopter un ensemble de mesures prudentes, allant de l'exploitation du potentiel des innovations technologiques à l'investissement dans une éducation appropriée. Nous devons autonomiser les femmes et les jeunes en tant qu'agents de paix et de développement en encourageant une gouvernance participative et responsable.

Pour le Botswana, une gouvernance et un développement efficaces passent principalement par une gestion efficace du secteur minier en tant que catalyseur du développement socioéconomique. C'est pourquoi nous nous félicitons que, par l'intermédiaire de la Vision africaine des mines de l'Union africaine, l'Afrique ait reconnu la nécessité de travailler à l'unisson dans ce domaine, offrant ainsi une plate-forme idéale pour partager les données d'expérience. Comme l'indique la note de cadrage dont nous sommes saisis, il n'est pas toujours possible de dissocier la tâche de faire taire les armes de la gestion efficace des ressources naturelles.

Dans l'objectif de maintenir la dynamique du commerce légitime des minéraux précieux, tels que les diamants, notre délégation saisit cette occasion pour encourager les parties à porter un vif intérêt aux prochaines discussions de l'Assemblée générale sur le rôle des diamants dans le financement des conflits qui auront lieu dans le cadre du Processus de Kimberley. L'Assemblée doit se prononcer sur un projet de résolution y afférent le 1<sup>er</sup> mars.

Dans l'ensemble, notre délégation convient que l'Afrique déploie tous les efforts possibles par l'intermédiaire de l'Union africaine et de ses mécanismes régionaux. Par exemple, au-delà de la mise en place de certains mécanismes d'alerte rapide et du déploiement de certaines forces en attente, comme je l'ai mentionné, l'Afrique a également elle-même reconnu la nécessité d'exploiter son dividende démographique en investissant dans la jeunesse. L'adoption d'instruments pertinents tels que l'Agenda 2063, la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de



l'unité africaine/Union africaine et la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, représentent des engagements importants. La poursuite de la mise en œuvre de réformes institutionnelles et l'efficacité accrue des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine sont également essentielles à la pérennité des efforts visant à promouvoir et à maintenir la paix et la sécurité sur le continent.

Mais au-delà des menaces existantes qui continuent d'alimenter les conflits, les changements climatiques, qui exacerbent les conflits en Afrique, constituent une nouvelle menace importante. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'appel pluriannuel pour la période 2018-2019, récemment mis à jour, lancé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Il est très important d'être conscients de ce lien. Notre délégation encourage le Conseil de sécurité à continuer de prêter l'attention aux problèmes de paix et de sécurité liés au climat.

En conclusion, l'Union africaine et les différents pays africains ne peuvent pas faire taire les armes tout seuls. Outre les partenariats en place, nous nous félicitons des cadres récemment conclus entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi que concernant l'Agenda 2063 et l'initiative 2020. Nous tenons également à exprimer avec force notre gratitude à l'ONU pour son appui à l'initiative du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de déclarer septembre de chaque année, jusqu'en 2020, Mois de l'amnistie en Afrique pour la collecte des armes détenues illégalement, dans le contexte de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

**M. Gimolieca** (Angola) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous joindre à nos collègues pour vous remercier, Monsieur le Président, de présider ce débat public. Nous tenons également à féliciter la Guinée équatoriale de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Le présent débat n'est qu'un exemple supplémentaire de l'excellence de l'action menée par la Guinée équatoriale pour consolider les efforts de la communauté internationale afin de relever certains des défis les plus urgents auxquels notre monde est confronté de nos jours. Il représente un pas important vers la réalisation de notre objectif commun de mettre fin aux guerres, aux conflits civils et aux violations des droits de l'homme sur le continent africain, ce qui nous

permettra de concentrer nos efforts et nos ressources sur l'éducation, les soins de santé, l'inclusion sociale et le développement économique, entre autres efforts.

La République d'Angola considère la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme en Afrique et les crises humanitaires et des droits de l'homme causées par les conflits armés comme les défis les plus urgents auxquels il nous faille répondre sur le continent africain. Pour atteindre l'objectif politique ambitieux de faire taire les armes en Afrique, il est impératif que nous nous attaquions efficacement à certaines des causes profondes de ces conflits, telles que la fragilité et la faiblesse des institutions étatiques, le commerce illicite des armes, les effets de l'urbanisation rapide et du chômage des jeunes, les inégalités et l'exclusion sociale ainsi que l'extraction illégale des ressources et les changements climatiques.

Pour accroître les chances de succès du désarmement civil volontaire et de l'élimination des groupes armés non étatiques dans les pays touchés par des conflits, l'État et ses divers organes doivent être perçus comme opérant dans le cadre de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Les institutions chargées de garantir la justice et la sécurité dans les États fragiles ou sujets aux conflits sont souvent faibles ou dysfonctionnelles. Civils et groupes armés ne répondront à un appel au désarmement volontaire que si leur sécurité est garantie.

À cet égard, l'Union africaine, conformément à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et en coopération avec les États Membres concernés, devrait redoubler d'efforts pour renforcer les mécanismes nationaux et régionaux afin de mettre fin au flux illicite d'armes, en particulier d'armes légères et de petit calibre, vers les acteurs non étatiques, qui ne fait qu'aggraver l'insécurité et la violence et compromettre la cohésion sociale, le développement socioéconomique et le bon fonctionnement des institutions publiques chargées de la sécurité.

L'une des premières mesures à prendre pour éliminer ce problème doit être de veiller à ce que les États qui fabriquent et exportent des armes classiques collaborent avec les pays touchés pour mettre en place des systèmes de contrôle appropriés afin de prévenir le détournement illicite de ces armes. Surtout, et dans le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, nous devons, nous, communauté internationale, être en mesure d'agir de manière plus efficace et plus ferme face aux pays qui arment

délibérément des acteurs non étatiques et des groupes armés en vue de fragiliser des gouvernements démocratiquement élus.

Garantir la sécurité en arrêtant la circulation illicite des armes et de la drogue est un pas important vers le fonctionnement efficace des institutions de sécurité. Ces mesures, ainsi que le renforcement de la cohésion sociale et du développement socioéconomique, ont été au centre du nouveau programme du Gouvernement angolais, qui met l'accent sur l'importance d'une gouvernance efficace grâce à la participation extensive des femmes et des jeunes, au renforcement de l'état de droit pour combattre l'impunité et la corruption et à la promotion d'une meilleure gestion des ressources naturelles afin de favoriser la croissance pour tous et de réduire les inégalités.

Ce programme gouvernemental est conforme à l'Agenda 2063 – le cadre stratégique de l'Union africaine pour la croissance et le développement durable – et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il vise non seulement à apporter une réponse politique efficace aux changements économiques, sociaux et environnementaux auxquels l'Angola est confronté, mais aussi à créer un État et une société plus résilients, capables de faire face aux pressions de l'urbanisation rapide, du chômage des jeunes, des inégalités et de l'exclusion sociale.

Étant donné que les changements climatiques et les dommages causés à l'environnement auront un effet démultiplicateur sur la fragilité et qu'ils risquent d'entraîner des conflits en raison de la diminution des ressources en terres et en eau, le Gouvernement angolais investit son capital humain et ses ressources matérielles non seulement pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles du pays, qui demeurent notre principale source de revenus, mais aussi pour promouvoir la coopération régionale dans la gestion et le contrôle transfrontaliers des ressources naturelles, ce qui est essentiel pour la paix de tous et peut constituer un important moyen de promouvoir une intégration régionale accrue.

Pour terminer, mon gouvernement est pleinement déterminé à atteindre l'objectif de faire taire les armes d'ici 2020 afin de contribuer de manière non négligeable à la réalisation des objectifs fixés dans la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020), véritable document stratégique pour parvenir à une Afrique sans conflit.

Nous savons parfaitement qu'il ne sera pas possible de mettre fin à tous les conflits sur le continent d'ici à 2020, étant donné la présence persistante des terroristes dans le Nord et l'Ouest et le trafic d'êtres humains, de drogue et d'armes dans certaines régions. Par conséquent, nous exhortons nos partenaires sur le continent à accroître leur soutien financier et opérationnel aux structures telles que la Force africaine en attente, le Fonds pour la paix et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, qui sont destinées à soutenir l'Architecture africaine de paix et de sécurité en tant que mécanisme régional pour prévenir, gérer et résoudre les conflits.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

**M. Mardini** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat important et opportun sur la question de faire taire les armes en Afrique. Cette année marque le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, dont le tout premier article, commun aux quatre Conventions, oblige les États à respecter et à faire respecter le droit international humanitaire. Ce devoir définit les règles qui régissent le commerce international des armes, y compris le Traité sur le commerce des armes. L'adoption aujourd'hui de la résolution 2457 (2019) est une étape importante. Elle souligne la détermination de l'Afrique à débarrasser le continent des conflits et à renforcer la maîtrise des armements et le désarmement, avec l'appui de la communauté internationale.

Aujourd'hui, je voudrais aborder deux points : premièrement, les conséquences humanitaires de la disponibilité incontrôlée des armes légères et de petit calibre et, deuxièmement, les moyens par lesquels la communauté internationale peut réduire ces conséquences.

Lorsque les armes classiques sont mal réglementées et largement disponibles, les conséquences humanitaires sont désastreuses : conflits prolongés, violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et risque accru de décès et de blessures pour les civils. Les souffrances se poursuivent même après la fin des hostilités, car l'accès généralisé aux armes favorise une culture de la violence, sape l'état de droit et menace les efforts de réconciliation.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est le témoin direct et quotidien de ces conséquences. Le

conflit armé dans le bassin du lac Tchad a forcé plus de 2 millions de personnes à fuir leur foyer. En Libye, une grande partie des stocks d'armes échappe à tout contrôle gouvernemental, ce qui alimente la violence et impose un lourd tribut au peuple libyen, qui souffre de décès, de blessures, d'invalidité et de déplacement. Au Soudan du Sud, l'accord de paix laisse espérer la fin d'un conflit qui a eu des conséquences humanitaires catastrophiques. Des milliers d'enfants ont été privés de scolarité et beaucoup de femmes ont été victimes de violences sexuelles. Les organisations humanitaires comme le CICR apportent l'aide dont ont tant besoin les nombreuses régions d'Afrique et d'ailleurs dans le monde où la paix reste hors d'atteinte. Mais l'aide ne peut à elle seule remédier aux causes sous-jacentes de ces énormes souffrances.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui est de savoir comment les États Membres du Conseil de sécurité - et en fait tous les États - peuvent agir pour faire taire les armes en Afrique. Ils peuvent le faire en assurant un commerce responsable des armes et en empêchant le détournement des armes vers le marché illicite. À cette fin, des cadres solides, tels que la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, et, au niveau mondial, le Traité sur le commerce des armes, constituent un modèle pour atténuer les souffrances humaines. Nous exhortons les États à adhérer à ces traités, à les appliquer et à les appuyer. Des transferts d'armes responsables améliorent la protection des civils à long terme et, plus généralement, jettent les bases de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Nous devons faire une différence sur le terrain. Les mots seuls n'empêcheront pas les dommages dévastateurs et irréparables causés par des armes entre de mauvaises mains. L'étude récente du CICR « The Roots of Restraint in War » a montré que l'intégration du droit dans la doctrine, les règles d'engagement, la formation et les mécanismes de respect des règles accroît la retenue sur le champ de bataille. Le CICR encourage les États à s'engager dans cette tâche et offre son assistance aux États qui souhaitent promouvoir le respect du droit international humanitaire par les détenteurs d'armes - un rôle que nous avons assumé, par exemple, pour le Groupe de cinq pays du Sahel.

Les conséquences humanitaires épouvantables dont j'ai parlé tout à l'heure sont évitables. Lorsque le droit international humanitaire est respecté, il y a de meilleures chances de faire taire les armes en Afrique et dans le monde. Le CICR est prêt à aider les États à atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Duarte Lopes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Guinée équatoriale pour la tenue opportune du débat d'aujourd'hui et remercier également nos orateurs, le Représentant spécial, M. Lamamra, et M. Gounden.

Le Portugal s'associe à la déclaration faite par le Chef de la délégation de l'Union européenne et souhaite faire quelques remarques supplémentaires.

Les crises locales en matière de sécurité ont des répercussions mondiales et doivent être résolues par des efforts conjoints. L'Union africaine a assumé un leadership croissant dans la recherche de solutions africaines aux problèmes africains. Le partenariat stratégique établi avec l'Organisation des Nations Unies est une étape cruciale vers le renforcement des chances de succès, et il a déjà donné des résultats prometteurs, comme dans le cas récent de la République centrafricaine.

Nous croyons qu'un partenariat solide entre l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires internationaux, tels que l'Union européenne, est le meilleur moyen d'instaurer la paix et la sécurité, la prospérité, la protection de l'environnement, l'égalité des sexes, les droits de la personne et la démocratie. Ces éléments sont tous imbriqués les uns dans les autres - lorsqu'ils convergent, ils se renforcent mutuellement. Le cadre est déjà en place. L'Architecture africaine de paix et de sécurité, aux côtés d'instruments tels que l'Architecture africaine de gouvernance et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, constitue une base régionale solide, qui complète le cadre multilatéral existant. Nous devons tous rester engagés et mobilisés pour apporter le soutien nécessaire. La résolution 2457 (2019), qui vient d'être adoptée, constitue une nouvelle contribution à cette fin.

Faire taire les armes exigera également une forte détermination à prévenir les conflits à l'avenir. Nous devons renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que leur participation civique et politique à tous les niveaux. Nous devons poursuivre nos efforts pour prévenir la radicalisation des jeunes et lutter contre la prolifération illicite

des armes légères et de petit calibre. Nous encourageons donc l'Afrique à participer activement à des instruments tels que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, son Instrument international de traçage et le Traité sur le commerce des armes.

Mais les mesures de sécurité seules ne seront pas efficaces si elles ne s'accompagnent pas d'un effort d'inclusion sociale. Outre les menaces plus traditionnelles, l'Afrique subit également la pression de défis mondiaux tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et hydrique, les pandémies, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. C'est pourquoi nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits au travers d'un programme positif, tout en luttant contre la pauvreté et en promouvant le développement. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs du développement durable sera d'une importance cruciale dans ce processus.

Le Portugal entretient des relations très étroites avec l'Afrique et continue de contribuer à ces efforts conjoints, tant au niveau bilatéral qu'au niveau de l'Union européenne, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et, bien entendu, de l'Organisation des Nations Unies. Le Portugal participe actuellement à des missions au Mali, en République centrafricaine, au Niger, en Somalie, au Soudan du Sud et au Darfour. Nous avons des accords de coopération technique militaire avec plusieurs États africains, et nous sommes engagés dans des projets de développement, notamment avec l'ONU et la CPLP, visant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous nous sommes engagés à long terme en faveur de la sécurité et du développement d'un continent africain qui soit globalement pertinent à tous les niveaux et qui mérite sans aucun doute d'accroître sa représentation au Conseil de sécurité.

Nous resterons engagés et mobilisés. Nous devons en effet faire taire les armes du présent pour pouvoir nous concentrer sur l'avenir, en veillant à ce que les mains des jeunes ne tiennent pas des armes, mais des outils pour construire une vie à la hauteur de leurs aspirations légitimes.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

**M. Jinga** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter la Guinée équatoriale d'avoir organisé la présente séance, très opportune, sur le thème « Faire taire les armes en Afrique : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ».

Qu'il me soit permis également de remercier vivement de leurs exposés riches en informations la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo; le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, M. Ramtane Lamamra; le fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, M. Vasu Gounden.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

Mon pays souligne la centralité du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et de la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, car ce sont des cadres essentiels pour la sécurité internationale et le développement durable en Afrique. Nous saluons aussi la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 en tant qu'initiative phare qui contribuera à faire de l'Afrique un continent exempt de conflits.

La Roumanie s'est portée coauteure de la résolution 2457 (2019) sur l'objectif consistant à faire taire les armes en Afrique, qui a été adoptée aujourd'hui. Nous encourageons aussi une démarche adaptée ayant pour principe directeur d'appliquer des solutions africaines aux problèmes africains. En 2018, pendant la présidence roumaine de la Commission de consolidation de la paix, ce principe a mené à l'institutionnalisation de la réunion annuelle entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

En outre, pendant notre présidence de la Commission, la Roumanie a accordé une importance particulière à la prévention des conflits, notamment en promouvant une démarche régionale renforcée dans le travail de la Commission, un raffermissement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et un appui aux pays touchés par des conflits, grâce à des mesures visant à empêcher les conflits d'éclater et



axées sur la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit.

Pendant les visites sur le terrain que j'ai effectuées l'année dernière en Afrique de l'Ouest et au Sahel et durant toutes les réunions que j'ai eues avec les interlocuteurs africains compétents sur les plans national et régional, l'objectif était de recenser les façons de renforcer la coopération pour le financement de la consolidation de la paix et la collaboration, la coordination et la cohérence de l'appui aux différents pays. La Roumanie reste déterminée à poursuivre dans cette voie pendant son mandat actuel de Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix, car nous accordons une grande importance à la prévention, à la médiation, au maintien et à la consolidation de la paix et à l'action de relèvement et de reconstruction après un conflit.

Sur la base de sa profonde compréhension des causes multidimensionnelles de l'insécurité dans la région, la Roumanie est convaincue que les objectifs de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 peuvent être atteints grâce à des partenariats entre les pays africains et la communauté internationale. Dans ce contexte, j'espère que l'Assemblée générale adoptera par consensus, le vendredi 1<sup>er</sup> mars, le projet de résolution sur les diamants, facteur de conflits, que la Roumanie présentera en sa qualité de Présidente du Conseil de l'Union européenne et en tant que contribution à la prévention et au règlement des conflits, en vue de rompre le lien entre les transactions illicites relatives aux diamants bruts et les conflits armés.

Je pense qu'il est grand temps de passer définitivement du modèle des diamants de la guerre à celui des diamants de la paix. Pour cette entreprise, la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour la croissance inclusive et le développement durable, avec la pleine participation des femmes et des jeunes, restera fondamentale.

La Roumanie aide à accroître les perspectives d'avenir des jeunes Africains grâce aux bourses de l'enseignement supérieur qu'elle offre et à ses programmes de formation des cadres. La Roumanie participe actuellement aux missions de l'Organisation des Nations Unies en Afrique dans tous les secteurs pertinents pour la sécurité, à savoir six missions ou opérations de l'ONU en République centrafricaine, au Mali, en République démocratique du Congo, au Darfour, au Soudan du Sud et en Libye.

Parallèlement, nous sommes le seul État Membre à contribuer des groupes de la protection rapprochée aux missions coordonnées par le Département de la sûreté et de la sécurité. À compter du 15 octobre, la Roumanie fournira à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali une unité d'hélicoptères militaires de manœuvre comprenant quatre hélicoptères Puma et 120 militaires.

Enfin, nous sommes heureux que la Guinée équatoriale ait inscrit le thème de la coopération avec les organisations régionales au programme de travail du Conseil de sécurité, puisque c'est mon pays qui avait été à l'origine de la toute première résolution du Conseil sur cette question (résolution 1631 (2005)), adoptée sous la présidence roumaine du Conseil de sécurité.

La Roumanie est désormais candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. Mon pays restera pleinement attaché à pérenniser la paix en Afrique et à renforcer la coopération avec l'Union africaine.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

**M<sup>me</sup> Hassan** (Djibouti) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Djibouti est très reconnaissant d'avoir l'occasion de s'adresser au Conseil de sécurité sur le thème « Faire taire les armes en Afrique : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ». À cet égard, nous nous félicitons de la résolution 2457 (2019), adoptée ce matin, dont ma délégation s'est portée coauteure. Nous saluons également la remarquable perspicacité des exposés présentés ce matin par les intervenants.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Djibouti s'associe aux déclarations faites par les représentants du Bénin et du Liban, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes.

La plus grande menace aujourd'hui dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est sans nul doute le conflit et la violence. La persistance de nombreux foyers de tension un peu partout à travers le monde continue à alourdir le bilan des morts, et la nature des défis spécifiques qu'ils posent devra mobiliser l'attention soutenue de la communauté internationale. En effet, selon certaines sources, environ 30 millions d'armes légères sont en circulation en Afrique, au sud du

Sahara, et huit à 10 millions d'armes s'ajoutent chaque année à cet arsenal.

Ces armes sont malheureusement rendues aisément disponibles; elles enclenchent et perpétuent les conflits violents sur le continent. Il va sans dire qu'elles constituent une menace pour la paix et la sécurité internationale. C'est pour cela que nous nous félicitons que le Conseil ait convenu d'organiser, sous la présidence équato-guinéenne, une réunion thématique consacrée à l'analyse des défis et d'identifier des solutions pérennes.

La Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, présidée par la France en juin 2018, à laquelle ma délégation a participé, nous a permis de progresser dans certains domaines. La quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est déroulée au Japon en août dernier, a réitéré quant à elle le besoin en soutien matériel, technique et financier en faveur des pays en développement.

Malgré ces outils, Djibouti est toutefois préoccupé par l'expansion du terrorisme et du crime international organisé, qui compliquent les situations déjà fragiles et exigent des réponses différentes de celles proposées par les opérations de paix conventionnelles. C'est dire combien est nécessaire et indispensable le partenariat dans la coopération régionale et sous-régionale pour espérer endiguer les mouvements transfrontaliers d'armes illicites. Nous nous félicitons de la décision de faire taire les armes d'ici 2020, prise par nos chefs d'État à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, dont le noble objectif est de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

En réponse à votre demande d'apporter des contributions spécifiques aujourd'hui, Monsieur le Président, Djibouti voudrait faire humblement les trois observations suivantes.

Premièrement, nous devons investir davantage dans la prévention et la médiation. Cela exige des compétences particulières affinées par l'expérience. Par conséquent, Djibouti se félicite de la création d'un cadre d'échange d'expériences et d'apprentissage pour les personnes inscrites sur le fichier des médiateurs de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les membres du Groupe des Sages de l'Union africaine et les membres du Réseau panafricain

des Sages des communautés et mécanismes économiques régionaux.

Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont participé à l'élaboration des orientations stratégiques en matière de médiation. Djibouti se félicite également de la création par le Secrétaire général du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation et prie instamment le Conseil de lui apporter son plein appui. Il faut encourager les États et les organisations internationales chargés de la médiation pour les différends internationaux à solliciter la participation active et l'aide du Secrétaire général et du Comité de haut niveau.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Deuxièmement, il faut des approches inclusives pour promouvoir la paix, tenant compte de toutes les parties prenantes concernées à tous les échelons de la société, y compris les femmes, les jeunes, les chefs traditionnels, ainsi que ceux des organisations à caractère confessionnel. Pour ce faire, il y a un besoin urgent de la vulgarisation du travail de l'Union africaine, notamment du Groupe des Sages, de Réseau panafricain des Sages et du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, en ce qui concerne la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

Troisièmement, il ne fait plus aucun doute que les conséquences néfastes des agissements des groupes se revendiquant d'idéologies extrémistes ne se limitent aucunement à un espace national ou régional mais transcendent les frontières et affectent le monde entier. L'objectif des extrémistes radicaux est d'installer ce que certains auteurs ont appelé une civilisation panique où chaque acte terroriste non seulement anéantit la vie d'innocents civils mais engendre aussi un vaste nombre d'otages vivants mais terrifiés. Leur objectif est connu, notre détermination doit être sans limite.

Concomitamment aux actions entreprises au travers des organisations telles que l'IGAD ou l'Union africaine visant à prévenir et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, les États de la région ont très rapidement pris la mesure de l'importance d'amorcer les consultations afin de développer une stratégie visant à contrecarrer les idées et discours véhiculés par les mouvances extrémistes. C'est dans cette perspective que nous avons décidé d'un commun accord de créer un centre régional dédié à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent, qui est situé à Djibouti.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Pour terminer, Djibouti se félicite de l'évolution positive de la situation, tout récemment, dans la Corne de l'Afrique, notamment le rapprochement historique entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Pour instaurer une paix globale, totale et durable, nous soulignons qu'il faut régler d'urgence le différend frontalier qui dure depuis 11 ans et d'autres questions connexes avec ce pays frère qu'est l'Érythrée. À cette fin, Djibouti réaffirme son engagement à négocier de bonne foi avec l'Érythrée dans le cadre d'un dialogue bilatéral, d'un processus de médiation ou d'un arbitrage international contraignant. Nous devons tout mettre en œuvre pour préserver cet élan positif et éviter que le conflit ne s'envenime. Djibouti souligne l'importance qu'il y a à ce que le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle de supervision, tel que prévu au paragraphe 57 de la résolution 2444 (2018), en attendant la conclusion d'un accord global et définitif entre les parties.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter la Guinée équatoriale pour sa présidence très productive du Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, qui revêt la plus haute importance pour l'Afrique, tout comme cela devrait être le cas pour le Conseil de sécurité. Je remercie également M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, S. E. M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, et M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, de leurs exposés importants et édifiants.

Tout d'abord, le Rwanda s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le thème de ce débat concerne l'une des aspirations de l'Union africaine dans le cadre de l'Agenda 2063 – Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité. L'Afrique aspire à créer un environnement sûr et pacifique propice au développement social et économique, au profit de tous les Africains. Faire taire les armes en Afrique est un objectif ambitieux mais réalisable qui peut être atteint en adoptant des approches intégrées qui tiennent compte de tous les liens entre

paix et sécurité, gouvernance et développement. Pour atteindre cet objectif, nous devons tous renforcer la cohérence en matière de politiques et notre engagement politique pour mettre à profit les mécanismes et les outils à notre disposition.

La Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 est un cadre important qui, une fois mis en œuvre, contribuera à débarrasser l'Afrique de conflits violents. L'évolution positive récente de la situation en matière de règlement des conflits dans la Corne de l'Afrique et les accords de paix conclus récemment au Soudan du Sud et en République centrafricaine contribuent largement à faire taire les armes en Afrique, même si ces derniers accords ne se sont pas encore traduits par le désarmement volontaire des groupes armés dans le cadre d'institutions nationales de sécurité inclusives.

La contribution du Rwanda au débat d'aujourd'hui va porter principalement, bien que très brièvement, sur la prévention et le règlement des conflits, la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix.

La diplomatie préventive et la médiation font partie intégrante du règlement et de la prévention des conflits. Il est vrai que des progrès ont été réalisés en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent. Dans de nombreux cas, on assiste à l'escalade ou la reprise des conflits car les institutions sont faibles ou ne sont pas assez résilientes et les systèmes de gouvernance ne sont pas inclusifs, ce qui fait qu'ils ne sont pas à même d'assumer la responsabilité de la gestion de la paix une fois qu'elle a été rétablie.

Nous devons concentrer nos efforts et nos actions sur les causes structurelles des conflits afin de renforcer les institutions et les mécanismes sociaux des États et des communautés, d'aider les États touchés à mettre en place des institutions plus robustes et plus inclusives à même de s'attaquer aux causes des conflits et de prévenir des conflits futurs.

Le renforcement de nos efforts et de nos stratégies en matière de démobilisation, de désarmement et de réinsertion fait partie des approches qui peuvent contribuer considérablement à faire taire les armes en Afrique. Telle est notre propre expérience en tant que pays qui a réussi à réintégrer avec succès plus de 70 000 ex-combattants qui opéraient principalement - et certains opèrent encore - dans l'est de la République

démocratique du Congo, causant le chaos et l'insécurité pour les populations locales.

Nous recommandons donc que les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) soient menées à tous les stades du règlement des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits. Un soutien efficace aux ex-combattants pour leur réintégration dans la vie civile est essentiel au succès des programmes de DDR. Le DDR est et doit être perçu comme faisant partie intégrante du processus politique pour consolider la paix et la stabilité.

Enfin, la prolifération et la possession illicites d'armes légères et de petit calibre en Afrique, y compris dans les pays figurant sur les listes d'embargos et de sanctions du Conseil de sécurité, contribuent à perpétuer les conflits armés sur le continent. Un suivi plus efficace de la mise en œuvre des embargos sur les armes contribuera certainement à créer un environnement plus propice à la résolution des conflits.

On ne pourra faire taire les armes et pérenniser la paix sans le développement, une gouvernance pour tous et des institutions représentatives et efficaces, comme l'ont souligné de nombreux orateurs avant moi. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine reste le moyen le plus efficace de prévenir les conflits et d'instaurer une paix durable.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et pour le travail du Conseil sur la résolution 2457 (2019), dont nous sommes très heureux de nous être portés coauteur.

Nous sommes ici parce que nous pensons que ce débat est important. L'Irlande estime que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle au règlement et à la prévention des conflits; à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives; et, bien sûr, comme l'ont dit de nombreux orateurs, à la réalisation des objectifs de développement durable que nous partageons.

Nous avons pu constater par nous-même le rôle déterminant que les organisations régionales peuvent jouer en Afrique pour mettre fin aux crises et instaurer une paix durable. Le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans la médiation de

la crise postélectorale en Gambie et le récent accord de paix en République centrafricaine, conclu au terme d'intenses négociations dirigées par l'Union africaine, sont pour nous deux excellents exemples du succès que nous pouvons tous espérer lorsque les efforts régionaux aboutissent, avec l'appui de toute la communauté internationale.

Sur l'île d'Irlande, notre propre processus de paix mené localement a largement bénéficié de l'appui soutenu, généreux et sensible de l'Union européenne – l'organisation régionale dont l'Irlande fait partie. En effet, pour résumer, notre adhésion à l'Union européenne a joué un rôle clef en ce qu'elle nous a mis sur la voie de la fin du conflit violent. L'Irlande se félicite des progrès accomplis récemment par l'Union africaine pour faire taire les armes grâce à la mise en place de systèmes continentaux d'alerte rapide, au Groupe des Sages, aux envoyés spéciaux et aux groupes de médiation *ad hoc*. Toutes ces mesures font peu à peu une différence tangible dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

En tant que Présidente de la Commission de la condition de la femme, je tiens à saluer le rôle singulier que jouent les femmes africaines pour faire taire les armes. Il me plaît de voir ce rôle cité dans la résolution 2457 (1019), adoptée aujourd'hui. La mention concrète de FemWise-Africa, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, et du Réseau des femmes d'influence en Afrique accentue et renforce notre message. Notre propre expérience en Irlande nous a appris que lorsque les femmes s'impliquent, les choses commencent à avancer.

Les opérations de maintien de la paix sont les outils les plus visibles et parmi les plus puissants dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix et la stabilité. En tant qu'État Membre ayant le plus grand nombre d'années de service continu au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, soit plus de 60 ans, l'Irlande est parfaitement consciente des difficultés rencontrées par les opérations de paix des Nations Unies dans différents pays et différentes régions. La diversité de ces problèmes souligne combien il importe de collaborer avec les partenaires régionaux, tels que l'Union africaine, et d'autonomiser les acteurs locaux.

Les efforts de réforme déployés par le Secrétaire général pour établir un lien entre paix, sécurité et aide humanitaire devraient également constituer une ambition pour notre partenariat avec l'Union africaine. Ces



efforts sont, bien entendu, en phase avec la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous savons tous que la prolifération des armes légères et de petit calibre continue d'exacerber et de prolonger les conflits. Notre collègue du Comité international de la Croix-Rouge a souligné ce point dans son intervention d'aujourd'hui. Nous partageons l'objectif du Secrétaire général de redonner au désarmement son rôle central dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Manifestation concrète de l'appui de l'Irlande au programme de désarmement, notre vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et du commerce, Simon Coveney, a annoncé hier que l'Irlande se fera le champion de trois mesures importantes énoncées dans ce programme. L'une de ces actions vise spécifiquement à faire taire les armes en faisant mieux comprendre leur impact sur la gestion des conflits. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les États Membres de l'ONU, et en particulier avec l'Union africaine, pour progresser sur ce point.

En tant que membre actuel de la Commission de consolidation de la paix et candidat sincère à un siège au Conseil de sécurité dans moins de deux ans, en 2021-2022, nous voulons assurer une nouvelle fois les membres de notre appui. Nous tenons également à dire aujourd'hui que nous estimons que l'Afrique a besoin d'une plus grande représentation à cette table afin de corriger l'injustice historique qui lui a été faite.

Enfin, soyez assuré, Monsieur le Président, que l'Irlande s'emploiera également sans relâche à défendre les processus de paix dirigés localement, pris en charge au niveau national et soutenus au niveau international. Dans son discours au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, le Secrétaire général a dit que pour voir souffler le vent de l'espoir, il faut regarder vers l'Afrique. Je pense qu'il a raison. Je voudrais terminer en soulignant l'engagement indéfectible de l'Irlande à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'ONU et tous les États Membres pour saisir l'occasion de faire taire les armes et de voir le grand continent africain véritablement exempt de conflits.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Konfourou** (Mali) : Je voudrais tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, les regrets de votre sœur, S. E. M<sup>me</sup> Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de

la République du Mali, qui n'a pu faire le déplacement à New York en raison de contraintes d'agenda. Elle m'a demandé de vous transmettre les chaleureuses félicitations du Mali, à vous-même et à l'ensemble de la délégation de la Guinée équatoriale, pour une présidence aussi productive et riche que réussie du Conseil pour ce mois.

Avant de continuer, je voudrais renouveler les condoléances les plus émues du Président de la République du Mali, du Gouvernement et de l'ensemble de notre peuple aux gouvernements et aux familles du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali tombé sur le champ d'honneur au Mali. En cette douloureuse occasion, j'ai une pensée particulièrement émue pour les vaillants soldats tchadiens, sri lankais et guinéens arrachés à notre affection, de janvier à nos jours. Je n'oublie pas les nombreux blessés, à qui je souhaite un prompt rétablissement.

J'ai rendu cet hommage mérité à toutes les victimes des conflits, qu'elles soient maliennes ou étrangères, civiles ou militaires, pour souligner la pertinence et l'actualité de la thématique du débat d'aujourd'hui, « Faire taire les armes en Afrique ». À cet égard, je souhaite partager avec le Conseil quelques éléments de réflexion et de contribution à ce débat.

Je commence par les pistes pacifiques que je considère comme les mieux à même de garantir une paix et une sécurité durables. Ainsi, faire taire les armes requiert d'abord, de mon point de vue, la bonne gouvernance, y compris la justice et l'équité dans la gestion des affaires publiques. Cette problématique nécessite, en outre, le bon équilibre à établir entre les questions de souveraineté et d'intégrité territoriale des États et les légitimes demandes des populations relatives au respect de leur identité et de leur culture, et leur participation active et effective à la gestion des affaires publiques et locales. Il s'agit là pour nos États de promouvoir l'unité nationale dans la diversité.

Une deuxième équation importante à résoudre est de trouver les mesures idoines permettant aux populations des régions reculées, loin des capitales, de vivre véritablement l'ensemble national et de se sentir partie intégrante de la nation. C'est ainsi que nous pourrions renforcer la légitimité de nos États aux yeux de nos populations.

Ma troisième observation, sur les moyens pacifiques de faire taire les armes, porte sur les réponses holistiques à apporter aux causes profondes et aux

facteurs aggravants des conflits armés, en particulier le développement inclusif. Il nous faut œuvrer sans relâche à la prise en charge des besoins de nos populations, y compris dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'énergie et des opportunités d'emploi décent pour les jeunes, qui constituent la grande majorité des populations africaines.

Le dernier outil pacifique pour faire taire les armes est la parole. Dans certaines situations de conflit en Afrique, nous savons que la parole, lorsqu'elle incite à l'amalgame, lorsqu'elle incite à la stigmatisation et à la haine, lorsqu'elle incite à la violence, peut diviser, peut porter les germes de conflits à long terme, et pire, peut tuer. Nous devons être porteurs de messages de paix et de cohésion nationale dans nos paroles et dans nos actes.

À cet égard, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger répond de la volonté commune des parties maliennes de privilégier un règlement pacifique de la dimension interne de la crise malienne. Je voudrais ici saluer la présence de l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Ramtane Lamamra, qui était le médiateur en chef du processus de négociation qui a abouti à la signature de cet accord à Alger en 2015.

J'en viens à présent aux solutions sécuritaires. Face aux menaces imminentes et réelles, nos États n'ont d'autre choix que d'engager l'action militaire pour sécuriser les populations et leurs biens et sécuriser l'ensemble du territoire. C'est ce que nous faisons au Mali et au Sahel, avec l'appui des forces internationales partenaires, y compris l'opération française Barkhane et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, contre les groupes terroristes, les narcotrafiquants et la criminalité transnationale organisée, y compris les trafiquants d'êtres humains.

En outre, il nous faut travailler à la pleine application des différents instruments internationaux sur les flux d'armes, particulièrement les armes légères et de petit calibre, en vue de contribuer à faire taire les armes en Afrique. Je rappelle qu'au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Mali présente chaque année à l'Assemblée générale la résolution intitulée « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre », en appui à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Il nous faut aussi renforcer la coopération

entre les États pour lutter contre le commerce illicite de ces armes, qui font des victimes sur le continent africain.

Enfin, la délégation malienne se félicite du renforcement du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU et demeure convaincue qu'il apportera une valeur ajoutée aux efforts nationaux et régionaux en cours pour faire taire les armes, y compris le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Je salue la résolution 2457 (2019) en lien avec cette question, que le Conseil de sécurité a adoptée ce matin.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Ghana.

**M<sup>me</sup> Pobee** (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux précédents orateurs pour remercier la présidence équato-guinéenne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat public sur le thème « Faire taire les armes en Afrique », un thème qui souligne la volonté commune de l'Union africaine (UA) et de l'ONU de bâtir une Afrique pacifique, sûre et stable. Nous remercions également M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, M. Ramtane Lamamra et M. Vasu Gounden de leurs exposés et des informations précieuses qu'ils ont fournies sur cette question importante.

Le Ghana s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique.

La Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, adoptée en mai 2013, définit le cadre qui permettra de réaliser la vision africaine d'un continent intégré, stable, pacifique et prospère. La quatrième aspiration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, à savoir faire taire les armes, est un engagement à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020, réaffirmant ainsi que la paix et la sécurité sont des moteurs essentiels du développement durable et de la transformation socioéconomique.

Ma délégation note avec satisfaction que l'Union africaine, sur la base d'une collaboration constante avec l'ONU et conformément à sa Feuille de route principale sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, a réussi à débarasser le continent d'un grand nombre de conflits et parvient à en gérer d'autres. Tout en saluant ces progrès, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire pour que l'Afrique s'engage fermement dans la voie qui lui permettra d'atteindre ses objectifs en matière de paix et de sécurité. L'Afrique reste aux prises avec des menaces

existentielles, notamment l'extrême pauvreté, les effets débilissants des changements climatiques, l'extrémisme violent et la menace croissante du terrorisme, la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, la criminalité transnationale organisée, la mauvaise gouvernance, les inégalités et la marginalisation, les violations des droits de l'homme et la faiblesse des institutions judiciaires. Ces problèmes doivent être pris à bras-le-corps pour consolider les progrès accomplis à ce jour.

La fabrication et le commerce illicites de armes légères et de petit calibre représentent probablement une des principales menaces à la paix et à la sécurité en Afrique. La lutte contre ce problème exigera d'adhérer aux instruments multilatéraux, aux bonnes pratiques, aux codes de conduite et aux instructions générales sur les armes légères et de petit calibre. Nous devons créer de nouveaux mécanismes de financement et de nouvelles synergies pour mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites; le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions; le Traité sur le commerce des armes; et les instruments régionaux, notamment la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, pour lutter efficacement contre le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

Les partenariats stratégiques et opérationnels entre l'ONU et l'UA restent essentiels pour lutter efficacement contre la nature multidimensionnelle des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Cadre pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que la déclaration conjointe sur la coopération dans le cadre des opérations d'appui à la paix. La convocation de conférences annuelles, les visites de terrain conjointes de hauts responsables, les consultations régulières et des actions coordonnées sont bienvenues et doivent être renforcées.

Le Ghana appelle à appuyer les efforts en cours menés par l'Union africaine et les organisations sous-régionales, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, afin de renforcer les capacités des opérations d'appui à la paix sur le continent, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en particulier la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide.

L'absence d'un financement prévisible, durable et souple des opérations d'appui à la paix dirigées par l'UA et autorisées par le Conseil de sécurité reste une source de préoccupation. Il est essentiel de doter les composantes de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pertinentes des Nations Unies de ressources adéquates pour garantir la continuité des activités de consolidation de la paix et la pérennisation de la paix dans les pays sortant d'un conflit actif.

Nous réaffirmons le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix. L'influence du Réseau des femmes d'influence en Afrique et de FemWise-Africa dans le cadre de ces efforts est de plus en plus reconnue et doit être appuyée comme l'un des domaines concrets de collaboration et d'action conjointe entre l'ONU et l'Union africaine. La contribution que la jeunesse africaine apporte à la paix et à la sécurité doit être dûment reconnue dans la prévention et le règlement des conflits, par le renforcement de leurs capacités et leur participation à la consolidation de la paix.

On ne saurait trop insister sur le rôle central que jouent l'état de droit, la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des institutions démocratiques, tant aux fins de prévention que pour remédier aux causes profondes du conflit. Le Ghana est fermement convaincu que les mesures visant à consolider l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, à mettre en place des institutions responsables, et à assurer l'accès à la justice et le respect et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être au cœur de nos efforts.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement du Gouvernement ghanéen à maintenir la paix et la sécurité à l'intérieur de ses frontières et à jouer un rôle clef dans les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux de médiation, de règlement pacifique des conflits et de consolidation de la paix. Nous considérons qu'il s'agit là d'un prérequis important pour la transformation socioéconomique de l'Afrique et pour permettre

au continent de réaliser son potentiel et de prendre la place qui lui revient dans les affaires mondiales.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Arbeiter** (Canada) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier la Guinée équatoriale d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Les armes à feu sont les armes de prédilection dans la plupart des conflits dans le monde. Pour de nombreuses communautés en Afrique, elles constituent de réelles armes de destruction massive. Bien que l'on trouve des armes à feu pratiquement partout, les raisons particulières pour lesquelles elles posent problème sont souvent liées à des circonstances régionales ou nationales, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, de conflit armé ou d'une combinaison de ces éléments, et d'autres.

Dans le passé, nous, communauté internationale, avons généralement traité du problème des armes à feu au même titre que d'autres armes, comme les armes nucléaires ou biologiques, dans le cadre de vastes accords internationaux. Le Canada continue d'appuyer cette approche multilatérale, mais nous avons également appris que nous devons examiner la nature régionale des enjeux relatifs aux armes légères et armes de petit calibre. Nous devons concevoir une intervention sur mesure et adaptée au contexte.

L'initiative Faire taire les armes représente une telle intervention. Elle propose des solutions africaines aux problèmes auxquels sont confrontés les pays africains. Mais nous savons que nombre des défis que doit surmonter l'Afrique n'ont pas vu le jour en Afrique et qu'ils ont des répercussions qui vont bien au-delà de l'Afrique. Nous appuyons donc la prise en charge locale de cette initiative et reconnaissons que tous les États Membres ont intérêt à ce qu'elle soit couronnée de succès. Il est essentiel que nous tous – les États Membres, le système des Nations Unies tout entier, les organisations régionales et sous-régionales – travaillions de concert pour concrétiser cette vision. Dans la pratique, cela veut dire renforcer notre coopération pour prévenir, gérer et résoudre les conflits et travailler ensemble afin de pleinement mettre en œuvre le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Comme de nombreuses

délégations en ont déjà témoigné aujourd'hui, c'est une approche qui fait l'objet d'un consensus total. De plus, nous avons vu que ce genre d'approche a déjà produit des résultats. La récente signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a démontré de façon très concrète comment une collaboration étroite entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, en partenariat avec des intervenants à l'échelle locale, pouvait faire avancer la cause de la paix.

*(l'orateur poursuit en français)*

En cherchant à faire taire les armes, nous devons comprendre l'effet disproportionné des conflits sur les femmes et le rôle important que les femmes peuvent jouer dans la prévention et la résolution des conflits. À cet égard, et comme les Représentantes permanentes du Ghana et de l'Irlande viennent également de l'évoquer, nous nous félicitons de la création du Réseau FemWise Afrique, pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la médiation. Il est également important de prendre les mesures nécessaires pour régler les questions financières concernant les opérations de maintien de la paix dirigées par des États africains. Nous devrions envisager l'utilisation de quotes-parts de l'ONU pour traiter de ces enjeux.

Le Canada s'est engagé activement, aux niveaux régional et national, à travailler pour atteindre le but ultime de faire taire les armes en Afrique. Par exemple, avec la Sierra Leone, le Canada copréside le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Ce partenariat réunit les gouvernements de 20 pays touchés par des conflits et en situation de vulnérabilité, des partenaires dans le secteur du développement international et la société civile. Au Mali, le Canada a appuyé le Centre pour le dialogue humanitaire pour négocier un accord de cessez-le-feu qui a contribué à faciliter un processus de désarmement des milices locales, en coordination avec le Gouvernement malien. Au Soudan du Sud, le Canada a appuyé la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit. Avec l'Éthiopie, le Canada a récemment été l'hôte d'une réunion préparatoire sur les femmes et la paix et la sécurité en amont de la réunion ministérielle sur le maintien de la paix, afin d'accroître la participation significative des femmes dans les opérations de paix.

*(l'orateur poursuit en anglais)*



Le Canada a été fier de coparrainer la résolution 2457 (2019) adoptée tout à l'heure. Nous demeurerons déterminés à assurer le succès à long terme de l'initiative Faire taire les armes. Nous partageons les principes qui sous-tendent l'approche de l'Union africaine, qui impliquent de travailler ensemble, y compris avec les organisations multilatérales et les groupes régionaux, pour maintenir la paix et protéger notre ordre international fondé sur des règles. C'est une approche que nous désirons proposer au Conseil de sécurité si le Canada est élu à un siège non permanent pour 2021 et 2022. Nous sommes convaincus qu'en travaillant conjointement, nous pouvons créer un monde plus prospère, sécuritaire et inclusif. Nous pouvons faire taire les armes.

*(l'orateur reprend en espagnol)*

Ensemble, nous pouvons faire taire les armes.

**Le Président** *(parle en espagnol)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Mlynár** (Slovaquie) *(parle en espagnol)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Permettez-moi de vous féliciter pour la réussite de votre présidence du Conseil de sécurité et de vous remercier une nouvelle fois d'avoir organisé ce très important débat public sur l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique.

Bien que nous souscrivions pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Ma délégation appuie la vision africaine d'un continent intégré, stable, pacifique et prospère. Dans ce contexte, nous nous félicitons que la Commission de l'Union africaine ait pris la décision de faire taire les armes d'ici 2020, une initiative susceptible de contribuer fortement à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Dans cet esprit, nous sommes extrêmement favorables à toutes les occasions de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, pour appuyer la mise en œuvre de solutions africaines face aux problèmes que rencontre le continent. Naturellement, la Slovaquie est extrêmement favorable à toutes les occasions de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU pour appuyer ces efforts spécifiques.

Dans ce sens, nous avons également décidé de nous porter coauteurs de la résolution 2457 (2019), que le Conseil a adoptée tout à l'heure. Je tiens à vous féliciter,

Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir franchi cette importante étape. Je voudrais souligner deux points importants.

Premièrement, nous pensons que tous les États doivent assumer leur responsabilité de protéger leur population en prenant des mesures efficaces pour remédier aux causes profondes des conflits violents, notamment les effets néfastes du trafic des armes légères et de petit calibre. Les conséquences dévastatrices des transferts illicites d'armes légères et de petit calibre à travers l'Afrique s'observent aujourd'hui, par exemple en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et ailleurs. Je voudrais insister sur l'importance du Traité sur le commerce des armes, qui contribue à améliorer la sécurité et la stabilité régionales, ainsi qu'à promouvoir la responsabilisation, en établissant de meilleurs moyens de contrôler le transfert des armes classiques. La Slovaquie encourage vivement tous les États Membres à ratifier le Traité.

Les armes ont des effets multiplicateurs sur la force. Si la situation en matière d'armes n'est pas constamment sous contrôle, il existe un risque extrême d'exacerbation des tensions ou de reprise des combats. Par conséquent, nous appelons à la pleine mise en œuvre des instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux existants visant à s'attaquer au transfert illicite, à l'accumulation déstabilisatrice et au détournement d'armes légères et de petit calibre en Afrique, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La note de cadrage d'aujourd'hui (S/2019/169, annexe) indique que le risque accru de rechute dans un conflit auquel sont exposés les pays qui sortent d'un conflit est également imputable à la faiblesse des institutions de l'État. Nous nous félicitons vivement de cette approche, qui m'amène à mon deuxième point. À cet égard, je voudrais souligner le rôle important que joue la gouvernance du secteur de la sécurité dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. À cet égard, la Slovaquie s'est félicitée du deuxième Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité, qui s'est tenu à Addis-Abeba le 22 octobre 2018, en vue d'examiner les principaux défis à relever pour faire des progrès dans ce domaine en Afrique. Nous sommes fiers d'avoir été l'un des partenaires internationaux du Forum, agissant également en notre qualité, avec nos collègues de l'Afrique du Sud, de Président du Groupe d'Amis pour la

réforme du secteur de la sécurité, avec l'Union africaine elle-même, l'Union européenne d'autres partenaires.

Au cours de cette initiative, nous nous sommes surtout concentrés sur des questions similaires, notamment la situation en République centrafricaine, dont de nombreux orateurs ont parlé aujourd'hui, et la récente signature de l'accord dans ce pays, mais également sur d'autres questions, telles que le rôle des femmes. Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'au cours des prochaines semaines, deux Groupes d'amis – le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe des Amis de la parité des sexes - organiseront conjointement, le 13 mars, un événement important qui portera principalement sur les questions de l'égalité des sexes et du secteur de la sécurité et sur le lien qui existe entre ces deux questions.

Pour en revenir brièvement au deuxième Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité, je tiens à souligner qu'il a également recensé des obstacles à la mise en œuvre de la composante réforme du secteur de la sécurité de la Feuille de route de l'Union africaine sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Le Forum a recommandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer un plan stratégique triennal sur la réforme du secteur de la sécurité et de créer un comité directeur sur cette question, en coordination avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits. De concert avec l'Union européenne, l'ONU s'emploie actuellement à aider la Commission de l'Union africaine à faire progresser ces activités dans le cadre du partenariat triangulaire que nous appuyons avec force.

Je tiens à souligner plus avant l'importance du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité pour la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Union africaine. À la suite du Forum que je viens de mentionner, le partenariat reste axé sur la fourniture d'une assistance à la Division Défense et Sécurité du Département Paix et Sécurité de la Commission de l'Union africaine pour l'élaboration définitive du plan stratégique triennal sur la réforme du secteur de la sécurité. Nous nous félicitons de l'élaboration de ce plan et exhortons tous nos partenaires à appuyer sa mise en œuvre. Il constituera un moyen important de promouvoir le rôle de chef de file de l'Union africaine dans la réforme du secteur de la sécurité. Il mobilisera également une assistance pour mettre en œuvre les tâches liées à la réforme du secteur

de la sécurité et les mettre en relation avec la Feuille de route de l'Union africaine d'ici 2020.

Je tiens une fois de plus à vous féliciter de cette importante initiative, Monsieur le Président, et à vous assurer de notre appui constant à cet égard.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Denktaş** (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie a parrainé la résolution 2457 (2019), adoptée ce matin, et s'associe à la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne. Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence d'équato-guinéenne d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui sur une question qui revêt une grande importance pour tous les États Membres de l'ONU. Cela témoigne de la volonté de la communauté internationale de s'employer à réaliser l'objectif ambitieux mais noble de créer un continent africain sans conflits. Nous apprécions à sa juste valeur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres organismes régionaux et sous-régionaux sur le continent. La Turquie encourage l'élargissement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans des domaines tels que le renforcement des capacités institutionnelles, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils, les droits de l'homme, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la lutte contre le crime organisé. Cela est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, du terrorisme et de l'extrémisme violent et pour promouvoir la paix et la stabilité. À cet égard, l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 est un pas audacieux dans la bonne direction.

Le maintien de la paix est l'un des domaines dans lesquels la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine est la plus perceptible. En effet, l'Union africaine est devenue un acteur de poids dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix. Nous sommes tous conscients que le rétablissement et le maintien de la paix en Afrique sont des tâches délicates. Ces efforts sont déployés dans des conditions de sécurité difficiles, comme nous l'avons malheureusement constaté lors du récent attentat perpétré près de Bamako contre des soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Je voudrais ici rendre hommage aux soldats de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de

leurs fonctions ou qui continuent de mettre leur vie en danger à cette fin.

Nous avons déjà été témoins des effets positifs d'une coopération tangible entre l'ONU et l'Union européenne dans un certain nombre de cas. Cela est particulièrement évident en Somalie, où la Mission de l'Union africaine en Somalie, en collaboration avec l'Armée nationale somalienne, a créé l'espace politique qui a permis à la Somalie de jeter les bases du rétablissement de la stabilité.

La communauté internationale doit être vigilante pour protéger les acquis conquis de haute lutte et les investissements réalisés dans les régions qui sortent d'un conflit et qui se relèvent de guerres dévastatrices. Notre détermination à appuyer les changements positifs qui ont lieu sur le continent doit être inébranlable. Elle contribuera grandement à améliorer la stabilité de la région, à y instaurer une paix durable et à normaliser les relations entre les pays de la région. Là encore, la communauté internationale, l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales ont toutes un rôle à jouer pour contribuer à créer les conditions propices à la réconciliation grâce aux divers instruments qui sont à leur disposition, notamment la prévention, la médiation et d'autres méthodes de règlement des conflits. Nous saluons la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, que nous considérons comme un modèle de coopération qui offrira des enseignements utiles en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour renforcer tous ses outils existants de diplomatie, notamment le Groupe des Sages et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

Je tiens également à souligner, comme l'on fait d'autres orateurs, l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que du Traité sur le commerce des armes, que la Turquie a signé et espère ratifier au cours de la période à venir.

La médiation est plus efficace lorsque les efforts actuels des uns et des autres se complètent et se facilitent au lieu de se faire concurrence et de se multiplier inutilement. Avec la Finlande, la Turquie copréside le Groupe des Amis de la médiation. Grâce à notre vaste réseau diplomatique à travers le continent, nous continuerons d'appuyer la diplomatie, la médiation et d'autres outils pour le règlement pacifique des différends en Afrique. La Turquie restera un Membre actif de l'ONU et un partenaire proche de l'Union africaine pour s'employer

à taire les armes et à mettre fin aux conflits sur le continent africain.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Bougacha** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à notre pays frère, la Guinée équatoriale, mes sincères félicitations pour le brio avec lequel vous présidez le Conseil de sécurité durant ce mois de février. Nous vous remercions également d'avoir organisé le présent débat public sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la mise en œuvre de l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

Je voudrais remercier de leurs exposés M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique. Je tiens également à remercier M. Vasu Gounden, qui a présenté les programmes lancés dans ce domaine par l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Les dirigeants africains ont proclamé leur détermination à mettre fin aux guerres en Afrique d'ici 2020 et à faire de l'Afrique une zone exempte de conflits. Au début de ce mois, ils ont adopté la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, réaffirmant ainsi leur volonté politique collective de donner la priorité au désamorçage des conflits et au relèvement des défis majeurs tels que la fragilité du développement, le terrorisme, la criminalité organisée, les changements climatiques et la migration illégale, entre autres problèmes.

La Tunisie participe activement aux efforts de l'Union africaine, ainsi que du Conseil de sécurité en particulier et de l'Organisation des Nations Unies en général, pour instaurer la paix en Afrique, depuis l'Opération des Nations Unies au Congo en 1960 jusqu'au déploiement d'une unité de transport aérien au Mali au début de cette année. Nous contribuons au règlement pacifique des conflits depuis des décennies. Par exemple, une initiative régionale a été lancée en 2017 par le Président Essebsi, en coordination avec les Présidents algérien et égyptien, pour appuyer un règlement politique global en Libye et donner de l'élan à la réconciliation et au dialogue entre les frères libyens, ainsi que

pour soutenir les efforts de l'envoyé de l'ONU dans ce pays frère.

Tout en s'associant aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique, la Tunisie voudrait souligner les éléments suivants à titre national.

Premièrement, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2457 (2019), sur l'appui à la paix et à la sécurité en Afrique et sur le soutien à l'initiative de l'Union africaine Faire taire les armes d'ici 2020. C'est un message positif important du Conseil de sécurité, et de l'Organisation des Nations Unies en général, d'appui très ferme à l'Union africaine et aux efforts faits par l'Afrique et ses dirigeants pour gérer les conflits. Nous nous sommes portés coauteurs de la résolution afin de réaffirmer notre soutien à toutes les initiatives qui garantissent des mesures efficaces du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment sur le continent africain.

Deuxièmement, l'Union africaine dispose aujourd'hui des ressources, des mécanismes et de la volonté politique nécessaires pour œuvrer en partenariat avec le Conseil de sécurité dans ce domaine vital. Elle agit aussi pour renforcer davantage les moyens existants en matière de diplomatie préventive au niveau africain, notamment le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Troisièmement, éliminer les causes profondes des conflits constitue un levier clef pour protéger les populations et les pays. Nous rappelons donc les efforts déployés par l'Afrique afin de parvenir au développement global, durable et inclusif, de raffermir la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance et de promouvoir les droits de l'homme et le rôle des femmes et des jeunes dans tous les aspects de la vie.

Quatrièmement, le succès de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 est une condition *sine qua non* pour que le continent africain puisse mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Cinquièmement, le dialogue institutionnel entre l'ONU et l'Union africaine constitue la base solide d'un partenariat efficace permettant de mettre en œuvre des actions prioritaires communes. Les réformes importantes entreprises simultanément par les deux organisations démontrent sans aucun doute une vision partagée

et l'importance d'adapter les institutions aux situations actuelles au niveau international.

La Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 est une des composantes de l'action africaine commune. Elle traduit les aspirations de l'Afrique à mettre fin aux guerres sur le continent et à se concentrer sur les questions économiques et de développement. Nous nous félicitons du soutien du Conseil de sécurité aux efforts déployés en vue de l'adoption de la résolution 2457 (2019), qui, nous l'espérons, sera suivie d'autres résolutions allant dans le même sens.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

**M. Giorgio** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier la Guinée équatoriale d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Faire taire les armes en Afrique », un sujet important et d'actualité pour notre continent. Je voudrais également remercier S. E. M. Simeon Oyono Esono Angue, Ministre équato-guinéen des affaires étrangères et de la coopération internationale, de présider cette séance du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à remercier M<sup>me</sup> DiCarlo, M. Lamamra et M. Gounden de leurs exposés importants.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'Afrique est dotée d'un immense potentiel en ressources humaines et naturelles à même de transformer la vie de ses populations. La vague de décolonisation au XX<sup>e</sup> siècle avait suscité l'espoir d'une action commune sur le continent pour garantir la paix, la justice et le développement et préserver l'indépendance et les intérêts des nations africaines. Mais durant les années qui ont suivi, les conflits, l'instabilité politique et les influences et interventions extérieures indues ont miné les efforts nationaux, sous-régionaux et continentaux pour transformer ces immenses richesses en paix durable et en développement soutenu et inclusif.

En Afrique, de l'est à l'ouest et dans le nord, l'extrémisme et le terrorisme s'étendent, profitant de la fragilité des États et de l'insécurité. Il en résulte une détérioration des conditions de vie de millions d'Africains, notamment la pauvreté et les inégalités intergénérationnelles, la migration, la dégradation de l'environnement et les sécheresses récurrentes. Rien n'illustre mieux la situation du continent que le fait que plus de



75 % des questions dont le Conseil est saisi concernent l'Afrique. Sans minimiser les difficultés complexes liées aux causes et aux dynamiques des conflits interétatiques et intraétatiques, l'Érythrée est résolument convaincue que l'Afrique est capable de faire taire les armes et de donner à ses habitants la vie qu'ils méritent. Pour cela, elle doit démontrer sa volonté politique de se réapproprier les priorités et le discours propres au continent.

Il existe une nécessité cruciale pour les nations africaines d'avoir l'espace politique leur permettant d'élaborer leurs propres modalités de développement et de choisir leurs politiques. L'Afrique a besoin de moins d'interventions extérieures et de plus de partenariats. La région doit renforcer ses propres mécanismes de prévention et de règlement pacifique des conflits ainsi que de consolidation de la paix, afin d'éviter les conflits violents et d'empêcher les États sortant d'un conflit d'y retomber. En outre, si le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité reste capital, celui-ci doit néanmoins revoir ses stratégies et ses interventions en Afrique. Il faut changer de modèle. Ce n'est pas en appliquant toujours et encore les mêmes méthodes qu'on obtiendra de meilleurs résultats.

La Corne de l'Afrique est un exemple de région ayant connu des décennies de souffrances humaines à cause des conflits, la paix restant un objectif lointain pour nombre de ses habitants depuis des dizaines d'années. Cependant, ces derniers mois, l'accord de paix historique entre l'Érythrée et l'Éthiopie a abouti à des changements rapides et positifs qui marquent le début d'une ère radieuse de paix, de partenariat et de développement pour l'ensemble de la région. Jusqu'ici la paix nouvellement retrouvée a permis l'ouverture de la frontière, la circulation des deux peuples à travers la frontière commune, la réunification des familles, la reprise du commerce, l'ouverture de voies de communication et des échanges culturels, et plus encore. Un enseignement non négligeable de l'évolution de la situation dans la Corne de l'Afrique, c'est l'importance du leadership, de la volonté politique et de l'appropriation des parties au conflit en vue de régler leurs différends et d'aller de l'avant.

Cette paix récente a également ouvert la voie à la consolidation de la paix dans le reste de la région. Dans l'accord tripartite signé par l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, les pays sont convenus de coopérer pour progresser vers la réalisation des objectifs de leurs peuples, tout en promouvant la paix et la sécurité

régionales et en établissant des liens étroits dans les domaines politique, économique, social, culturel et de la sécurité.

En outre, à l'occasion d'une autre réunion, les Présidents djiboutien et érythréen se sont engagés à ouvrir un nouveau chapitre en matière de coopération. Cette évolution est le fruit d'un choix courageux qui a été fait pour clore le chapitre des conflits et des jeux à somme nulle. Cette nouvelle dynamique en faveur de la paix dans la Corne de l'Afrique imprimera un élan fort aux objectifs ambitieux poursuivis dans le cadre de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020. Les citoyens de la Corne de l'Afrique se sont engagés sur la voie difficile de la transformation de la région, au profit des générations actuelles et futures. Déterminés à réussir cette fois-ci et à rattraper le temps perdu pendant des décennies et les occasions manquées de paix et de progrès économique, nous sommes conscients de la grande responsabilité qui est la nôtre de veiller à ce que les progrès réalisés jusqu'à présent soient inclusifs et durables.

Pour terminer, tout en saluant les progrès rapides accomplis ces derniers mois, nous sommes conscients des défis qui se posent dans la région en termes de développement durable, tel qu'indiqué également dans l'Agenda 2063. Nous comptons sur la solidarité du Conseil pour pérenniser la paix et nous formulons le vœu qu'il en soit de même pour le reste de l'Afrique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Cho Tae-yul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur cette question importante. Je voudrais également remercier tous les intervenants de leurs interventions édifiantes. La République de Corée se félicite de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2457 (2019). En tant que coauteur de la résolution, nous réaffirmons notre ferme appui à l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 de l'Union africaine.

Débarrasser l'Afrique des conflits d'ici à 2020 est un objectif très ambitieux. Toutefois, des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Parmi les succès enregistrés, on peut citer notamment les accords de paix entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés non étatiques et entre l'Éthiopie et l'Érythrée, signés respectivement ce mois-ci et en

septembre 2018. Dans le cadre de son rôle pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, l'Union africaine a enregistré des progrès remarquables grâce au renforcement de son appropriation et de ses capacités dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Les communautés et mécanismes économiques régionaux jouent également un rôle de plus en plus dynamique, comme nous l'avons pu le constater lorsque la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a pris les devants en vue de régler les crises politiques qui ont frappé la Gambie vers la fin de 2016 et a déployé des contingents pour préserver la stabilité dans ce pays.

Bien évidemment, les conflits en Afrique sont loin d'être réglés, et les défis liés à la paix et à la sécurité sur le continent sont de plus en plus complexes. Les efforts sans relâche qui s'imposent pour relever ces défis représentent une tâche qu'aucun pays, l'ONU ou l'Union africaine, ne peut accomplir seul. Il faut plutôt déployer des efforts collectifs dans le cadre d'une stratégie politique globale, qui tienne compte des particularités de chaque région et de chaque pays. Dans ce contexte, nous estimons qu'il faut mettre en exergue les trois points suivants dans le cadre de nos efforts visant à faire taire les armes en Afrique.

Premièrement, il faut continuer à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Les deux organisations doivent travailler en synergie pour tirer parti de leurs atouts respectifs. Tout en nous félicitant du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, nous estimons qu'il faut mettre davantage l'accent sur les efforts conjoints visant à faciliter des solutions politiques durables. Une répartition plus efficace des tâches entre l'ONU, les organisations régionales et les autres parties prenantes, ainsi qu'un alignement plus étroit des objectifs poursuivis par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, permettront de prendre des décisions et des mesures conjointes efficaces et durables. En outre, un financement durable et prévisible en faveur des opérations de paix dirigées par l'Union africaine permettra de renforcer leur efficacité, de même que leur respect des normes établies en matière de droits de l'homme, d'application du principe de responsabilité et de contrôle. En ce qui nous concerne, la République de Corée verse des contributions financières au Fonds pour la paix. Nous appuyons le Bureau du Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique et la mise en œuvre de la Feuille

de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Nous continuerons d'apporter dûment nos contributions dans ces domaines et dans d'autres à l'avenir.

Deuxièmement, comme l'indique la Feuille de route de l'Union africaine, des efforts supplémentaires s'imposent pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment les disparités économiques et sociales. La pauvreté, les violations des droits de l'homme et les inégalités sont à l'origine de nombre de crises et de conflits en Afrique. Les pays en transition vers la reconstruction après un conflit retombent souvent dans la violence, et se retrouvent ainsi pris au piège des cercles vicieux de conflits. Il est donc essentiel d'adopter une démarche globale couvrant l'ensemble du continuum de la paix, de la prévention des conflits à la consolidation de la paix, à la reconstruction et à la réintégration et au développement à long terme. Il importe également de renforcer le lien entre la paix, le développement et l'aide humanitaire, afin d'éliminer les facteurs structurels qui font que les groupes et les communautés retombent dans la violence.

C'est dans ce contexte que la République de Corée, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix en 2017, a pris l'initiative d'appuyer la Gambie dans ses efforts de consolidation de la paix durant une période critique de transition. La Commission a également organisé une réunion conjointe avec le Conseil économique et social pour examiner les dimensions sociales et économiques des défis auxquels le Sahel est confronté et débattre des moyens d'améliorer la coordination avec les autres parties prenantes en vue d'élaborer une approche transversale, cohérente et intégrée en matière de consolidation de la paix. En collaboration avec l'ONU, l'Union africaine et le Mali, l'an dernier, mon gouvernement a également déployé un hôpital de niveau 2 à Gao, au Mali. L'objectif de cet hôpital, qui prend en charge aussi bien les militaires que les civils, est d'aider le Gouvernement malien à lutter contre l'extrémisme violent en suscitant la sympathie et l'adhésion des populations locales grâce à une meilleure prestation des services de base. En outre, en tant que membre du Comité directeur de la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats et du Groupe des amis de la réintégration des enfants soldats, la République de Corée continuera de jouer un rôle actif en vue de mobiliser et de renforcer l'appui international en faveur de la réintégration des anciens enfants soldats en Afrique.

Troisièmement, il faut faire de la lutte contre le commerce, la circulation et l'emploi illicites des armes légères et de petit calibre (ALPC) une priorité. La prolifération des ALPC met les civils en danger, déstabilise les communautés et sape le développement économique et social. En outre, la dissémination de ces armes dans les sociétés voisines alimente les conflits et la violence criminelle. Ces 50 dernières années, ce fléau que sont les ALPC a fait au moins 5 millions de morts en Afrique, dont 90 % de civils. Par conséquent, des efforts globaux et collectifs s'imposent de toute urgence. Nous devons tout mettre en œuvre pour appliquer pleinement les embargos sur les armes décrétés par l'ONU, ainsi que les instruments internationaux et régionaux pertinents, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La République de Corée, grâce à ses contributions financières au Fonds pour la paix, continuera d'appuyer les programmes de l'Union africaine visant à lutter contre la prolifération illégale des ALPC. Il importe également de renforcer le Traité sur le commerce des armes, qui établit des normes communes pour le commerce international des armes classiques. La République de Corée est l'un des premiers États signataires de ce Traité et en est partie. Nous sommes fermement convaincus que le Traité sur le commerce des armes est un outil très utile pour lutter contre le commerce illicite et destructeur des ALPC.

Alors que se tient le débat public d'aujourd'hui, une initiative importante visant à réaliser l'objectif d'une péninsule coréenne pacifique et exempte d'armes nucléaires est en cours à Hanoï, au Viet Nam. En espérant que les initiatives de paix régionales dans différentes régions du monde seront une source d'inspiration pour tous ceux qui aspirent à un avenir pacifique et prospère, la République de Corée est résolue à travailler en étroite coopération avec les États africains ainsi qu'avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres groupes régionaux et sous-régionaux pour avancer vers notre objectif commun de faire taire les armes en Afrique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

**M. Woldeyes** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence équato-guinéenne d'avoir organisé ce débat public sur un point important de l'ordre du jour et dont la mise en œuvre revêt une importance capitale pour la paix et la stabilité sur notre continent. Nous voudrions également féliciter votre délégation, Monsieur le Ministre, pour le rôle important

qu'elle a joué en facilitant les négociations sur la résolution 2457 (2019), qui a été adoptée aujourd'hui à l'unanimité par le Conseil. L'Éthiopie, qui est un ancien membre africain du Conseil de sécurité et qui a présidé les premiers débats sur l'initiative Faire taire les armes à feu d'ici 2020 au niveau de l'Union africaine en 2013, se réjouit d'avoir eu l'occasion de travailler avec vous dans le cadre de cette entreprise. Nous remercions M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (Centre africain pour le règlement constructif des différends), de leurs exposés. Nous remercions par ailleurs sincèrement M. Ramtane Lamamra, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, de son exposé. Nous avons toujours apprécié M. Lamamra pour le travail remarquable qu'il effectue sur le terrain.

L'Éthiopie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique.

« Faire taire les armes en Afrique » est une question extrêmement importante, car c'est l'un des fondements de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine adoptée en 2013, et de la solide Vision 2020, qui vise à mettre un terme à tous les conflits sur le sol africain d'ici à 2020. Le présent débat fait fond sur les importantes délibérations qui se sont déroulées au niveau du Groupe de travail spécial du Conseil sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, que l'Éthiopie a présidé en 2017 et 2018. Il convient également de rappeler que les trois membres africains du Conseil de sécurité, en collaboration avec d'autres partenaires, ont organisé une réunion selon la formule Arria sur cette question l'année dernière. En outre, cette question était inscrite à l'ordre du jour de la douzième réunion consultative annuelle entre les membres du Conseil de sécurité et ceux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, durant laquelle les deux organes se sont entretenus au sujet de leur coopération possible dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

L'élimination des conflits en Afrique – en faisant de la paix une réalité pour l'ensemble de nos populations, en débarrassant le continent des guerres, des

conflits civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des conflits violents, et en prévenant les génocides – est un engagement important qu'ont pris nos dirigeants. Comme l'indique à juste titre la note de cadrage (S/2019/169, annexe), c'est en effet l'objectif général qui guide les efforts que déploie l'Union africaine pour bâtir une Afrique pacifique et sûre tout en jetant des bases solides pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, cadre stratégique de l'UA pour une croissance sans exclusive et le développement durable. L'Agenda 2063 de l'UA est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au programme de pérennisation de la paix, et il contribuera de manière significative à réaliser l'engagement solennel pris dans la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Nous prenons note des mesures adoptées à ce jour par les États membres de l'Union africaine et les mécanismes régionaux, ainsi que par les autres acteurs pertinents, pour atteindre l'objectif de faire taire les armes en Afrique. Nous apprécions en particulier l'adoption de la Feuille de route principale de l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance. Si nous sommes conscients que de nombreuses parties doutent qu'il soit possible de réaliser ce noble objectif, des événements récents ont fait renaître notre espoir et notre optimisme concernant la possibilité de faire taire les armes en Afrique. Dans notre région, la signature de l'accord de paix revitalisé entre les parties au Soudan du Sud a rétabli la conviction qu'il est possible de mettre fin aux combats qui sévissent sur le terrain depuis cinq ans. Nous sommes convaincus que les affrontements signalés récemment ne provoqueront pas un effondrement de la situation dans ce pays frère.

Le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée a non seulement permis de mettre fin à la situation prolongée de guerre larvée entre nos deux pays, mais également d'ouvrir un nouveau chapitre de paix et de stabilité régionales dans la Corne de l'Afrique. Nos deux pays s'efforcent de consolider les progrès accomplis récemment en prenant des mesures concrètes pour renforcer les relations entre nos peuples. Djibouti et l'Érythrée ont également commencé à rétablir leurs relations bilatérales, ce qui permet également de renforcer la paix et la stabilité régionales. L'Éthiopie et l'ensemble de la région continuent de contribuer activement à faciliter la normalisation des relations entre nos deux pays. Comme l'ont reconnu l'ONU et l'Union africaine, ces

événements positifs constituent une avancée importante qui a une influence positive profonde pour la Corne de l'Afrique et dans le contexte de la Vision 2020.

De plus, la récente conclusion à Khartoum d'un accord politique pour la paix et la réconciliation entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes d'opposition armés marque une avancée essentielle et décisive, comme le Représentant spécial, M. Parfait Onanga-Anyanga, l'a récemment expliqué au Conseil (voir S/PV.8467). La tenue pacifique des élections et le transfert du pouvoir en République démocratique du Congo constituent également un fait positif. Non seulement ces progrès et d'autres nous encouragent à faire plus, mais ils nous permettent de renouveler nos efforts en vue de faire taire les armes sur notre continent.

Nous savons parfaitement qu'il n'existe pas de solution rapide ou facile aux problèmes de paix et de sécurité complexes que nous devons affronter, et cette situation est aggravée par des problèmes nouveaux et émergents. Cela dit, nous n'avons d'autre option que de continuer à œuvrer à la réalisation de ce noble objectif pour réaliser nos aspirations en matière de développement socioéconomique. Cela exige de renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et la réforme en cours de l'Union africaine devrait également permettre de renforcer les capacités de l'Afrique dans les domaines de la paix et de la sécurité. En particulier, les efforts entrepris pour mobiliser des ressources continentales par l'intermédiaire du Fonds pour la paix de l'Union africaine afin de répondre aux besoins de l'Afrique dans le domaine de la prévention et de la médiation, pour garantir la paix et la sécurité à long terme, constituent une avancée dans la bonne direction.

Bien sûr, nous reconnaissons que l'élimination des conflits en Afrique dépend essentiellement de nous, les Africains. C'est pourquoi nous continuerons de rechercher des solutions locales à nos problèmes, mais la coopération et les partenariats internationaux sont essentiels pour lutter efficacement contre toutes les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique et accélérer les progrès pour faire taire les armes. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous estimons que le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU est absolument nécessaire. La mise en œuvre de l'importante résolution 2457 (2019) adoptée aujourd'hui par le Conseil jouera certainement un rôle important dans le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité en renforçant les efforts que ces dernières consentent pour coordonner



leur engagement de manière mutuellement bénéfique dans le cadre de toutes les interventions relatives à un conflit, de la prévention à la médiation, du maintien à la consolidation de la paix, et du relèvement après les conflits au développement.

Pour terminer, nous espérons sincèrement assister au renforcement de la coopération et du partenariat entre nos deux organisations au cours des années à venir, et nous apprécions le dévouement du Secrétaire général, M. António Guterres, et du Président Moussa Faki Mahamat à cet égard. Nous espérons également que le Conseil passera des paroles aux actes en prenant des mesures concrètes pour renforcer sa coopération et son partenariat avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'adoption de la résolution 2457 (2019) constitue une étape très importante. Nous espérons qu'en temps voulu, le Conseil fera un nouveau pas décisif vers le financement des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Giacomelli Da Silva** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Mission permanente de la Guinée équatoriale d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également les différents orateurs ainsi que les délégations de leurs apports fort utiles sur la façon dont l'ONU peut contribuer à la réalisation de la noble aspiration à faire taire les armes en Afrique. Je voudrais mettre en exergue deux innovations positives dans la manière dont l'ONU contribue aux processus de paix en Afrique : la reconnaissance de la primauté de la politique et l'engagement en faveur d'une coopération plus soutenue en vue d'améliorer les bases structurelles de la paix.

Le Brésil a toujours été un ardent défenseur de la primauté de la politique. Nous nous félicitons du fait qu'il existe à présent des accords de paix qui servent de plates-formes pour la réconciliation et le dialogue politique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Comme l'ont montré les négociations des accords de paix au Mali et au Soudan du Sud, les acteurs régionaux et les pays voisins ont souvent une perspective singulière de la dynamique des conflits et peuvent jouer un rôle décisif pour faciliter les discussions et rapprocher les positions des parties belligérantes.

La collaboration harmonieuse en République centrafricaine entre l'ONU et l'Union africaine a été

essentielle à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation à Bangui au début du mois. Le soutien que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a apporté à la médiation menée par l'Initiative africaine illustre l'engagement de l'ONU en faveur d'une coopération plus souple en matière de consolidation et de maintien de la paix en Afrique.

Nous tenons à souligner le rôle indispensable joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix. À cet égard, le Brésil se félicite de la nomination par l'Union africaine d'une Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité afin de faciliter l'application de la résolution 1325 (2000). Nous saluons également le fait que 23 pays africains ont déjà élaboré leurs plans d'action nationaux pour mettre en œuvre ce programme. Répondre aux appels de la société civile et des jeunes peut également contribuer à des efforts de médiation mieux adaptés et à des accords plus inclusifs, qui s'inscriront assurément davantage dans la durée.

Dans un nombre croissant de débats à l'ONU, nous constatons un soutien massif en faveur d'une autre innovation importante s'agissant de notre contribution collective aux efforts de paix en Afrique : nous sommes, en effet, passés d'une approche axée sur les crises à une coopération plus soutenue dans le cadre des efforts à long terme visant à construire une paix pérenne. Par exemple, il est essentiel qu'après la signature des accords de paix, leur mise en œuvre reçoive un appui solide de la communauté internationale. Lorsque les communautés locales récoltent concrètement les dividendes de la paix, le risque d'une reprise du conflit diminue considérablement.

L'expérience que nous avons acquise en présidant la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix nous a permis de constater que les communautés qui ont connu des conflits ont souvent des exigences urgentes et structurelles en termes de reconstruction et de développement. Elles bénéficient donc grandement d'un appui international soutenu durant plusieurs cycles électoraux et au niveau de l'administration gouvernemental.

C'est pourquoi il est si important que nous continuions de nous engager à renforcer l'architecture de consolidation de la paix, notamment pour ce qui est de faire avancer de façon décisive le Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard également, il est possible d'approfondir notre collaboration avec les institutions africaines spécialisées dans la consolidation de la paix,

telles que le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après les conflits, créé récemment au Caire.

L'idéal qui vise à faire taire les armes en Afrique semblait être un objectif ambitieux lorsqu'il a été fixé en 2013, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du panafricanisme. Le Brésil est fier d'avoir participé à ce processus au plus haut niveau et d'avoir été témoin d'une démonstration aussi inspirante de la solidarité africaine.

C'est d'autant plus motivant de savoir que nous avons déjà parcouru un long chemin depuis lors et que la

réalisation de la Vision 2020 semble enfin à notre portée. Grâce aux canaux de coopération novateurs établis entre l'ONU et les institutions africaines, nous avons mis au point des outils fonctionnels pour répondre aux besoins en matière de paix et de sécurité à tous les stades du continuum de la paix. Notre meilleur espoir est qu'en renforçant notre coopération et les moyens non militaires de relever les défis en matière de sécurité, nous pourrions réaliser la promesse d'un continent africain exempt de conflits. Quel meilleur héritage pourrions-nous laisser aux générations futures?

*La séance est levée à 17 h 45.*